

2013-2014

Master 1 Histoire et documentation
Parcours Métiers des archives et de la documentation
Options archives

Revendication patrimoniale kanak.

Place des archives dans la préservation d'une culture
orale de la fin des années 1960 à nos jours.

Ferrer Marion

Sous la direction de M. Patrice Marcilloux

2013-2014

Master 1 Histoire et documentation
Parcours Métiers des archives et de la documentation
Options archives

Revendication patrimoniale kanak.

Place des archives dans la préservation d'une culture
orale de la fin des années 1960 à nos jours.

Ferrer Marion

Sous la direction de M. Patrice Marcilloux



L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :
<http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/>

REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements vont à toutes les personnes qui résident en Nouvelle-Calédonie, et qui même à 22 000 kilomètres de distance, ont accepté avec enthousiasme de répondre à mes questions. Je tiens à remercier en particulier Nathalie Renaud, responsable du service d'archives et de documentation de la ville de Nouméa, et Ingrid Utchaou, chef de service des archives territoriales de la Nouvelle-Calédonie. Elles ont fait preuve de patience et ont bien voulu prendre le temps de répondre à mes questions, afin de me permettre de mieux comprendre le fonctionnement des centres d'archives en Nouvelle-Calédonie.

J'adresse aussi mes remerciements à Patrice Marcilloux, mon directeur de mémoire, professeur d'archivistique à l'université d'Angers, pour ses conseils avisés.

Je remercie certains de mes collègues de master 1, qui en plus d'être devenus des amis, m'ont rassurés, épaulés et guidés en ce qui concerne les détails techniques de la rédaction de ce travail.

Enfin, je dis merci à mes proches, qui ont subi mes sautes d'humeur lorsque des difficultés apparaissaient, mais qui malgré cela, n'ont jamais manqué de m'apporter leur soutien. Et en tout particulier, je remercie ma mère, qui a pris le temps de lire ce mémoire afin d'y corriger fautes de frappes et autres fautes de syntaxe et d'orthographe.

SOMMAIRE

L'histoire de la Nouvelle-Calédonie : revendication et culture de 1968 à nos jours.....	7
I. Naissance et montée d'une revendication indépendantiste : 1968 – 1984.....	8
II La période des événements : 1984 – 1988.....	15
III Le pacte trentenaire : 1988 -	21
 Bibliographie.....	32
 État des sources.....	36
 Conservation et valorisation des archives kanak de 1981 à nos jours.....	43
I- Les lieux de conservation et de valorisation des archives kanak.....	44
II- D'une recherche archivistique du passé à l'apprentissage et l'utilisation modernes de la culture kanak.....	59
III- Les enquêtes orales : un moyen de conserver l'oralité ?.....	70
 Table des annexes.....	82
 Table des abréviations.....	101
 Index des illustrations.....	102
 Table des matières.....	103

Introduction

Le choix de s'intéresser aux archives d'un peuple de culture orale, comme l'est le peuple kanak, peut paraître singulier. En effet, dans l'opinion générale, la définition du mot « archives » se limite souvent aux supports papiers. Or, même si les Kanak¹ ne pratiquent pas la culture de l'écrit, ils conservent des archives, en ce qui concerne la période contemporaine, qui s'appuient sur d'autres supports comme la vidéo, l'image et le son.

De plus, la revendication culturelle de la Nouvelle-Calédonie est un sujet d'actualité et s'inscrit au cœur des problèmes contemporains du Territoire². Entre 2014 et 2018, les Calédoniens doivent choisir entre une indépendance totale avec la France métropolitaine, en se déclarant comme un pays à part entière, ou bien de garder le statut de territoire d'Outre-Mer. Ceci est l'aboutissement de leur volonté d'indépendance politique et culturelle.

Avec la période de la colonisation, dès le milieu du XIX^{ème} siècle, les Kanak ont été envahis par la culture occidentale des colons européens, notamment avec la christianisation. Peu à peu la culture kanak s'est alors effacée.

Depuis la fin des années 1960, les Kanak revendiquent de plus en plus leur culture et leur patrimoine. Les années 1980-1990, sont les années de l'apogée de la revendication patrimoniale kanak. Ils souhaitent faire « renaître » leur culture, qui identifie le peuple qu'ils forment.

Dans un premier temps, la lutte politique va primer sur l'importance de la reconnaissance culturelle. Les Kanak indépendantistes veulent obtenir l'indépendance du Territoire, afin de récupérer les terres kanak prises par les colons et reconstituer un pays kanak libéré de la tutelle coloniale.

Avec la signature des accords de Matignon-Oudinot en 1988 et ceux de Nouméa dix ans plus tard, les Kanak obtiennent certaines de leurs revendications. Ces accords reconnaissent les méfaits de la colonisation sur la culture kanak et mettent en place des institutions comme l'ADCK (Agence de Développement de la Culture Kanak) et le centre culturel Tjibaou (CCT) à Nouméa. Ce centre devient une sorte de vitrine de la culture et du patrimoine kanak. Ces accords marquent aussi le début de travaux de recherches, comme les enquêtes orales chez les Vieux³, afin de conserver et mettre en valeur l'histoire de la culture kanak.

Dans la société kanak, l'oralité joue un rôle central. La tradition orale est l'expression organisée et collective par laquelle la société se pense et se dit.⁴ La mise en place de la conservation et de la valorisation de cette culture

1 Le terme Kanak est invariable. La forme francisée du mot « Canaque » n'est plus utilisée. Les Kanak sont les habitants autochtones de la Nouvelle-Calédonie.

2 L'appellation Territoire est utilisée par les Calédoniens afin de désigner la Nouvelle-Calédonie.

3 Les Vieux dans la culture kanak sont les personnes les plus âgées dans un clan. Ils ont une position privilégiée par rapport aux plus jeunes qui leur doivent un respect naturel. Ce n'est pas un terme péjoratif.

4 ADCK, *Collecte du Patrimoine*, [en ligne], consultable sur <http://www.adck.nc/patrimoine/departement/collecte-du-patrimoine> (consulté le 18 avril 2014).

qui disparaît, va demander un gros travail de collecte en s'appuyant essentiellement sur des sources orales. Cela permet de ne pas dénaturer cette culture qui ne s'exprime jamais par l'écrit. Dès lors, la notion d'archives prends alors toute son importance.

Avec la disparition de plus en plus marquée de leur culture face au mode de vie occidental, les Kanak prennent progressivement conscience de l'importance de la trace écrite et des enregistrements oraux, afin de conserver leur patrimoine.

Pour la réalisation de ce mémoire, la distance entre la Nouvelle-Calédonie et la France, a été la plus grande difficulté. Cependant, j'ai eu la chance de pouvoir entrer en contact par mails avec les responsables des centres d'archives du Territoire. Cependant, le site des archives territoriales est assez minimaliste et aucune archive n'est consultable en ligne. La quasi totalité des sources qui m'ont aidée à écrire ce mémoire sont issues du site de la médiathèque du centre culturel Tjibaou qui met en ligne ses documents, notamment les enquêtes orales kanak que l'ADCK (Agence de Développement de la Culture Kanak) a réalisées. Cependant, les demandes de dérogation, essentielles pour la consultation en ligne de certains documents, m'ont été refusées. J'ai donc réalisé ce mémoire avec les informations disponibles en ligne. J'ai également beaucoup utilisé des articles du journal *Les Nouvelles Calédoniennes*, un des principaux quotidiens sur le Territoire, qui s'intéresse à l'actualité du Territoire.

Tout l'intérêt de ce mémoire sera donc de comprendre comment cette culture de l'oralité va peu à peu s'inscrire dans une pratique archivistique de conservation et de valorisation de la culture kanak. Le fil conducteur fera le lien avec la prise de conscience de l'intérêt des archives dans la préservation d'une culture orale revendiquée.

Dans un premier temps, nous essaierons comprendre l'évolution de la revendication patrimoniale kanak de 1968 à nos jours. Une attention toute particulière sera donnée aux années 1980 et 1990 qui marquent une évolution significative de la politique en Nouvelle-Calédonie, mais aussi de la reconnaissance de la culture kanak comme une culture en voie de disparition, et dont la conservation et la valorisation sont nécessaires.

Dans un second temps, nous pousserons plus loin la question de la place des archives dans une culture orale de 1968 à nos jours. Des centres de conservation, à l'intérêt des archives pour les kanak en passant par l'organisation des enquêtes orales en terrains kanak, le but de cette étude sera de faire le tour de la conservation et de la valorisation des archives contemporaines kanak.

L'HISTOIRE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE : REVENDICATION ET CULTURE DE 1968 À NOS JOURS.

Introduction

L'histoire contemporaine de la Nouvelle-Calédonie est celle d'un pays colonisé par les européens au milieu du XIX^{ème} siècle. Ce n'est que dans les années 1940 que la décolonisation débute de manière progressive. Le code de l'indigénat est aboli en mars 1944. En 1947, par la loi Lamine, ils obtiennent la nationalité française pleine et entière. La Nouvelle-Calédonie devient alors un Territoire d'Outre-Mer.

Dans les années 1960, on observe le retour d'une forte croissance de la population kanak. Cela pousse le gouvernement à encourager les immigrations, facilitées par le boom du nickel. Le but est de pouvoir freiner des revendications kanak qui se font de plus en plus pressantes et importantes.

En ce qui concerne les revendications patrimoniales kanak, nous nous poserons plusieurs questions. Comment ces revendications se sont-elles mises en place et quelles en sont ses évolutions ? Comment une revendication essentiellement politique va t-elle mener à une revendication de plus en plus culturelle ? Dans quelles mesures les événements revendicatifs en Nouvelle-Calédonie ont-ils mené aux accords de Matignon-Oudinot en 1988 et de Nouméa en 1998, qui reconnaissent l'importance de la conservation et de la valorisation du patrimoine kanak ?

Nous suivrons un plan chronologique de l'année 1968 à nos jours. Dans un premier temps, nous nous intéresserons à la naissance et à la montée d'une revendication indépendantiste jusqu'à l'année 1984. Puis la deuxième partie mettra en avant la période des événements de 1984 à 1988, qui marque l'élément déclencheur du pacte trentenaire dont nous parlerons dans la troisième partie. Ce dernier débute avec la signature des accords de Matignon-Oudinot en 1988 et continue toujours aujourd'hui.

I. Naissance et montée d'une revendication indépendantiste : 1968 – 1984

Les événements de mai 68, n'ont pas seulement des répercussions en métropole. Pendant une petite quinzaine d'années, les mouvements radicaux kanak se mettent en place et se développent. C'est aussi le moment où les premières recherches sérieuses sur l'identification d'une culture kanak débutent.

1 Début d'une organisation politique et sociale kanak

1.1. Du boom du nickel aux événements de mai 1968

Dès 1958, une opposition kanak se dresse contre le gouvernement de l'Union Calédonienne qui se prononce pour le maintien de la Nouvelle-Calédonie comme Territoire d'Outre-Mer. En 1963, la loi Jacquinot limite l'autonomie interne du pays en réduisant le gouvernement local à cinq membres qui ne disposent que d'un pouvoir consultatif. Cependant, à ce moment là, les Kanak ne se mobilisent pas encore, car le Territoire subit alors le boom du nickel.⁵ Le nickel est en effet, la principale richesse de la Nouvelle-Calédonie qui est le quatrième producteur de nickel au monde derrière la Russie, l'Australie et le Canada. Devant cette richesse économique, l'État reprend les compétences du Territoire en matière minière avec la loi Billotte en 1969. Les Kanak se trouvent alors dans une période de doute, et se demandent s'il faut abandonner la coutume pour une intégration dans les circuits monétaires de la vie moderne, générée par la croissance économique. Cependant, les Kanak se rendent vite compte que les richesses qu'apportent le nickel ne leur reviennent pas et sont monopolisées par les industriels français. En 1969, le boom du nickel a déjà commencé depuis plusieurs années. Les cours à la bourse s'envolent et devant cette mine de richesse, le pays se modernise et le niveau de vie augmente. Cela attire les métropolitains qui s'installent en Nouvelle-Calédonie. Mais, l'État fait aussi appel à des immigrants, essentiellement polynésiens, pour combler le manque de main d'œuvre nécessaire dans les mines. Face à cela, les Kanak se sentent lésés, car les postes d'industriels sont tenus par les métropolitains et la masse immigrante prend de plus en plus le dessus sur l'emploi minier dont les Kanak sont peu à peu évincés. Cela ne fait qu'accentuer la volonté de revendiquer leurs droits sur un Territoire dont ils sont la population autochtone.

La fin des années 1960 est marquée par les événements de mai 1968, qui ont des répercussions jusqu'en Nouvelle-Calédonie. Ces événements sont un ensemble de mouvements et de manifestations menés par une

5 Collectif, *150 ans de mémoire collective*, Nouméa, Grain de Sable, 2003, 120p, 94-96pp.

révolte à la fois culturelle, sociale et politique contre le pouvoir gaulliste en place. Mai 68 est donc une sorte de contestation de l'ordre existant.

Cependant, les événements de 1968 sont très mitigés. En effet, les gaullistes sont confirmés au pouvoir, mais socialement, c'est une grande avancée. Cependant les Kanak sont déçus et fondaient beaucoup d'espoir pour une réforme du gouvernement de l'État avec un virage politique à gauche, qui paraît plus encline à leur donner l'indépendance qu'ils demandent.

Cette année là encore, l'absence de redistribution de terres en faveur des clans coutumiers, qui ne va commencer qu'en 1978, influence les réactions des Kanak qui veulent les récupérer de droit. En effet, les Kanak revendiquent ces terres qui sont des terres coutumières prises de force par les colons. Ils demandent donc leurs restitutions de plus en plus vivement à la fin des années 1960.

De plus, dans ce contexte politico-social qui se fait de plus en plus revendicatif, un bon nombre d'îles du Pacifique sud, anciennes colonies, accèdent à leurs indépendances dans ces années là. En 1962, ce sont les Samoa Occidentales suivies de Nauru en 1968 et les îles Fidji et Tonga en 1970. Les Kanak espèrent de même pour la Nouvelle-Calédonie, cependant, essentiellement pour des raisons économiques liées au nickel, l'État ne l'entend pas de cette oreille.

1.2. L'union calédonienne : premier pas conséquent de la politique kanak dans un territoire sous tutelle métropolitaine

L'Union Calédonienne (UC) est la fusion d'un parti politique français et de deux partis politiques kanak qui ont été fondés en 1946 à la suite de l'obtention des droits civiques par les populations mélanésiennes. Son slogan «Deux couleurs, un seul peuple», synthétise bien l'idée politique de l'UC qui veut faire de la Nouvelle-Calédonie, un territoire où toutes les populations vivent en harmonie. Dans un même temps, l'Union Calédonienne voit ses membres d'origine européenne quitter l'UC pour rejoindre le mouvement gaulliste, car les métropolitains sentent une certaine menace de plus en plus grande face à la revendication montante de la part des Kanak. Cela faisant, l'UC perd donc sa majorité à l'assemblée territoriale en 1972.

En 1969, les «Foulards rouges», une association politique, va être un des premiers groupes kanak à contester le pouvoir métropolitain. Les foulards rouges s'unissent avec le « Groupe 1878 » en 1975, au sein du Parti de Libération Kanak (PALIKA). Ce parti milite pour l'indépendance du Territoire. L'année d'après a lieu un congrès à Poindimié qui fonde l'une des premières formations politiques créées avec le Front Uni de Libération Kanak (FULK). Le but est de mettre en place l'indépendance par la lutte dans un système d'économie collectiviste. Il est aussi rejoint par d'autres partis plus modérés comme l'Union Calédonienne, parti au pouvoir dans les années 1950. En effet, l'UC s'est rangé dans le camp de la défense de l'indépendance. En 1977, un congrès a lieu à Bourail où une nouvelle génération de Kanak se fait entendre, principalement Jean-Marie

Tjibaou, qui devient vice-président de l'UC. En 1979, l'UC va participer à la création du Front Indépendantiste (FI) qui se transforme en 1984 en Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste (FLNKS) dont Jean-Marie Tjibaou est élu président.⁶

En 1977, deux groupes d'idées politiques se distinguent nettement. D'un côté celui des autochtones représenté par l'Union Calédonienne, et de l'autre celui des personnes issues de métropole ainsi que les autres populations étrangères au sein du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RCPR).

En 1978, le RCPR est créé et affirme la légitimité de l'identité française de la majorité des Néo-Calédoniens. C'est cela qui conduit les différents partis Kanak à s'unir sous le nom du FI qui réunit un tiers des électeurs, ce qui en fait une minorité à ne pas prendre à la légère.

En 1981, l'arrivée de la gauche au pouvoir avec l'élection présidentielle de François Mitterrand, va relancer des espérances au sein de l'UC et au contraire va inquiéter le RCPR. Cette année là, la Fédération pour une Nouvelle Société Calédonienne (FNSC) s'allie au FI et ils assument pendant deux ans, la responsabilité du pouvoir local.

En 1982, est mis en place l'impôt sur le revenu, mais cela ne suffit pas aux indépendantistes qui veulent une autonomie radicale.

2 Evolution de la pratique politique kanak

2.1. Le front indépendantiste

Le Front Indépendantiste (FI) est la première coalition constituée par les différents mouvements indépendantistes en 1979. Le but est donc de constituer une majorité aux élections à l'assemblée territoriale. Le FI réunit l'UC présidée par Jean-Marie Tjibaou, la Palika qui est un parti un peu plus radical, le Front Uni de Libération Kanak (FULK), le Parti Socialiste Kanak, ainsi que l'Union Progressiste Mélanésienne (UPM). Avec une liste commune, ils obtiennent 34,4 % des suffrages soit quatorze sièges sur trente-six.

En 1982, un nouveau gouvernement se met en place, dont la majorité appartient au FI et dont le vice-président est Jean-Marie Tjibaou. En effet, le FNCS, bien qu'étant une fédération anti-indépendantiste, en raison d'un désaccord sur une réforme fiscale, s'allie au FI pour former ce nouveau gouvernement.

Ce gouvernement crée l'office foncier d'État. Il est chargé de régler le problème foncier en redistribuant aux Mélanésiens, les terres rachetées aux colons. C'est une demande que formulent les Kanak depuis plusieurs années déjà. Mais en 1982, ce n'est qu'un début, la redistribution des terres va être longue et laborieuse. En effet, les héritiers des colons qui s'étaient appropriés les terres, les considèrent comme les leurs. On crée aussi l'office de développement de l'intérieur et des îles. Cette office doit mettre en place des aménagements fonciers et ruraux et octroyer des prêts avec des conditions préférentielles aux Mélanésiens. C'est également une avancée

6 Union Calédonienne, *Histoire*, [en ligne], disponible sur <http://union-caledonienne.com> (page consultée le 3 avril 2014).

dans les droits des Kanak, qui se voient de plus en plus reconnus par le biais de ces offices. Cependant, les indépendantistes Kanak demandent beaucoup plus.

En ce qui concerne la culture kanak, le nouveau gouvernement crée l'office culturel scientifique et technique Kanak, dont le but est de favoriser les recherches sur les cultures mélanésiennes.

Cependant, avec l'assassinat de Pierre Declercq, secrétaire général de l'UC en 1981, et le peu de prises de décisions vers une indépendance Kanak, les indépendantistes pensent qu'il est impossible pour le gouvernement de mener à la souveraineté du Territoire. Ils demandent une rupture totale avec les institutions et lors du congrès du 24 septembre 1984, le FI se dissout et est remplacé par le Front de Libération National Kanak Socialiste (FLNKS). Il appelle à boycotter les élections territoriales qui doivent avoir lieu au mois de décembre.⁷

2.2. Le FLNKS



Illustration 1.- Statue de Jean-Marie Tjibaou drapé dans le drapeau kanaky au Centre Culturel Tjibaou (extrait du site web de l'ADCK)

Lors de sa création, le FLNKS se dote d'une charte qui fixe l'objectif de ce nouveau mouvement : l'indépendance kanak socialiste (IKS). Le boycott des élections est la date retenue comme marquant le début des Événements, qui vont voir les affrontements entre les partisans et les opposants à l'indépendance dans les années 1980.

Le premier congrès du FLNKS a lieu à la Conception et décide de la constitution d'un gouvernement provisoire de Kanak, présidé par Jean-Marie Tjibaou. Il adopte dans le même temps le drapeau kanaky comme emblème. Au centre culturel Tjibaou, on peut voir une statue de Jean-Marie Tjibaou, drapé dans le drapeau kanaky.

Le deuxième congrès a lieu 2 mois plus tard à Nakety, où le FLNKS rejette la proposition d'indépendance-association d'Edgar Pisani. Il est aussi décidé du boycott du système scolaire français avec la création d'écoles kanak. Cependant, au mois de mai 1985, le congrès à Hienghène, modère la position du FLNKS, qui accepte de revenir dans les institutions officielles et met fin au boycott du système scolaire.⁸

⁷ Robert Bertam, *Bipolarisation politique de la Nouvelle-Calédonie depuis 1975*, L'Harmattan, Paris, avril 2012, 65-65 pp.

⁸ NAKU PRESS, *Au fil de l'histoire du FLNKS*, [en ligne], disponible sur <http://madoy-nakupress.blogspot.fr/p/au-fil-de-lhistoire.html> (page consultée le 5 avril 2014).

Suite au clivage entre les Kanak et les autres populations, le FLNKS en 1982, prend l'initiative de créer le drapeau kanak. Il est constitué de trois bandes horizontales de couleurs, à savoir le bleu, le rouge et le vert de haut en bas. La bande bleue représente le ciel et la mer. La rouge symbolise le sang dans lequel la revendication kanak s'est faite. Mais, c'est aussi la couleur du pouvoir. En effet, dans la coutume, les chefs de clan, portaient de grands masques qui étaient constitués en parti de poil de roussette, qui est une chauve-souris à poils roux, symbole de puissance. La bande verte, quant à elle, représente la terre et la nature, essentielles dans la culture kanak.

Sur les bandes, on trouve un cercle jaune qui est le soleil, sur la gauche du drapeau dans lequel est dessiné une flèche faïtière en noire. La flèche faïtière est choisie car c'est une sculpture de bois qui orne le toit des grandes cases dans les chefferies et incarne l'ancêtre fondateur du clan. A ce titre, elle tient lieu de passage entre le monde des morts et des vivants. Mais outre cette fonction, la flèche faïtière a aussi un rôle politique car elle marque l'autorité d'un chef et ses pouvoirs sur les autres membres du clan. C'est cette dimension politique qui lui a valu d'être adoptée à l'unanimité par les indépendantistes kanak.



Illustration 2.- Drapeau kanak dit drapeau kanaky (extrait du site web Calédosphère).

3 Premières recherches sur l'identification d'une culture kanak

3.1. Développement du thème de l'identité kanak

L'affirmation de la culture kanak va être renforcée par le tour politique qu'elle prend. En 1977, lors du congrès de Bourail de l'UC, les membres se prononcent pour une indépendance kanak et socialiste (IKS), dans laquelle les étrangers résidents en Nouvelle-Calédonie disposeront d'un statut défini par la coutume⁹. C'est aussi lors de ce congrès, que certains signes identitaires vont être affirmés. Par exemple, l'orthographe invariable de mot « Kanak ». En effet, la forme francisée du mot « Canaque », n'est plus utilisée, on lui préfère désormais la forme mélanésienne. L'invariabilité du mot est choisi pour indiquer une indivisible et globale unité.

⁹ La coutume est l'ensemble des règles non écrites qui régissent l'équilibre social des kanak.

A la même période, les travaux de certains anthropologues comme Alban Bensa et Maurice Lenormand, essaient de montrer qu'une culture kanak homogène existe entre les différents clans de la Grande Terre et des Îles Loyauté. Alban Bensa était directeur à l'École des hautes études en sciences sociales, spécialiste de la Nouvelle-Calédonie et de la culture de peuple kanak. Il a écrit beaucoup d'ouvrages dont la plupart sont centrés sur l'histoire culturelle et sociale de la Nouvelle-Calédonie comme *Nouvelle-Calédonie, vers l'émancipation* en 1998. Maurice Lenormand quant à lui, était un homme politique français qui fut député de Nouvelle-Calédonie de 1951 à 1964. Il découvre la Nouvelle-Calédonie lors de son service militaire et décide d'y rester comme chimiste analyseur aux mines de nickel. En 1938, il rentre en métropole mais continue de cultiver une passion pour la culture kanak, notamment en prenant contact avec Maurice Leenhardt, spécialiste de la culture kanak par le biais de la Société des océanistes au Musée de l'Homme. Il a aussi été vice-président du gouvernement en 1978.

Dans un contexte de revendication, ces mouvements de recherche autour de la culture kanak vont pousser certains intellectuels, mais surtout les hommes politiques, à s'y intéresser. Jean-Marie Tjibaou l'a bien compris et développe le thème nouveau de « l'identité kanak ». L'indépendance se base alors sur la renaissance d'une fierté d'être mélanésien. Ceci est l'enjeu du festival Mélanésia organisé par Jean-Marie Tjibaou en 1975.

Une personne en particulier va jouer un rôle primordial dans le développement de l'identité kanak. C'est Jean-Marie Tjibaou, qui est le fils aîné du chef de la tribu de Tiendanite. Après avoir fait son séminaire, il est ordonné prêtre en 1965. Trois ans plus tard, il part en métropole pour suivre des cours de sociologie à Lyon puis d'ethnologie à Paris. En 1970, le décès de son père le pousse à retourner en Nouvelle-Calédonie. L'année suivante, il décide de se retirer des ordres pour entreprendre une carrière militante. Il estime qu'« il est impossible pour un prêtre dans ce territoire de prendre position, par exemple en faveur de la restitution des terres au peuple kanak. »¹⁰

Sa carrière politique commence en 1977, année où il est élu maire de la ville d'Hienghène en s'opposant au maire gaulliste sortant. Il s'en suit une montée politique notamment avec sa place au sein du FI, puis du FLNKS, comme on a pu le voir précédemment.

Cependant, son engagement politique lui coûtera la vie. En signant les accords de Matignon, qui mettent fin à quatre années de guerre civile, il s'attire les foudres de certaines indépendantistes qui ne comprennent pas ce compromis. Si bien qu'en mai 1989, un pasteur kanak Djubelly Wéa, assassine les principaux leaders du mouvement indépendantiste, Jean-Marie Tjibaou mais aussi son bras droit au FLNKS, Yeiwéné Yeiwéné.

Bien plus que la politique, ce qui intéresse Jean-Marie Tjibaou, est la reconnaissance de la culture kanak, qui a été effacée par la période de colonisation et la modernisation du pays. C'est pour cela qu'en 1975, il organise le

10 ADCK, *Biographie de Jean-Marie Tjibaou*, [en ligne], disponible sur <http://www.adck.nc/presentation/le-centre-culturel-tjibaou/jean-marie-tjibaou> (page consultée le 2 avril 2014).

festival Mélanésia 2000 dont le but est de donner l'occasion aux mélanésiens d'affirmer leur culture tout en la partageant avec les autres populations vivant sur le Territoire.



Illustration 3.- Graffiti de Jean-Marie Tjibaou sur un mur à Hienghène, (extrait du site web Wikipédia).

3.2. Le festival *Mélanésia 2000* de 1975 : partager et s'affirmer

Pour que ce festival puisse avoir bien lieu, Jean-Marie Tjibaou a dû mobiliser les tribus kanak par le biais de sept rencontres régionales. Ce festival d'une semaine réunit pour la première fois, toutes les tribus du Territoire à Nouméa. Après s'être réunies entre elles, elles se sont préparées pour accueillir un public novice en ce qui concerne la culture kanak. C'est un succès, car cinquante milles personnes assistent au festival.¹¹

Le festival présente un programme qui permet de réaffirmer la place et l'importance de la culture kanak dans la vie de la population autochtone, qui à force de la colonisation et de la modernisation, a tendance à l'oublier. Pendant une semaine, chaque jour présente un thème particulier. Après la journée de la cérémonie d'ouverture, le deuxième jour est consacré à l'agriculture et l'artisanat, surtout centré sur la culture de l'igname, culture qui rythme la vie et les saisons des tribus kanak. La journée suivante concerne les jeux coutumiers et les rencontres entre les différentes cultures. Cette journée est suivie par la journée consacrée aux chants et aux danses, et le lendemain la cérémonie de séparation coutumière a lieu à la grande case selon la culture kanak. Toute la semaine est réalisée selon la coutume, sans que la culture occidentale n'ait son mot à dire sur le déroulement du programme.

« Sortez toutes les choses, sortez vos paroles de la maison et venez dans un endroit où nous allons les partager. » Jean-Marie Tjibaou.¹²

« Nous avons voulu ce festival parce que nous croyons en la possibilité d'échanges plus profonds et plus suivis entre la culture européenne et la culture kanak. » Jean-Marie Tjibaou.¹³

11 Cécile Mozzioconacci, *Voyage dans le centre culturel Tjibaou*, Nouméa, Grain de sable, 2001, p. 12-13.

12 Ibid.

13 Cécile Mozzioconacci, *Voyage dans le centre culturel Tjibaou*, Nouméa, Grain de sable, 2001, p. 12-13.

Ces deux citations de Jean-Marie Tjibaou, l'organisateur principal du festival, démontrent bien la volonté des Kanak à partager avec les autres populations, mais aussi à faire redécouvrir à certains mélanésiens, cette culture qu'ils ont oubliée.

Le festival doit donc permettre aux autres populations de découvrir la culture kanak. Face à ce public non-initié, un travail de traduction et d'adaptation est nécessaire. Il a fallu donc, pour les jeux scéniques par exemple, inventer des mots et des gestes capables d'être compris par ce public étranger à la coutume kanak.

Le projet culturel de Mélanésie 2000 est aussi un projet politique. Le festival a joué un rôle comme événement culturel dans une période de revendications à la fois politiques et culturelles. Jusqu'en 1974, avec le boom du nickel, la population autochtone se retrouve en position de minorité face à l'immigration qu'il a apporté. Pour Jean-Marie Tjibaou, il y a une urgence de permettre à l'ethnie kanak de découvrir et redéfinir « l'identité qui est la sienne en 1975. [...] Pour l'aider à reprendre confiance en lui-même [...] et pour le débloquent psychologiquement de son complexe d'infériorité, lié en grande partie à l'insignifiance culturelle à laquelle il s'est trouvé réduit. »¹⁴ La question du financement du festival pose problème. Jean-Marie Tjibaou sait pertinemment que sans l'aide financière de l'État, le projet risque de tomber à l'eau. Quand il sollicite l'aide et les crédits de l'État, il espère que l'acceptation des crédits soit également un signe de reconnaissance. Il réussit à obtenir l'aval de l'État mais aussi du Territoire qui vont se partager les financements. Le succès du festival marque la reconnaissance du peuple kanak et permet de marquer une action politique durable en Nouvelle-Calédonie.

Avec le festival Mélanésie 2000, Jean-Marie Tjibaou souhaite affirmer la renaissance de l'identité kanak. À partir de 1960, le développement de l'enseignement favorise l'apparition des premiers écrivains kanak, qui apportent leur vision sur les légendes et les récits traditionnels. Ce mouvement culturel pour l'art des lettres est amplifié lors de Mélanésie 2000 et ne va cesser de se poursuivre jusqu'à aujourd'hui. Cela met en place une culture kanak moderne, dans laquelle l'écrit prend une place de plus en plus importante, dans une culture orale qui y était totalement étrangère.¹⁵

14 Michel Levallois, « Mélanésie 2000 ; un festival très politique », *Journal de la Société des océanistes*, n°100, 1995, 125-127 pp.

15 Cécile Mozzioconacci, *Voyage dans le centre culturel Tjibaou*, Nouméa, Grain de sable, 2001, p. 13-14.

II La période des événements : 1984 – 1988

Les quatre années qui marquent la période des événements sont des périodes de troubles. L'État essaie de calmer les ardeurs des indépendantistes kanak mais les moyens employés ne font qu'attiser les tensions. Certaines législations sont mises en place de force pour brider les revendications kanak. Cela amènera aux événements tragiques de la grotte d'Ouvéa en 1988 dont nous parlerons ci-dessous.

1 De statut en statut

1.1. Le statut Fabius-Pisani

En 1984, un vote est organisé pour le renouvellement de l'Assemblée territoriale. Mais devant le principe démocratique « d'un homme égale une voix », le résultat du vote ne peut être en faveur des indépendantistes, qui sont en minorité face à ceux qui veulent garder le statut de Territoire d'Outre-Mer. A la suite de cela, le Front de Libération Nationale Kanak Socialiste (FLNKS) est créé et s'oppose par la force au bon déroulement du vote en occupant les terres des colons et détruisant un bon nombre de leurs biens matériels. C'est un véritable boycott. Des barrages sur les routes sont mis en place afin que les électeurs ne puissent pas se rendre dans les bureaux de vote. Face à cette situation, l'État prend la décision de désarmer les gendarmes pour ne pas attiser les tensions. Le leader du FLNKS, Jean-Marie Tjibaou décide alors d'apaiser les ardeurs des indépendantistes en leur demandant de lever les barrages routiers et de dialoguer avec le nouveau Haut Commissaire de la République sur le Territoire, Edgar Pisani.¹⁶

Face à ses nouvelles fonctions, dès le 7 janvier 1985, Edgar Pisani propose un plan dans lequel Nouméa, ville principale, devient un territoire français et rend tout le reste du Territoire indépendant.

Le plan, nommé le « plan Pisani » vise à organiser pour le mois de juillet 1985, un referendum permettant aux habitants calédoniens de choisir entre le maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la République Française ou à la création d'un État indépendant.

Cependant, douze jours plus tard, le leader indépendantiste radical Eloi Machoro est tué d'une balle dans la poitrine par un membre du GIGN dans une ferme qu'il occupait de manière revendicative. Dès lors, le Haut Commissaire de la République déclare l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie. Deux jours plus tard, le Premier Ministre, Laurent Fabius, confère par décret à Edgar Pisani les pouvoirs extraordinaires.¹⁷

16 NOUVELLE-CALEDONIE, *Chronologie de l'évolution institutionnelle*, [en ligne], disponible sur <http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/site/La-Nouvelle-Caledonie/Institutions/Chronologie-de-l-evolution-institutionnelle> (consulté le 11 avril 2014).

17 Ibid.

Devant la gravité de la situation et les tensions qui montent de plus en plus, François Mitterrand, alors président de la République, se rend sur le Territoire pour vingt-quatre heures et déclare la préparation d'un nouveau statut pour la Nouvelle-Calédonie. Suite à cette annonce, trente mille personnes manifestent à Nouméa pour que la Nouvelle-Calédonie reste française. Un projet d'indépendance-association est proposé par Edgar Pisani. Il souhaite mettre en place un Territoire découpé en quatre régions, dont deux seront dirigés par le FLNKS. Ce principe d'indépendance-association va être refusé immédiatement par les indépendantistes et notamment le FLNKS en février, lors du congrès de Nakety.

Dans le même temps, les manifestations anti-indépendantistes rassemblent de plus en plus de monde et sont de plus en plus nombreuses. Les mois de mars à décembre de l'année 1985 vont voir la multiplication des violences entre indépendantistes et anti-indépendantistes. Les affrontements sont quotidiens sur l'ensemble du Territoire. Les violences se font également de plus en plus fortes et le nombre de blessés et de morts ne cesse d'augmenter. En pleine ambiance de guerre civile, Edgar Pisani doit préparer un nouveau statut pour le Territoire. Mais à son tour, suivant le FLNKS, l'Assemblée Territoriale vote aussi contre le projet d'indépendance-association.

Au mois d'août, l'état d'urgence est terminé, le couvre-feu levé, et le calme est un peu retrouvé sur le Territoire. Cependant, la lutte politique n'est pas terminée. L'État met en place le statut Fabius-Pisani, le 23 août 1985. Il accorde plus d'autonomie à la Nouvelle-Calédonie et crée quatre régions, à savoir le Nord, le Centre, le Sud et les Îles Loyauté. Chacune d'entre elles dispose d'un conseil et l'ensemble de ces conseils forme alors le Congrès du Territoire qui remplace l'Assemblée territoriale. Il est également créé des conseils consultatifs coutumiers dont la réunion compose le conseil coutumier territorial. Le statut Fabius-Pisani prend en compte pour la première fois les spécificités de la culture kanak, en intégrant officiellement la coutume kanak dans la vie politique de la Nouvelle-Calédonie. Le vote de la mise en place de ce statut a lieu le 19 août et cette fois-ci le FLNKS y participe. Le parti RPCR, anti-indépendantiste remporte seulement la région Sud où se trouve Nouméa et où réside la plus grande partie de la population venant d'Europe. Mais il obtient par contre, la majorité au Congrès territorial. Les trois autres régions passent à la majorité indépendantiste. Indépendance et intérêts

1.2. Indépendance et intérêts

En 1987 est prévu un referendum pour l'accession à l'indépendance mais le FLNKS appelle à l'abstention. 59,1 % des électeurs se déplacent et 98,3 % choisissent le maintien de la Nouvelle-Calédonie comme territoire français. Cependant, un statut accordant une plus grande autonomie est en préparation.¹⁸

Ce statut mis en place au début de l'année 1988, limite les compétences des régions au profit de l'État et comporte trois sortes de dispositions.

Dans un premier point, des aides au Territoire sont instaurées. Un fonds est créé pour l'aide et le développement de la Nouvelle-Calédonie. Ce fonds est surtout destiné aux secteurs ruraux et industriels ainsi qu'à la pêche et au tourisme. Ses secteurs ne sont pas suffisamment développés mais peuvent apporter des richesses à la Nouvelle-Calédonie. L'État va également assurer l'indemnisation des dommages sur les personnes et sur les biens, liés aux actes de violences des événements politiques survenus entre le 21 octobre 1984 et le 15 avril 1986.

Dans un second point, le statut met en place une réforme foncière pour développer l'aménagement foncier du Territoire notamment pour la création de route.

Mais le troisième point réduit les compétences des régions que récupère le Congrès du Territoire.

Le statut Pons II a pour but, quant à lui, d'encadrer le Territoire au sein de la République française et de renforcer la régionalisation. Il est fondé au profit de la collectivité territoriale et sur une modification du découpage régional. Les institutions de la Nouvelle-Calédonie sont mis en place par ce statut comme le Conseil exécutif, le Congrès, et l'Assemblée coutumière entre autres. Le Territoire a désormais des compétences de souveraineté en ce qui concerne la monnaie, la défense et les relations extérieures. Les régions retrouvent une grande partie des compétences enlevées par le statut Pons I.¹⁹ Ce statut est très controversé par les indépendantistes et le FLNKS appelle, une fois de plus, au boycott des élections. Des barrages sont de nouveaux mis en place et l'application de ce statut va mener à des événements tragiques.

2 Les événements d'Ouvéa en 1988

2.1. Des décisions politiques à l'assaut de la grotte

Le 22 avril 1988, jour où le statut Pons doit être effectif, les Kanaks érigent des barrages afin de montrer leur désaccord. Cette journée va être marquée par les événements d'Ouvéa.

¹⁸ NOUVELLE-CALEDONIE, *Chronologie de l'évolution institutionnelle*, [en ligne], disponible sur <http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/site/La-Nouvelle-Caledonie/Institutions/Chronologie-de-l-evolution-institutionnelle> (page consultée le 11 avril 2014).

¹⁹ Ibid.

Ouvéa est une petite île qui fait partie de l'archipel de la Nouvelle-Calédonie. Le 22 avril, deux jours avant l'élection présidentielle de François Mitterrand, des indépendantistes Kanak et des membres du FLNKS attaquent la gendarmerie de l'île. Quatre gendarmes sont tués dans l'affrontement et les vingt-sept autres sont tenus en otage. Le groupe est alors séparé en deux. Le premier groupe est libéré trois jours plus tard à la demande des Vieux de l'île et des coutumiers et le deuxième groupe est emmené dans une grotte.

Paris envoie ses troupes d'élites et l'île d'Ouvéa est déclarée zone militaire. Cependant la grotte reste introuvable. Elle est finalement identifiée après interrogation des habitants. Cependant, après avoir parlementer avec les preneurs d'otages, sans succès, huit gendarmes sont à leur tour pris en otages, face à la menace d'exécuter les autres otages de la grotte si cela n'est pas fait. Cependant, l'échéance du second tour des présidentiels précipite les événements et l'assaut de la grotte est décidé face à l'impossibilité de négocier et l'hostilité de certains preneurs d'otages.



Illustration 4.- La grotte d'Ouvéa, 1988, (extrait du site web France Inter).

Lors de l'assaut, dix-neuf preneurs d'otages et deux militaires sont tués. Des membres du FLNKS accusent alors les forces de l'ordre d'avoir exécuté sommairement les preneurs d'otages. Cela est nié en bloc par les autorités françaises.²⁰

2.2. Les conséquences

La réélection de François Mitterrand permet de renouer le dialogue. Le gouvernement parvient à persuader le FLNKS mené par Jean-Marie Tjibaou et le RPCR mené par Jacques Lafleur, de trouver un compromis. Cela

²⁰ INA, *Nouvelle-Calédonie : opération commando du FLNKS, Journal de 20 h de France 2 du 22 avril 1988*, [vidéo en ligne], disponible sur <http://archive.wikiwix.com> (page consultée le 10 avril 2014).

donne naissance aux accords de Matignon, signé le 26 juin 1988. Ils découpent le territoire en trois provinces dont deux sont dirigées par les indépendantistes. L'État s'engage aussi à débloquent des crédits pour favoriser le développement de l'intérieur du pays et des Îles Loyauté.

Ces événements ont beaucoup marqué les esprits que ce soit en Nouvelle-Calédonie et en métropole. L'histoire de la prise d'otage d'Ouvéa a été relayée par tous les journaux français et suivie très intensément par les calédoniens et les métropolitains. Avec cette épisode, les métropolitains prennent conscience de la gravité de la situation sur le Territoire.

Cela donne naissance à une filmographie très riche. *Les médiateurs du Pacifique* a été réalisé en 1996 par Charles Belmont. Et plus récemment en 2011, Mathieu Kassovitz réalise *L'Ordre et la Morale*. Ce film est très controversé. Les anciens participants de cette prise d'otage affirment que la vérité n'est absolument pas tenue dans le film.²¹

C'est la tragédie des événements d'Ouvéa qui fait connaître ce petit territoire français à la majorité de la population métropolitaine. A partir de ce moment là, les métropolitains prennent conscience des problèmes rencontrés en Nouvelle-Calédonie et vont découvrir par la même occasion l'histoire de pays et la culture des habitants autochtones, les Kanak.

Les Calédoniens, qu'ils soient indépendantistes ou non, prennent conscience de l'importance pour eux que toutes les cultures vivent en harmonie sur le Territoire. L'importance d'une entente entre tous les habitants calédoniens est comprise. Sans cette entente, la Nouvelle-Calédonie ne connaîtra pas la paix. Dès 1984 pourtant, les personnes issues de l'immigration qu'elle que soit, sont désormais appelées Caldoches. Tonton Marcel de la BD de Bernard Berger dans « La brousse en folie », illustre par une caricature plus vraie que nature le mode de vie d'une communauté qui inclut petit à petit la majorité des habitants du Territoire, quelle que soit leur origine.²²

21 LE FIGARO, *Ouvéa : les mensonges de Kassovitz*. [en ligne], disponible sur <http://www.lefigaro.fr/cinema/2011/11/12/03002-20111112ARTFIG00287-ouvea-les-mensonges-de-kassovitz.php> (consultée le 24 novembre 2011).

22 Annexe 1 : Planche de « La Brousse en folie » Coll.B.Berger.

III Le pacte trentenaire : 1988 -

Le pacte trentenaire commence en 1988 et doit se finir en 2018, date à laquelle les Calédoniens devront avoir choisi entre l'indépendance totale ou le statut de Territoire d'Outre-Mer. Les accords de Matignon-Oudinot et ceux de Nouméa en 1998, vont mettre en place des changements que souhaitaient les indépendantistes kanak.. Cependant, les accords comportent tout de même des compromis. L'État garde une tutelle sur le Territoire, même si les accords mettent en place des organisations politiques calédoniennes. Au-delà des revendications politiques, les revendications culturelles sont également reconnues. L'ADCK est mise en place et le projet du centre culturel Tjibaou se développe.

1 Des accords qui changent le statut de la Nouvelle-Calédonie

1.1. Les accords de Matignon-Oudinot de 1988 : un premier pas vers l'indépendance

Ces accords sont signés le 26 juin 1988, entre l'État français, les indépendantistes représentés par le FLNKS et les Caldoches, c'est à dire la population calédonienne issue de l'immigration, représentés par le RPCR.

Les accords de Matignon-Oudinot donnent à la Nouvelle-Calédonie de nouveaux statuts afin de la préparer à l'autodétermination prévue pour 1998. Le but est de mettre en place les meilleures conditions politiques et juridiques afin que la Nouvelle-Calédonie puisse se détacher peu à peu de l'État. Les accords prévoient de doter le Territoire d'une organisation adaptée à son identité particulière.²³

Depuis 1946, date de l'accession de la Nouvelle-Calédonie au statut de territoire d'Outre-mer, l'organisation institutionnelle du Territoire a connu huit statuts, dont quatre entre 1984 et 1988, années où les mouvements indépendantistes se radicalisent. La mise en œuvre des accords de Matignon-Oudinot rétablit la paix civile et crée des institutions stables.

Ces accords découpent le territoire en trois provinces : les îles Loyauté, la province Sud et la province Nord. La province Sud abrite une majorité d'européens et la province Nord ainsi que les Îles Loyauté, une majorité de Mélanésien.

Le but de l'accord est de « Concilier les deux légitimités issues des accords de Matignon sans frustration, (...) ni pour les premiers occupants qui sont les kanaks, ni pour ceux qui ont été transplantés, bon gré, mal gré, dans cette partie du Pacifique, du fait de la colonisation », annonce Bernard Lepeu, président de l'Union Calédonienne en 1988.

23 SENAT, *Projet de loi constitutionnelle modifiant l'article 77 de la Constitution*, [en ligne], disponible sur <http://www.senat.fr/rap/106-145/106-1451.html> (consulté le 16 avril 2014).

Depuis 2005, un grand poteau est dressée place de la Moselle. Il représente la culture originelle mais aussi celles issues de l'immigration. Le temps de la colonie est fini et les communautés se doivent désormais de vivre en paix.

La maison de la Nouvelle-Calédonie est créée à Paris en 1989. Elle est située depuis 2008 à côté de l'Opéra de Paris. Au lendemain de la signature des accords de Matignon-Oudinot, sa mission est de créer un esprit de coopération entre la Métropole et la Nouvelle-Calédonie.²⁴

Les locaux sont agencés de manière à inviter le visiteur à découvrir la culture kanak. On retrouve une allée qui mène à la pièce principale, comme les allées qui mènent aux grandes cases dans les tribus. Ce chemin symbolise le chemin parcouru depuis la signature des accords.

La nuance qui sépare la parole, l'acte et la chose est si menue, que les Kanak ne la distingue pas. La parole est vue comme une réalité solide. La société kanak repose sur un ensemble de contrats oraux passés entre les générations. La parole chez les Mélanésiens, est une partie de ce que nous appelons la tradition.

La maison de la Nouvelle-Calédonie est un lieu physique qui permet donc de se souvenir mais aussi de préparer un avenir commun entre toutes les communautés de Nouvelle-Calédonie et la France métropolitaine.

1.2. Les accords de Nouméa de 1998



Illustration 5.- Jacques Lafleur (à gauche) et Jean-Marie Tjibaou (à droite) lors de la signature des accords de Nouméa, le 5 mai 1998, (extrait du site web l'Express).

François Mitterrand lors d'une intervention télévisée annonce que: « Tant que sur 2800 fonctionnaires d'état, il n'y aura que 96 Kanak (...), la Nouvelle-Calédonie vivra dans une situation de type colonial. » En effet, la fonction publique en Nouvelle-Calédonie voit ses postes de responsabilités quasiment dépourvus de Mélanésiens.

24 MAISON DE LA NOUVELLE-CALEDONIE, *Nos missions*, [en ligne], disponible sur <http://www.mncparis.fr/la-maison/nos-missions> (consulté le 17 avril 2014).

La réélection en tant que président de la république, de François Mitterrand aux élections de mai 1988 a évité à la Nouvelle-Calédonie d'entrer en guerre civile, après des restrictions des droits acquis sous la présidence de Jacques Chirac.

Les accords de Nouméa sont signés le 5 mai 1998 à Nouméa entre le secrétaire d'État à l'outre-mer, Jean-Jacques Queyranne et des représentants du FLNKS et du RPCR. Le préambule permet de résumer les changements et modifications que le texte apporte en ce qui concerne l'indépendance politique et culturelle de la Nouvelle-Calédonie. Il se découpe en cinq points principaux. Tout d'abord l'accord reconnaît que lorsque la France prend possession du Territoire le 24 septembre 1853, elle « n' établit pas des relations de droit avec la population autochtone et les traités passés au cours de l'année 1854 et les années suivantes, avec les autorités coutumières, ne constituent pas des accords équilibrés. »²⁵ Cependant la France tient à ne pas minimiser les progrès qu'elle a pu apporter à la Nouvelle-Calédonie. Le préambule met en avant les connaissances scientifiques et techniques que les nouvelles populations européennes ont apporté à l'aménagement de la Nouvelle-Calédonie. En effet, le texte affirme que « le moment est venu de reconnaître les ombres de la période coloniale, même si elle ne fut pas dépourvu de lumière. »²⁶ En ce qui concerne la culture kanak, les accords de Nouméa reconnaissent qu'elle a été niée et/ou pillée par la colonisation française. Le texte affirme de manière officielle que la colonisation « a constitué un traumatisme durable pour la population d'origine ». ²⁷ Il fait mention de la colonisation foncière qui a dépossédé les clans kanak, contraints à d'importants mouvements de population qui ont déstructuré l'organisation sociale kanak. De plus, la mise en place d'autorités dépourvues de légitimité selon la coutume, ont accentué le traumatisme identitaire. La France reconnaît également la « négation des éléments fondamentaux de l'identité kanak, ajoutée aux limitations des libertés et une absence du droit politique, alors que les kanak ont payé un lourd tribut à la France, notamment lors de la Première Guerre mondiale ». ²⁸ Il est reconnu officiellement que la colonisation a porté atteinte à la dignité du peuple kanak dont les répressions violentes à leurs révoltes, ont aggravé les ressentiments et les incompréhensions.

Le quatrième point du préambule met en avant le principe de décolonisation pour permettre un lien social entre toutes les communautés présentes aujourd'hui sur le Territoire. Il est fait référence aux accords de Matignon, signés dix ans plus tôt, et la France se porte volontaire pour accompagner la Nouvelle-Calédonie dans cette voie de l'indépendance.

Le cinquième point est quant à lui, est plus politique. Les accords de Nouméa définissent l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie jusqu'en 2018. Cette organisation a été validée par les habitants du Territoire par vote. Le gouvernement a proposé une loi constitutionnelle qui a été adoptée par le Parlement. Le

25 Annexe 1 : Préambule des accords de Nouméa.

26 Ibid.

27 Ibid.

28 Ibid.

partage des compétences avec l'État signifie une souveraineté partagées. Cette souveraineté sera transférée progressivement au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Cependant, si le gouvernement en éprouve le besoin, l'État se porte garant de son assistance technique et de financements pour l'exercice des fonctions transférées et pour le développement économique et social.²⁹

Lors de la signature des accords de Nouméa, certaines compétences sont transférées immédiatement au gouvernement. Par exemple, la gestion du commerce extérieur. Cette compétence est très importante, car en effet, la Nouvelle-Calédonie importe énormément, le Territoire ne disposant pas de ressources suffisantes pour subsister aux besoins des habitants.

Certaines compétences restent partagés à la signature des accords de Nouméa comme les relations internationales et régionales, l'entrée de séjour des étrangers, l'audiovisuel, le maintien de l'ordre, la réglementation minière, les dessertes aériennes internationales, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

La Nouvelle-Calédonie est alors composée de plusieurs institutions qui lui permettent de prendre son indépendance dans ses décisions politiques, culturelles, financières et juridiques par rapport à la France métropolitaine.

29 Jean-Yves Faberon (dir.), *Territoires d'outre-mer et Etat de droit : le régime législatif de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, Dalloz, 1994, 15-18 pp.

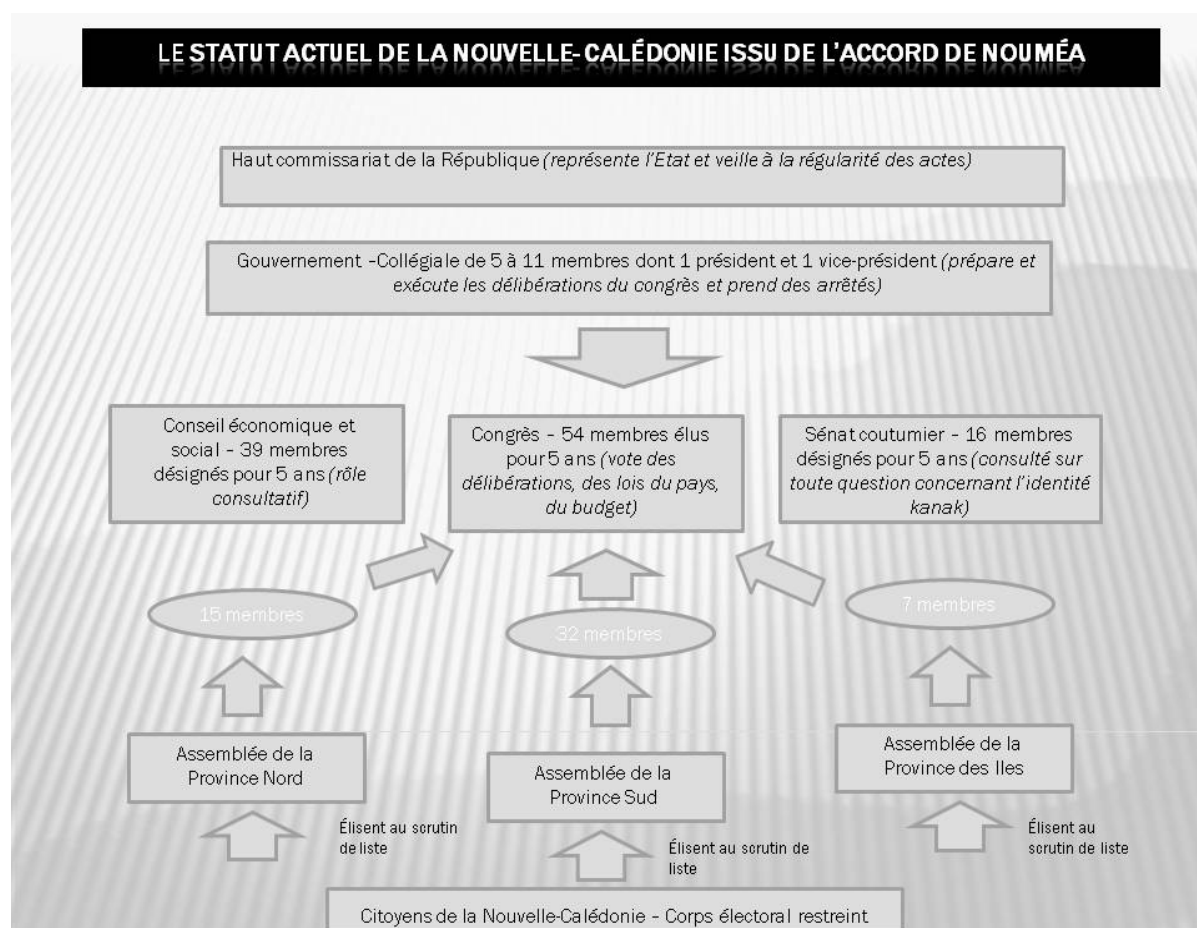


Illustration 6.- Schéma du statut actuel de la Nouvelle-Calédonie issu de l'accord de Nouméa.

Le haut-commissariat assure l'exécution des lois et des décrets, le contrôle des organismes ou personnes publiques ou privées bénéficiant des subventions de l'État. Il assure aussi le contrôle de la légalité. Il est assisté dans ses missions par trois commissaires délégués par les trois provinces. Cette institution est la seule à représenter l'État.

Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est collégial et compte 5 à 11 membres. Il est élu par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, avec qui il partage l'initiative des textes. Ses compétences sont définies dans la loi organique de 1999 et c'est le Président qui signe les contrats et dirige l'administration. Le Gouvernement compte un représentant de l'État qui reçoit les projets avant leurs publications et peut décider d'une seconde délibération de l'exécutif s'il le juge nécessaire.

Le congrès est une assemblée délibérante qui réunit une partie des élus des trois assemblées de provinces soit 54 membres. Il vote les délibérations et les lois du pays concernant les affaires communes. Il a des compétences notamment sur la fiscalité, la répression des fraudes, la réglementation des prix, le droit à l'urbanisme, la procédure civile, l'organisation des services territoriaux, les règles en matière d'hygiène, la santé et la protection sociale.

Le sénat coutumier de seize membres est chargé des problèmes de l'identité kanak et le Conseil économique et social de 35 membres élus pour cinq ans détient un rôle consultatif.

Les Provinces sont des collectivités territoriales qui disposent d'une compétence de droit commun. Elles s'administrent librement par des assemblées élues pour cinq ans. Ces membres sont également membres du Congrès avec un mandat de cinq ans. La province Sud est essentiellement liée à l'activité économique du pays et représente 60 % de la population et 80 % des employés et salariés. Les activités principales sont minières, métallurgiques et touristiques. Elle compte 40 élus dont 32 sont au Congrès. La province Nord est la plus étendue avec plus de la moitié du territoire total. Elle compte 22 élus dont 15 sont au Congrès. La dernière province regroupe les îles Loyauté composées de 4 îles : Maré, Lifou, Ouvéa, Tiga. Cette province encourage toutes les activités liées au tourisme. Elle compte 14 élus dont 7 au Congrès.

Le Territoire peut désormais afficher tous les signes identitaires d'un État : drapeau, hymne, devise, graphisme des billets... La loi organique crée trois catégories de citoyens. Les Kanaks bénéficient d'un statut particulier et sont représentés par le Sénat coutumier. Les Calédoniens de toutes origines ont une citoyenneté qui leur permet d'avoir un accès privilégié aux emplois et le droit de vote lors de toutes les consultations électorales. Les simples résidents de nationalité française ne peuvent voter pour les scrutins concernant l'organisation du Territoire, qu'après dix ans passés en Nouvelle-Calédonie.

Les accords de Nouméa annoncent qu'au « cours du quatrième mandat de cinq ans du Congrès, une consultation électorale sera organisée. La date de cette consultation sera déterminée, à une date fixée par le Congrès. »³⁰

L'année 2014 voit le transfert progressif des compétences de l'État vers le Territoire prendre fin. Comme le dicte l'accord de Nouméa, les Calédoniens devront se prononcer par référendum entre 2014 et 2018 pour décider de l'indépendance ou non de la Nouvelle-Calédonie. Si la réponse des électeurs est négative, l'organisation d'une nouvelle consultation pourra être mise en place par le Congrès. Si la réponse est encore négative, une autre organisation sera mise en place dans les mêmes conditions. Si la réponse est encore négative, les partenaires politiques de l'État et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie devront se rassembler pour examiner la nouvelle situation.³¹

Cependant, si la réponse à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie est positive, celle-ci sera donnée sans possibilité de réversibilité en étant constitutionnellement garantie.

A ce moment-là, la Nouvelle-Calédonie deviendra alors complètement indépendante de la France et sera considérée comme étant un pays à part entière. Le 11 mai 2014, ont eu lieu les élections provinciales du

30 LEGIFRANCE, Accords sur la Nouvelle-Calédonie signés à Nouméa le 5 mai 1998, [en ligne], consultable sur <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000555817> (consulté le 19 avril 2014).

31 Elvina Ingehl « Le tourisme, un moyen de sauvegarde et de transmission de la culture kanak ? », *Les cahiers de l'Outre-Mer*, n°252, octobre-décembre 2010.

Congrès de la Nouvelle-Calédonie. La droite non-indépendantiste reste majoritaire avec vingt-neuf sièges sur cinquante-quatre. Les indépendantistes obtiennent vingt-cinq sièges mais continuent de progresser dans l'archipel. Ce nouveau Congrès, selon l'Accord de Nouméa, pourra organiser le referendum d'autodétermination d'ici l'année 2018.³²

2 La mise en place de l'Agence de Développement de la Culture Kanak (ADCK)

2.1. Organisation et missions

La création de l'ADCK a été prévue par les accords de Matignon-Oudinot en 1988. Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'agence ne relève plus de la tutelle de l'État mais de celle de la Nouvelle-Calédonie. Ce changement permet alors au Territoire de mener comme il le désire la conservation et la valorisation de la culture kanak.

Le président actuel de l'ADCK est Emmanuel Tjibaou, le fils de Jean-Marie Tjibaou, linguiste en langues kanak. La femme de ce dernier, a présidé le conseil d'administration jusqu'en 2008.

L'agence est constituée de sept départements. Chaque département joue un rôle particulier dans la conservation et la valorisation de la culture kanak. Par exemple, le département d'accueil et jeune public s'occupe de sensibiliser et de faire découvrir, à toutes sortes de public, la culture kanak à travers des visites ou encore des animations. Le département de recherche et patrimoine quant à lui, conduit des recherches sur la culture kanak, notamment dans le domaine du patrimoine intangible comme la tradition et la littérature orale.

Si, avec les accords de Nouméa, les Kanak admettent l'enracinement des autres communautés au sein du Territoire, ces dernières doivent découvrir les mythes mélanésien, une culture à l'opposé de la culture occidentale. Il est donc pris la décision d'organiser et d'inciter des activités culturelles dans le but de se connaître les uns et les autres.

En mai 2002, l'État français et la Nouvelle-Calédonie ont présenté un accord lors d'une séance publique du congrès. Son but serait de favoriser le développement culturel sur le Territoire. Ce document est prévu par l'accord de Nouméa afin de protéger et de valoriser, entre autres, le patrimoine kanak, pour lequel est mis en place un programme scientifique et technique. Plusieurs objectifs sont alors fixés. Le premier est de réaliser un inventaire exhaustif des œuvres kanak présentes dans les musées que ce soit en France ou à l'étranger. Il est également question de mettre en œuvre des moyens pour favoriser le retour de celles-ci en Nouvelle-Calédonie

32 FRANCE INFO, *Élections provinciales en Nouvelle-Calédonie : la droite non indépendantiste reste majoritaire au Congrès*, [en ligne], disponible sur http://www.francetvinfo.fr/politique/elections-provinciales-en-nouvelle-caledonie-la-droite-non-independantiste-reste-majoritaire-au-congres_597379.html (consulté le 24 mai 2014).

et de protéger les savoirs et les expressions traditionnelles de la culture kanak. De plus, il a également été décidé d'un effort en ce qui concerne la conservation des archives. En effet, dans la culture kanak, la prise de conscience de l'importance de la trace écrite est encore très récente et pas admise par tous. Dans ce but, l'État a mis en place un vaste travail de duplication de documents conservés en France métropolitaine, concernant le Territoire afin d'y envoyer les copies pour qu'elles puissent être consultées par les calédoniens.³³

De manière concrète, l'ADCK initie et valorise des opérations de collecte et de recherches, surtout en ce qui concerne le patrimoine kanak immatériel. Elle participe également à la diffusion et la mise en valeur de ce patrimoine, notamment par le biais des supports de diffusion comme des CDs de chants traditionnels, des publications... Mais son rôle est également d'apporter son aide aux chercheurs qui s'intéressent au monde kanak et de promouvoir des échanges internationaux, qui permettent également de valoriser la culture kanak.³⁴

Jean-Marie Tjibaou, à propos de la vision des Kanak sur leur propre culture, affirme qu'ils ne veulent pas « revenir en arrière. Pour les kanaks, il est vital de se créer un environnement culturel où la modernité est intégrée dans le souffle venu des ancêtres. »

Ngan Jila Tjibaou affirme à son tour que « le retour à la tradition c'est un mythe. Aucun peuple ne l'a jamais vécu. La recherche d'identité, le modèle, pour moi, il est devant soi, jamais en arrière... Notre identité, elle est devant nous. »

La culture kanak s'est affirmée en même temps que les revendications politiques ont émergé. On assiste alors à un boom des artistes Kanak dans toutes les formes d'art : peinture, sculpture, écriture... L'ADCK a la volonté d'aider ces jeunes artistes Kanak à s'inscrire dans l'histoire actuelle de la Nouvelle-Calédonie. Par exemple, l'ADCK prête ses ateliers d'arts plastiques et ses studios d'enregistrements aux artistes Kanak. Il y a également des aides en ce qui concerne la logistique pour les artistes voulant se faire connaître à l'international et des soutiens à l'édition.³⁵

Le Centre Culturel Tjibaou (CCT) a un rôle primordial dans le développement de l'art kanak. Il valorise le patrimoine archéologique et linguistique kanak, mais encourage aussi l'expression contemporaine de la culture en particulier dans le domaine artisanal et artistique.

A l'occasion de ce changement, la revue Mwà Vèè, revue culturelle kanak, propose une numéro spécial, qui revient sur quarante ans d'expression culturelle kanak. Cette culture contemporaine établit un lien avec la

33 « L'État et la Nouvelle-Calédonie : partenaire culturel », mai 2002, *Les Nouvelles Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté le 6 mars 2014).

34 Elvina Ingehlis « Le tourisme, un moyen de sauvegarde et de transmission de la culture kanak ? », *Les cahiers de l'Outre-Mer*, n°252, octobre-décembre 2010.

35 ADCK. *Présentation : soutien à la création locale*, [en ligne], disponible sur [http://www.adck.nc/presentation /lagence-de-developpement-de-la-culture-kanak/presentation](http://www.adck.nc/presentation/lagence-de-developpement-de-la-culture-kanak/presentation) (consulté le 17 avril 2014).

culture traditionnelle et permet de mettre en avant l'action de l'ADCK qui a contribué à dynamiser la culture calédonienne.³⁶

2.2. Un outil principal à la valorisation de la culture kanak : le centre culturel Tjibaou

La création du centre culturel permet à l'ADCK de réaliser sa mission de valorisation des formes contemporaines d'art kanak, surtout en ce qui concerne les domaines artisanal, audiovisuel et artistique. Le centre a également comme but de conduire des programmes de recherches sur la culture kanak.³⁷

Le CCT a pour mission de conserver la mémoire de la culture kanak tout en mettant en avant l'art kanak moderne d'aujourd'hui. Comme pour la création de l'ADCK, le CCT est prévu par les accords de Matignon-Oudinot de 1988.

Le CCT n'est pas un monument. Il symbolise la reconnaissance des hommes du pays kanak. Le centre est conçu pour être le lieu de la célébration de cette culture. Pour les Kanak, c'est une sorte d'aboutissement d'une longue lutte de revendication identitaire depuis la colonisation. Les Kanak doivent pouvoir se ressourcer dans ce lieu de renouvellement. Mais le centre est aussi un lieu privilégié d'accueil aux autres cultures, afin d'échanger et de partager les savoirs et les savoir-faire. Il doit être le lieu de promotion d'échanges culturels.

Il est édifié entre 1995 et 1998 par l'architecte Renzo Piano dans le cadre des Grands Travaux de la République. Le centre s'étend sur huit hectares cédés par la ville de Nouméa. Il est érigé sur un promontoire naturel de la presqu'île de Tina qui est bordé par le lagon. .³⁸

Le centre regroupe en un même endroit un centre d'art, un musée, des espaces de spectacles et une bibliothèque spécialisée. Cela lui permet de proposer une multitude d'offres culturelles. Les dix cases qui présentent dans le CCT sont une métaphore visuelle de l'habitat kanak. La grande case est construite sur un promontoire naturel. C'est le siège de la structure sociale kanak. Elle porte sur son toit, la flèche faîtière, qui représente le pouvoir politique kanak.³⁹ L'allée centrale est un lieu essentiel dans la vie communautaire kanak. Dans la société traditionnelle, les cases s'organisent autour d'elle. L'architecte a donc voulu en faire le centre du CCT. Elle est dominée par la grande case et c'est le lieu des échanges cérémoniels et des coutumes.⁴⁰

36 « Mwà Vèè revient sur 40 ans de culture kanak », janvier 2012, *Les Nouvelles Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté le 6 mars 2014).

37 ADCK. *Présentation du centre culturel Tjibaou*, [en ligne], disponible sur <http://www.adck.nc/presentation/le-centre-culturel-tjibaou/presentation> (consulté le 12 avril 2014).

38 Cécile Mozzioconacci, *Voyage dans le centre culturel Tjibaou*, Nouméa, Grain de sable, 2001, p. 30-31.

39 Ibid.

40 Cécile Mozzioconacci, *Voyage dans le centre culturel Tjibaou*, Nouméa, Grain de sable, 2001, p. 32-34.

Les cases forment trois villages. Un, pour les arts plastiques, un pour la médiathèque, et un pour les espaces d'animations culturelles. Pour les matériaux tressés et le travail du bois des cases, l'architecte s'est inspiré des techniques traditionnelles des anciens artisans kanak. L'architecte a choisi du bois d'iroko du Ghana, très flexible qui peut résister aux termites et aux cyclones. Il reste naturellement gras même coupé et permet la pérennité des bâtiments.⁴¹

Même si le centre reprend les techniques traditionnels des structures architecturales des clans kanak, les matériaux sont modernes avec des technologies novatrices afin de faire face aux problèmes de chaleur et de vent que connaît le lagon de Nouméa.⁴²

Le centre culturel est inauguré les 4 et 5 mai 1998, par le premier ministre Lionel Jospin au moment où sont signés les accords de Nouméa.⁴³

Son nom lui a été attribué en hommage au chef indépendantiste Kanak Jean-Marie Tjibaou. Le nom précis du centre est Centre Culturel Tjibaou et non pas Centre Culturel Jean-Marie Tjibaou. Ce point a fait l'objet d'une explication par les chefs de clan lors de cette cérémonie d'ouverture. Le nom Tjibaou est un «nom-chemin», celui qui doit être emprunté pour établir des relations au milieu d'un groupe. En pays Hoot ma Whaap, la société kanak a créé un système de prêt de noms pour permettre à des personnes étrangères à un lieu de s'intégrer dans cet espace social. A la mort de ces personnes, le prêt du nom s'éteint avec elles.⁴⁴

41 Cécile Mozzioconacci, *Voyage dans le centre culturel Tjibaou*, Nouméa, Grain de sable, 2001, p. 35-39.

42 Ibid.

43 INA, *Le centre culturel Tjibaou de Renzo Piano*, [en ligne], disponible sur <http://www.ina.fr/video/CAB98017636> (consulté le 12 avril 2014).

44 Cécile Mozzioconacci, *Voyage dans le centre culturel Tjibaou*, Nouméa, Grain de sable, 2001, p. 24-27.

Conclusion

Les revendications des Kanak pour obtenir l'indépendance du Territoire ne se sont pas faites sans difficultés. Depuis 1968 et pendant une petite vingtaine d'années, les prises de positions politiques vont mener à des premières recherches scientifiques sur la culture kanak. La période des événements qui va suivre, est marquée par des péripéties tragiques. Tragiques, mais qui ont permis l'accession d'une indépendance des Kanak en Nouvelle-Calédonie, avec une tutelle de l'État qui devient de moins en moins invasive.

La signature des accords de Matignon-Oudinot en 1988, met fin aux représailles. La signature des accords de Nouméa, dix ans plus tard accentue la prise d'indépendance des Kanak en Nouvelle-Calédonie, en créant des institutions territoriales indépendantes des institutions du Gouvernement français. C'est également avec les accords de Nouméa, que l'importance de la conservation et de la valorisation de la culture kanak est reconnue de manière officielle. D'ailleurs le préambule des accords de Nouméa assume la responsabilité de la colonisation dans l'effacement de la culture kanak, au profit de la culture occidentale. La création de l'ADCK et du CCT comme vitrine de la culture kanak, vont marquer le début des opérations de collecte et de mise en valeur de la culture et des archives qui la représentent.

Les opérations de conservation et de la valorisation de cette culture ne vont cesser de croître. L'intérêt de l'écrit et des enregistrements, qu'ils soient audio ou vidéo, prend une importance particulière. C'est la continuité logique des revendications kanak après que les réclamations politiques aient été entendues.

Cependant, certaines questions restent sans réponses notamment en ce qui concerne la conservation et la valorisation des archives kanak.

En effet, quelles sont les institutions qui conservent ces archives ? Quels sont leurs rôles dans la valorisation des archives ? Comment les Kanak se sont-ils appropriés leurs archives ? Comment a évolué cette utilisation ? Comment est surmontée la difficulté de l'oralité de la culture kanak ?

Nous allons désormais développer plus précisément la place des archives dans la préservation d'une culture orale de la fin des années 1960 à nos jours. Cela devrait permettre de comprendre quelle place prennent les archives des Kanak en Nouvelle-Calédonie et sous quelles formes particulières elles se présentent. L'intérêt porté ici aux archives d'un peuple de culture orale prend alors tout son sens.

BIBLIOGRAPHIE

I - Histoire de la Nouvelle-Calédonie

ANGLEVIEL Frédéric, *Histoire de la Nouvelle-Calédonie : nouvelles approches, nouveaux objets*, Nouméa, Portes Océanes, 2005, 350 p.

Catalogue de la maison de la Nouvelle-Calédonie, Paris, 2010, 45 p.

GARDE François, FABERON Jean-Yves (dir.), *101 mots pour comprendre les institutions de la Nouvelle-Calédonie*, Nouméa, Ile de lumière, 186 p.

II - Généralités sur la culture kanak

ARREGHINI Philippe, *La Nouvelle-Calédonie au tournant des années 1990 ; un état des lieux*, Paris, La documentation française, 1993, 107 p.

BENSA Alban, « Chroniques kanak : ethnologie en marche », *Ethnies*, n°18-19, 1995, p. 44-54.

COLLECTIF, *150 ans de mémoire collective*, Nouméa, Grain de sable, 2003, 120 p.

GASSER Bernard, « Connaissance et communication », dans GASSER Bernard (dir.), *Actes du troisième colloque CORAIL*, Nouméa, CORAIL, 1991, 306 p.

INGHELS Elvina, « Le tourisme, un moyen de sauvegarde et de transmission de la culture kanak », *Les cahiers d'Outre-Mer*, n°252, octobre-décembre 2010, p. 537-553.

LEENHARDT Maurice, *Do kamo : La personne et le mythe dans le monde mélanésien*, Paris, Arno Press, 1971, 314 p.

YACOUB Joseph, *Les minorités dans le monde : faits et analyse*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998, 923 p.

III – Généralités sur la généalogie et les sources orales

DESCAMPS Florence (dir.), *Les sources orales et l'histoire ; récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Paris, Bréal, 2006, 287 p.

MERGNAC Marie-Odile (dir.), *La généalogie, une passion française*, Paris, Autrement, 2003, 143 p.

IV - Politique en Nouvelle-Calédonie de 1968 à aujourd'hui

BERTAM Robert, *Bipolarisation politique de la Nouvelle-Calédonie depuis 1975*, Paris, L'Harmattan, 2012, 598 p.

FRANCE INFO, *Élections provinciales en Nouvelle-Calédonie : la droite non indépendantiste reste majoritaire au Congrès*, [en ligne], disponible sur http://www.francetvinfo.fr/politique/elections-provinciales-en-nouvelle-caledonie-la-droite-non-independantiste-reste-majoritaire-au-congres_597379.html (consulté le 24 mai 2014).

LEVALLOIS Michel, « Mélanésie 2000 ; un festival très politique », *Journal de la Société des océanistes*, n°100, 1995, p. 125-127.

NAKU PRESS, *Au fil de l'histoire du FLNKS*, [en ligne], disponible sur <http://madoy-nakupress.blogspot.fr> (consulté le 5 avril 2014).

NOUVELLE-CALEDONIE, *Chronologie de l'évolution institutionnelle*, [en ligne], disponible sur <http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/site/La-Nouvelle-Caledonie/Institutions/Chronologie-de-l-evolution-institutionnelle> (consulté le 11 avril 2014).

UNION CALEDONIENNE, *Histoire*, [en ligne], disponible sur <http://union-caledonienne.com/> (consulté le 3 avril 2014).

V – Le centre culturel Tjibaou

ADCK, *Présentation du centre culturel Tjibaou*, [en ligne], disponible sur <http://www.adck.nc/presentation/le-centre-culturel-tjibaou/presentation> (consulté le 12 avril 2014).

Ferrer Marion | Revendication patrimoniale kanak : place des archives dans la préservation d'une culture orale de 1968 à nos jours.

ADCK, *Médiathèque*, [en ligne], disponible sur <http://mediatheque.adck.nc/mediath/> (consulté le 31 mars 2014).

INA, *Le CCT de Renzo Piano*, [en ligne], disponible sur <http://www.ina.fr/video/CAB98017636> (consulté le 12 avril 2014).

KASARHEROU Emmanuel, *Jean-Marie Tjibaou : biographie illustrée*, Nouméa, ADCK, 2009, 150 p.

MOZZICONACCI Cécile, *Voyage dans le centre culturel Tjibaou*, Nouméa, Grain de sable, 2001, 86 p.

TOGNA NGAN JILA Octave, *Le centre culturel Tjibaou*, Nouméa, ADCK, 1998, 128 p.

VI - Relations entre la Nouvelle-Calédonie et la France métropolitaine

BRIAULT Jean-Claude, 2018. *La fin de l'accord de Nouméa : La solution est dans la France*, Nouméa, Begach, 2005, 154 p.

FABERON Jean-Yves, POSTIC Jean-Raymond, *L'accord de Nouméa, la loi organique et autres documents juridiques et politiques de la Nouvelle-Calédonie*, Nouméa, Ile de Lumière, 350 p.

INA, *Nouvelle-Calédonie : opération commando du FLNKS, Journal de 20 h de France 2 du 22 avril 1988*, [vidéo en ligne], disponible sur <http://archive.wikiwix.com/cache/?url=http://www.ina.fr/economie-et-societe/justice-et-faits-divers/video/CAB88017552/ouvea-la-grotte.fr.html&title=Ouve%C2%A0%3%20la%20grotte> (consulté le 10 avril 2014).

LE FIGARO, *Ouvéa : les mensonges de Kassovitz*, [en ligne], disponible sur <http://www.lefigaro.fr/cinema/2011/11/12/03002-20111112ARTFIG00287-ouvea-les-mensonges-de-kassovitz.php> (consulté le 24 novembre 2013).

VII - Les archives en Nouvelle-Calédonie

ADCK, *Collecte du patrimoine culturel kanak en Nouvelle-Calédonie*, [en ligne], disponible sur <http://www.adck.nc/patrimoine/departement/collecte-du-patrimoine> (consulté le 18 avril 2014).

Ferrer Marion | Revendication patrimoniale kanak : place des archives dans la préservation d'une culture orale de 1968 à nos jours.

ADCK, *Présentation de l'émission radiophonique RUO* [en ligne], disponible sur <http://www.adck.nc/patrimoine/ruo/presentation> (consulté le 25 avril 2014).

GRANET-ABISSET Anne-Marie, « Revisiter une collecte : de la source à l'archive orale » [en ligne], disponible sur <http://imageson.hypotheses.org/1170> (consulté le 1^{er} mai 2014).

MERLE Isabelle, « Des archives à l'entretien et retour : une enquête en Nouvelle-Calédonie », *Genèses*, n°36, 1999, p. 116–131.

ÉTAT DES SOURCES

I - Sources imprimées

A - Sources légales et réglementaires

Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, [en ligne], disponible sur <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000393606> (consulté le 11 février 2014).

Accord sur la Nouvelle-Calédonie signé à Nouméa le 5 mai 1998, [en ligne], disponible sur <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000555817&dateTexte=&categorieLien=id> (consulté le 11 février 2014).

B - Journaux, revues

a – La revue Mwà vée

La revue Mwà vée est une revue d'expression culturelle kanak. Elle s'attache à refléter la dimension traditionnelle et la dimension contemporaine de la culture kanak. La revue est consultable au centre culturel Tjibaou à Nouméa et en ligne sur le site du centre.

TOGNA Octave (dir.), « Patrimoine kanak », *Mwà vée*, n°8, 1995.

TOGNA Octave (dir.), « Ouvéa, le temps de la réconciliation », *Mwà vée*, n°25, 1999.

TOGNA Octave (dir.), « Special issue Living heritage, kanak culture today », *Mwà vée*, n° spécial, 2000.

TOGNA Octave (dir.), « Sous la grande case de l'histoire. La place de la mémoire kanak de la mémoire calédonienne dans l'Histoire », *Mwà vée*, n°44, 2004.

TOGNA Octave (dir.), « Pardon et réconciliation », *Mwà vée*, n°46-47, 2005.

KASARHEROU Emmanuel (dir.), « Une parole qui voyage », *Mwà vée*, n°64, 2009.

Mwà vée n°64 Jean-Marie Tjibaou : Une parole qui voyage, Kasarhérou Emmanuel (dir.), 2009.

b – Le quotidien *Les Nouvelles Calédoniennes*

Les Nouvelles Calédoniennes est un journal quotidien de la Nouvelle-Calédonie, qui paraît depuis le 15 juin 1971. Il est devenu neutre politiquement depuis le début des années 2000. Il est consultable dans les bureaux de presse en Nouvelle-Calédonie mais aussi en ligne sur le site du quotidien de manière payante.

« Les archives photo de la France australe sont revenues sur le territoire », *Les Nouvelles Calédoniennes*, janvier 2002.

« L'état et la Nouvelle-Calédonie ; partenaires culturels », *Les Nouvelles Calédoniennes*, mai 2002.

« La collection Amsterdam sur CD Rom », *Les Nouvelles Calédoniennes*, juillet 2002.

« Les archives Leenhardt de retour sur le territoire », *Les Nouvelles Calédoniennes*, octobre 2002.

« La revue Mwà Vée fête ses dix ans », *Les Nouvelles Calédoniennes*, juin 2003.

« Cinq mille photos anciennes à découvrir au centre Tjibaou », *Les Nouvelles Calédoniennes*, juillet 2003.

« 150 ans de mémoire collective calédonienne », *Les Nouvelles Calédoniennes*, octobre 2003.

« Généalogie : la grande quête des origines », *Les Nouvelles Calédoniennes*, mai 2004.

« Les élèves du BTS Tourisme en visite aux archives », *Les Nouvelles Calédoniennes*, mai 2006.

« L'Intérim du directeur des archives remis en question », *Les Nouvelles Calédoniennes*, juin 2007.

« Le futur des archives passe par un nouveau bâtiment », *Les Nouvelles Calédoniennes*, septembre 2007.

« Le Pacifique se penche sur ses archives », *Les Nouvelles Calédoniennes*, septembre 2007.

« La directrice des archives kiwies sur les traces du passé », *Les Nouvelles Calédoniennes*, octobre 2007.

« Sauvegarder la mémoire du Pacifique », *Les Nouvelles Calédoniennes*, octobre 2007.

« Les relations sentent le moisi aux archives territoriales », *Les Nouvelles Calédoniennes*, décembre 2007.

« La justice répète qu'il faut des diplômes pour être archiviste », *Les Nouvelles Calédoniennes*, mars 2008.

« Bâtiments archi-moderne pour documents centenaires », *Les Nouvelles Calédoniennes*, juillet 2008.

« La guerre continue aux archives », *Les Nouvelles Calédoniennes*, juillet 2008.

« Des termites aux archives territoriales », *Les Nouvelles Calédoniennes*, mai 2009.

« Recueil de la mémoire orale », *Les Nouvelles Calédoniennes*, mai 2009.

« Ismet Kurtovitch quitte les archives », *Les Nouvelles Calédoniennes*, juillet 2009.

« Les archives en un seul clic », *Les Nouvelles Calédoniennes*, octobre 2010.

« Les trésors de la mémoire », *Les Nouvelles Calédoniennes*, octobre 2011.

« Sauver le patrimoine kanak », *Les Nouvelles Calédoniennes*, mai 2012.

« Les archives entre de bonnes mains », *Les Nouvelles Calédoniennes*, juin 2012.

« Les visages du pays », *Les Nouvelles Calédoniennes*, novembre 2012.

« Les archives rfo numérisées », *Les Nouvelles Calédoniennes*, novembre 2012.

« Les archives de l'INA sur les accords », *Les Nouvelles Calédoniennes*, juin 2013.

« Des rayons d'histoire », *Les Nouvelles Calédoniennes*, octobre 2013.

« L'histoire sort des placards », *Les Nouvelles Calédoniennes*, janvier 2014.

II - Sources manuscrites et dactylographiées

A - Médiathèque du centre culturel Tjibaou. Collecte des traditions orales par l'ADCK :

La médiathèque de CCT regroupe les travaux de la collecte des traditions orales que l'ADCK organise depuis 2003. Les sources ci-dessous sont présentées de manière chronologique.

KASARHEOU Emmanuel, MOSADI Patrice, *Collecte des traditions orales de l'aire Xârâcùù : programme 2002*, Nouméa, ADCK, 2003. (non consultable)

KASARHEOU Emmanuel, MOSADI Patrice, *Collecte des traditions orales de l'aire Xârâcùù : programme 2003*, Nouméa, ADCK, 2003. (non consultable)

KASARHEOU Emmanuel, MOASADI Patrice, *Collecte des traditions orales de l'aire Xârâcùù : rapport 2004*, Nouméa, ADCK, 2004. (non consultable)

KASARHEROU Emmanuel, *Collecte des traditions orales du pays nââ numèè : rapport 2004*, Nouméa, ADCK, 2004. (non consultable)

KASARHEROU Emmanuel, MOASADI Patrice, *Collecte des traditions orales de pays ôrôê : rapport 2004*, Nouméa, ADCK, 2004. (non consultable)

GUEYLANNE Até, *Comptines françaises interprétées en langue haaméa*, Nouméa, ADCK, Boulouparis : conseil coutumier de l'aire Xârâcùù, 2005. (non consultable)

MOASADI Patrice, *Collecte des traditions orales de l'aire Xârâcùù : programme 2005*, Nouméa, ADCK, 2005. (non consultable)

KASARHEROU Emmanuel, MOASADI Patrice, *Collecte des traditions orales de l'aire Paicî- Cèmùhi : rapport 2005*, Nouméa, ADCK, 2005. (non consultable)

KASARHEROU Emmanuel, *Collecte de patrimoine immatériel de l'aire Drubéa-Kaponé : rapport 2005*, Nouméa, ADCK, 2005. (non consultable)

MOSADI Patrice, *Collecte des traditions orales de l'aire Xârâcùù : programme 2005*, Nouméa, ADCK, 2005.
(non consultable)

GOROMIDO Samuel, MOASADI Patrice, TJIBAOU Emmanuel, *Collecte des traditions orales de l'aire Païcî Camùkî ; rapport 2005*, Nouméa, ADCK, 2006. (non consultable)

KASARHEROU Emmanuel, MOASADI Patrice, *Collecte du patrimoine immatériel de l'aire Ajiê-Aro : rapport 2005*, Nouméa, ADCK, 2006. (non consultable)

TJIBAOU Emmanuel, MOASADI Patrice, EURITEIN Yamel, *Collecte du patrimoine immatériel de l'aire A'jiê-Aro : rapport 2006*, Nouméa, ADCK, 2006. (non consultable)

GOROMIDO Samuel, MOASADI Patrice, TJIBAOU Emmanuel, *Collecte des traditions orales de l'aire Païcî Camùkî ; rapport 2006*, Nouméa, ADCK, 2007. (non consultable)

PAMBRUN Jean-Marc, TJIBAOU Emmanuel, *Entretien sur les stratégies et les enjeux du recueil de la mémoire orale en Polynésie Française depuis 1981 : historique, méthodologie, thématique, perspectives*, Nouméa, ADCK, 2007. (non consultable)

TJIBAOU Emmanuel, *Collecte des traditions orales de l'aire Hoot ma Whaap : programme 2007*, Nouméa, ADCK, 2007. (non consultable)

TJIBAOU Emmanuel, *Collecte des traditions orales de l'aire Hoot ma Whaap : programme 2008*, Nouméa, ADCK, 2007. (non consultable)

TJIBAOU Emmanuel, *Collecte des traditions orales de l'aire Hoot ma Whaap : programme 2009*, Nouméa, ADCK, 2007. (non consultable)

TJIBAOU Emmanuel, *Collecte des traditions orales de l'aire Hoot ma Whaap : programme 2010*, Nouméa, ADCK, 2007. (non consultable)

TJIBAOU Emmanuel, *Collecte des traditions orales de l'aire Iaai : programme 2007*, Nouméa, ADCK, 2007.
(non consultable)

TJIBAOU Emmanuel, EURITEIN Yamel, *Collecte du patrimoine immatériel de l'aire A'jiê-Aro*, Nouméa, ADCK, 2007. (non consultable)

GOROMIDO Samuel, MOASADI Patrice, TJIBAOU Emmanuel, *Collecte des traditions orales de l'aire Paîcî Camûkî ; rapport 2008*, Nouméa, ADCK, 2008. (non consultable)

MOASADI Patrice, TJIBAOU Emmanuel, *Collecte des traditions orales de l'aire Drubéa-Kaponé : rapport 2006*, Nouméa, ADCK, 2008. (non consultable)

MOASADI Patrice, TJIBAOU Emmanuel, *Collecte des traditions orales de l'aire Drubéa-Kaponé : rapport 2007*, Nouméa, ADCK, 2008. (non consultable)

MOASADI Patrice, TJIBAOU Emmanuel, *Collecte des traditions orales de l'aire Drubéa-Kaponé : rapport 2008*, Nouméa, ADCK, 2008. (non consultable)

KONA Yvon, *Collecte des traditions orales de l'aire Xârâcùù : rapport 2009*, Nouméa, ADCK, 2009. (non consultable)

TEVESOU Alexandre, EURITEIN Yamel, *Collecte du patrimoine immatériel de l'aire A'jiê-Arô : rapport 2008*, Nouméa, ADCK. 2009. (non consultable)

TEVESOU Alexandre, EURITEIN Yamel, *Collecte du patrimoine immatériel de l'aire A'jiê-Arô : rapport 2009*, Nouméa, ADCK. 2009. (non consultable)

TEVESOU Alexandre, EURITEIN Yamel, *Collecte du patrimoine immatériel de l'aire A'jiê-Arô : rapport 2010*, Nouméa, ADCK. 2010. (non consultable)

KONA Yvon, *Collecte des traditions orales de l'aire Xârâcùù : rapport 2010*, Nouméa, ADCK, 2010. (non consultable)

TEVESOU Alexandre, EURITEIN Yamel, *Collecte du patrimoine immatériel de l'aire A'jiê-Arô : rapport 2011*, Nouméa, ADCK. 2011. (non consultable)

B- Contes oraux émis sur l'émission radiophonique RUO

ADCK. *Catalogue de la médiathèque : émission radiophonique RUO*, [en ligne], consultable sur <http://mediatheque.adck.nc/mediath/> (consulté le 25 avril 2014).

III - Autres sources

A- Questionnaires (voir annexes) :

Les questionnaires ont été envoyés de manière individuelle par mails et remplis via l'outil formulaire de Google Drive.

Ingrid Utchaou, directrice des archives territoriales de Nouméa, avril 2014.

Nathalie Renault, responsable du service archive et documentation de la mairie de Nouméa, février 2014.

B- Base en ligne

BORA. *Les archives privées en Nouvelle-Calédonie* [en ligne], disponible sur www.bora.fr (consultée le 12 mai 2014).

C- Exposition :

Musée du Quai Branly. *Kanak : l'art est une parole*, exposition temporaire de novembre 2013 à janvier 2014.

D- Films :

BELMONT Charles. *Les médiateurs du Pacifique*. [DVD]. France, MKL, 1996, 115 minutes, couleur.

KASSOVITZ Mathieu. *L'ordre et la morale*. [DVD]. France, 2011, 136 minutes, couleur.

CONSERVATION ET VALORISATION DES ARCHIVES KANAK DE 1981 À NOS JOURS

Introduction

La culture kanak est composée uniquement d'oralité. Que ce soit des règles à respecter en communauté, de l'apprentissage des savoirs-faire ou encore de la transmission de la généalogie de la famille, les Kanak n'utilisent jamais l'écrit. C'est le contraire de la culture occidentale qui donne à l'écrit une notion de preuve, de justification que n'a pas du tout l'oral.

Les centres d'archives en Nouvelle-Calédonie sont organisés sur les modèles des centres d'archives en métropole. Or, cela n'est pas toujours en adéquation avec les supports particuliers des archives kanak. C'est pour cela, que certaines structures particulières sont mises en place afin de conserver mais aussi de valoriser les archives kanak qui sont très récentes. Les enquêtes orales rassemblent la majorité de ce qui constituent les archives kanak.

En Nouvelle-Calédonie, on observe plusieurs sortes d'utilisation des archives. La généalogie, comme en métropole, est l'une des utilisations premières des archives. Mais la valorisation des archives passe également par un nouvel apprentissage de la culture kanak et par le rôle que tient le tourisme sur le Territoire.

Devant certains constats sur les archives kanak, des questions se posent alors. Comment sont gérés les centres de conservation des archives en Nouvelle-Calédonie ? Quelle y est la place des archives kanak en particulier ? Comment ces archives sont-elles utilisées par les Kanak et les autres Calédoniens ? Quels rôles jouent les enquêtes orales dans la constitution des archives kanak ?

Dans un premier temps, nous étudierons l'organisation des lieux de conservation d'archives et leur participation à la valorisation des archives kanak. Ensuite, nous nous intéresserons à l'utilisation qui est faite des archives en Nouvelle-Calédonie par les Kanak mais aussi par les Calédoniens de manière générale. Pour finir, nous verrons quelles sont les rôles et les atouts des enquêtes orales sur la culture kanak et comment elles constituent une base de données essentielle à la conservation de la mémoire kanak.

I- Les lieux de conservation et de valorisation des archives kanak

Au-delà des centres d'archives dit « traditionnels », d'autres lieux de conservations ont vu le jour en Nouvelle-Calédonie. Cela permet de répondre aux besoins spécifiques des archives kanak, différentes des archives de type occidentales que l'on peut retrouver dans les centres d'archives « traditionnels ». La médiathèque du CCT permet de mettre en avant les supports particuliers et variés de la culture kanak et se concentre uniquement sur la conservation et la valorisation de ces archives de culture orale. Il est intéressant ici de voir les différents savoir-faire en matière de conservation et de valorisation des archives en Nouvelle-Calédonie.

1 La médiathèque du centre culturel Tjibaou

1.1. Un lieu de conservation et de valorisation géré par l'ADCK

Depuis 2012, la gestion de l'ADCK-CCT, et donc de la médiathèque, est transférée à la Nouvelle-Calédonie. En effet, c'est l'État qui en exerçait la gestion avant cette date. Ce transfert est un moyen de plus de reconnaître l'indépendance culturelle kanak.

La médiathèque regroupe des documents de tous types, que ce soit en français, anglais ou en langues locales. Elle est ouverte à tous et a mis en place un système de prêt. La particularité principale de la médiathèque, est qu'elle est dédiée à la culture kanak, mais aussi aux cultures du Pacifique sud. Elle conserve aussi bien des documents retraçant la mémoire de la vie traditionnelle que des documents contemporains sur la société calédonienne. Tous les types de sujets y sont abordés ; l'histoire, les langues, les arts, les religions, les modes de vie, la littérature...

La médiathèque se décline en deux espaces. La case Ngan Vhalik, dédiée à l'audiovisuel et la case Mwâ Vée, qui est un lieu de travail, avec un accès aux ouvrages et aux périodiques. On peut y consulter des revues et des périodiques concernant les civilisations du Pacifique sud et en particulier sur les Kanak. C'est la case de l'univers de l'écrit qui propose huit milles ouvrages en consultation libre. Les supports sont très variés, que ce soit des livres, des publications, des thèses, des mémoires ou simplement des photocopies d'articles. Le but est de toucher un public aussi large que possible.⁴⁵

Ces deux cases regroupent plus de 200 000 documents écrits dont certains sont conservés en sous-sol dans les magasins, en particulier les ouvrages anciens et les photographies.

Elle s'organise autour de l'importance de l'oralité des cultures du Pacifique sud. Grâce à la variété des supports et à un système informatique particulier, la médiathèque veut mettre en avant cette culture de l'oralité qu'elle conserve. Un des gros atouts de la médiathèque est qu'elle propose en libre accès sur Internet, certains de ces

⁴⁵ Henri Lepot « Les trésors cachés du centre Tjibaou », mars 2006, *Les Nouvelles Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (page consultée le 6 mars 2014).

documents. Certains sont toutefois soumis à dérogation.⁴⁶ En effet, certains documents comme les rapports des enquêtes orales sur la culture Kanak contiennent des informations que les Kanak préfèrent ne pas transmettre aux personnes ne venant pas de la communauté kanak. Le but étant de respecter les valeurs et les coutumes kanak.

La case Ngan Vhalik est l'un des deux espaces de la médiathèque qui est consacrés aux ressources audiovisuelles. L'accent est mis sur l'importance de l'oralité dans la région Pacifique Sud et notamment dans la culture kanak. Ce fonds alimente en partie les bornes multimédia du centre. La culture kanak étant une culture orale, les archives sonores sont nombreuses.

La case conserve en particulier les archives de Raymond Ammann, ethnomusicologue, qui a rassemblé plus de trois cent heures de documents sonores sur la musique kanak. C'est aussi dans cette case que le public peut écouter les enregistrements d'un certain nombre de conférences.

En juillet 2003, le service d'archives de la Nouvelle-Calédonie a numérisé des photos que l'on peut consulter au centre culturel Tjibaou. Les photographies vont de 1865 aux années 80 et permettent aux visiteurs de revivre le passé du Territoire. Cela rend accessible des documents que seuls les chercheurs vont consulter jusqu'au centre d'archives. La conservatrice de la médiathèque, Liliane Tauru regrette un problème de facilité de navigation pour les personnes non familières avec l'informatique. Les responsables ont d'ailleurs été surpris par l'émotion déclenchée par le visionnage des photos notamment chez un public de plus de soixante ans. Cependant, les jeunes ne sont pas insensibles. Par exemple, cela leur permet de se rendre compte de l'évolution et de la construction des quartiers dans lesquels ils vivent. On trouve aussi des archives familiales qui représentent des scènes de la vie quotidienne. Devant la demande, la médiathèque a mis en place onze postes de consultations à la médiathèque du centre.⁴⁷

Dans les sous-sol des cases du CCT, reposent des archives variées et de toutes sortes. On trouve aussi bien des œuvres d'art contemporain kanak et océanien, cassettes audio et vidéo, photographies, films, livres... Mais le CCT ne se revendique pas comme un musée ni comme un dépôt d'archives mais plutôt comme un outil vivant de la culture kanak et océanienne.⁴⁸

46 ADCK, *Médiathèque*, [en ligne], disponible sur <http://mediatheque.adck.nc/mediath/> (page consultée le 31 mars 2014).

47 « Cinq mille photos anciennes à découvrir au centre Tjibaou », juillet 2003, *Les Nouvelles Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté le 6 mars 2014).

48 Henri Lepot « Les trésors cachés du centre Tjibaou », mars 2006, *Les Nouvelles Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (page consultée le 6 mars 2014).

1.2. Médiatisation de la culture kanak via l'ADCK

La revue Mwà Vée est créée en 1993, par l'agence de développement de la culture kanak. A l'occasion de ses dix ans en 2003, le directeur Gérard Del Rio, veut toucher d'avantage les jeunes en ce qui concerne la culture mélanésienne. Un projet pédagogique de travail d'écriture entre le département jeune public du centre Tjibaou et certains lycées du Territoire est mis en place. Cela est un véritable défi car le directeur concède que la revue est très sérieuse et n'attire pas forcément les jeunes. Cela permet donc de redonner un coup de jeune à la revue car ces travaux seront mis en ligne sur un site internet. Dans le même temps la case Umate du centre culturel Tjibaou a présenté la collection intégrale de la revue que les lecteurs peuvent consulter. Ils peuvent également consulter en ligne les archives photographiques de la revue.⁴⁹

L'atout principal de cette revue est de parler, par écrit, d'une société de tradition orale. Le directeur remarque d'ailleurs chez les Vieux⁵⁰, une envie de plus en plus forte de partager de « transmettre les choses qui risquent de se perdre », et de susciter un débat autour de la conservation des archives kanak.

La revue effectue un tirage d'environ mille exemplaires par numéro. En juin 2008, la revue publie le numéro soixante qui marque son quinzième anniversaire mais aussi les dix ans du centre culturel Tjibaou auquel il est consacré. Ce numéro évoque la création du CCT, son évolution et son avenir à travers de nombreux témoignages. Les témoignages sont ceux de grandes personnalités de Nouvelle-Calédonie comme Marie-Claude Tjibaou, Jacques Lafleur, Octave Togna...⁵¹

L'émission de radio RUO permet d'informer la population de la Nouvelle-Calédonie sur les actualités culturelles du centre culturel Tjibaou et permet des débats sur la place de la culture kanak ancestrale dans le modernisme. « Ruo » en langue nengone signifie « écho ». La raison d'être de l'émission est « échanger la parole avec le plus grand nombre ». Elle est émise sur radio Djiido, fréquence locale, une fois par mois depuis juillet 2001, pendant environ une heure et quart.⁵²

Via la radio RUO, l'ADCK diffuse une partie importante de la culture kanak : les contes oraux. Afin de les partager sur la radio, ceux-ci ont dû être enregistrés en studio. Cela a permis de mettre en place une collecte de ces contes qui sont souvent accompagnés de musique. Avec cette volonté de valorisation, la question de la

49 « La revue Mwà Vée fête ses dix ans », juin 2003, *Les Nouvelles Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté le 6 mars 2014).

50 Une majuscule est mise à la désignation « Vieux ». En effet, cela permet de reconnaître l'importance et le respect que les plus jeunes ont envers les Vieux de leurs clans.

51 « Les 10 ans du centre Tjibaou dans Mwà Vée », juin 2007 [en ligne], disponible sur *Les Nouvelles Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (page consultée le 6 mars 2014).

52 ADCK, *Présentation de l'émission RUO*, [en ligne], consultable sur <http://www.adck.nc/patrimoine/ruo/presentation> (consulté le 25 avril 2014).

conservation d'archives audio de la culture kanak s'est imposée d'elle-même. L'ADCK joue alors un grand rôle dans la « création » d'archives kanak, afin de permettre une bonne valorisation.

Sur le site de la médiathèque du CCT, l'ADCK a mis en ligne des archives audio de l'émission RUO. Cette forme de valorisation permet donc de garder des traces de la culture kanak tout en respectant l'importance de l'oralité dans la coutume, en ne mettant pas ces contes à l'écrit mais en les enregistrant afin de ne pas perdre tous les éléments sonores du conte, que l'écrit ne pourrait pas retransmettre.

Le site met en ligne quarante et une archives sonores de contes musicaux kanak. Les enregistrements ont été réalisés entre 2005 et 2008 sur quatre aires coutumières⁵³ kanak qui sont Drehu, Nengone, Ajiê-Aro et Paîcî-Cémuhi. Les thèmes des contes sont recentrés autour des légendes et de la coutume kanak. On retrouve par exemple un conte nommé « la malédiction du vieillard » car la culture kanak accorde beaucoup d'importance aux Vieux des clans. On peut également écouter un conte sur la chauve-souris roussette, qui est un symbole de pouvoir et dont les poils ornent les masques des grands chefs de clans. Ou bien encore une histoire sur l'igname, tubercule dont la culture rythme le calendrier de l'année selon les différentes phases d'agriculture.⁵⁴

2 Centre d'archives territorial de Nouvelle-Calédonie

2.1. Présentation et fonctionnement interne



Illustration 7.- Centre d'archives territorial de Nouvelle-Calédonie vu du ciel (extrait du site web du centre d'archives territorial de Nouvelle-Calédonie).

⁵³ L'aire coutumière est une subdivision spéciale, créée par les Accords de Matignon-Oudinot en 1988. Elles sont compétentes pour les affaires de droit privé et les questions relatives aux langues et à la culture kanak, liées au statut civil personnel kanak.

⁵⁴ ADCK, *Catalogue de la médiathèque : émission radiophonique RUO*, [en ligne], consultable sur <http://mediatheque.adck.nc/mediath/> (consulté le 25 avril 2014).

Le service territorial des archives est créé le 24 mars 1987 par le Congrès du Territoire de la Nouvelle-Calédonie. Le dépôt central se trouve à Nouméa.⁵⁵

Il a pour mission « la collecte, la conservation, le tri, le classement, l'inventaire et la communication des archives territoriales ». Il assure également « la promotion du patrimoine archivistique dont il a la charge, à des fins culturelles et éducatives. Il collabore avec tous les organismes culturels et éducatifs compétents sur le Territoire ».⁵⁶

Le centre conserve 14,5 kilomètres linéaires d'archives en son sein. En moyenne, les centres d'archives départementaux en France métropolitaine conservent chacun environ 25 kilomètres linéaires d'archives. Le centre d'archives territorial de Nouvelle-Calédonie conserve donc moins d'archives.⁵⁷ Cela peut s'expliquer par la mise en place récente de la conservation des archives calédoniennes sur le Territoire depuis seulement 150 ans et les spécificités de la culture kanak qui ne conserve pas d'archives écrites. Les archivistes n'ont pas encore référencé comment ces 14,5 kilomètres linéaires se répartissent sur les différents supports (papiers, vidéos, photographies, plans...)

Avec le statut particulier de la Nouvelle-Calédonie comme pays d'Outre-Mer, le service d'archives est indépendant et ne répond pas au nom de service départemental d'archives. C'est une administration du gouvernement du Territoire. Le centre recueille les archives produites par l'État, par convention, mais aussi celle du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, des provinces et des communes, de manière systématique. On retrouve aussi des archives de notaires, d'entreprises, de particuliers, d'associations...⁵⁸

Le service des archives dépend de la direction de la culture, de la condition féminine, et de la citoyenneté. Le chef de service des archives est Ingrid Utchaou. Elle dirige une équipe composée de dix personnes réparties entre la gestion administrative et des moyens, la gestion scientifique des archives, la gestion physique des archives, la gestion de la communication et de la reproduction d'archives ainsi que la gestion d'animation pédagogique. Le service dispose d'un budget annuel d'environ 35 millions de francs pacifiques français soit environ 293 300 euros.⁵⁹ Les services d'archives départementaux de métropole, ayant en moyenne un budget de fonctionnement annuel de 187 137 euros, cela reste un budget très correct pour la gestion d'un centre d'archives.⁶⁰

55 Annexe 5 : Extrait du journal officiel de la Nouvelle-Calédonie du 14 avril 1987 qui annonce la création du service territorial des archives à Nouméa.

56 Ibid.

57 Annexe 6 : Rapport annuel du SIAF – Archives départementales – Occupation de l'espace.

58 SERVICE DES ARCHIVES DE NOUVELLE-CALEDONIE, *Missions*, [en ligne], consultable sur <http://www.archives.gouv.nc/portal/page/portal/archives/presentation> (consulté le 26 avril 2014).

59 Annexe 3 : Questionnaire rempli par Ingrid Utchaou, chef de service du centre d'archives territoriales de la Nouvelle-Calédonie.

60 Annexe 7 : Rapport annuel du SIAF – Archives départementales – Budget de annuel.

Le bâtiment principal des archives se trouve sur la presqu'île de Nouville à Nouméa. Il est adossé à une colline afin de le protéger au mieux des cyclones. De plus, le lieu a été choisi car il se trouve entre le passé, les bâtiments de baignade, et le futur, l'Université de la Nouvelle-Calédonie.⁶¹ Le bâtiment a été inauguré en 1992 avec une tour pour conserver les archives, et complétée par une deuxième tour en 2004, car la place manquait. Cette construction, qui a coûté 2,8 millions d'euros, a permis d'augmenter la capacité de conservation de 6 kilomètres linéaires à 14 kilomètres linéaires.⁶² La tour A, la plus ancienne, contient 5 magasins équipés de rayonnages fixes d'une capacité totale de 6,7 km. La tour B contient 4 magasins équipés de rayonnages mobiles aux parois perforées pour mieux laisser passer l'air, d'une capacité totale de 8,1 km. (4 niveaux - un magasin de 193 m² par niveau).⁶³

Le bâtiment a été construit selon la norme de construction des bâtiments d'archives émis par la direction des Archives de France et réactualisé en 2009. Il respecte les normes de température, d'humidité qui peuvent poser plus de problèmes en Nouvelle-Calédonie qu'en métropole. Le prestataire de climatisation assure un entretien mensuel et tous les magasins sont reliés à un système de surveillance centralisé. Même avec les conditions climatiques parfois difficiles de la Nouvelle-Calédonie, le centre d'archives territorial respecte scrupuleusement les normes de conservation.⁶⁴

Le service d'archives territorial possède également un dock de pré archivage dans la ville de Ducos. Cela permet de ne pas encombrer la salle de pré-archivage du bâtiment principal à Nouville.⁶⁵

Les archives territoriales disposent d'une salle de lecture de quinze places pour la consultation des documents. Elle est ouverte du mardi au samedi de huit heures à dix-sept heures. Lors du bilan de 2013, 488 chercheurs ont fréquenté la salle de lecture.⁶⁶ Par rapport à ses 250 000 habitants cela peut paraître peu. Cependant, les Calédoniens ont un rapport aux archives particulier. Ils les consultent beaucoup plus lors des expositions extérieures et notamment au Centre Culturel Tjibaou. Il est difficile de comparer ces chiffres avec un service départemental de métropole, car souvent, leurs sites Internet sont bien fournis et les personnes se déplacent de moins en moins. Or, le service d'archives territoriales de Nouvelle-Calédonie ne propose pas de consultation en ligne des documents.

Les lecteurs viennent tout d'abord pour consulter des documents ayant un rapport avec la réalisation de généalogies, comme les actes d'état civil. Les archives les plus anciennes conservées sont d'ailleurs des registres

61 Ibid.

62 Annexe 3 : Questionnaire rempli par Ingrid Utchaou, chef de service du centre d'archives territoriales de la Nouvelle-Calédonie.

63 Ibid.

64 Ibid.

65 Ibid.

66 Ibid.

d'état civil et des archives communales créées un à deux ans après la prise de possession de 1853.⁶⁷ En seconde position des archives les plus consultées arrive la presse ancienne. En effet, le centre d'archives conserve les journaux locaux. Vient ensuite la consultation de photos anciennes et enfin des archives en rapport avec les recherches administratives comme les fiches matricules.⁶⁸

Le service d'archives réalise une exposition par an au mois de septembre pour les journées du patrimoine. Elle est visible jusqu'au mois de septembre de l'année suivante. De septembre 2014 à septembre 2015, l'exposition portera sur « Nouvelle-Calédonie, 1870-1950, des hommes et des mines ».

Le centre n'organise pas d'ateliers ni de conférences. Cependant, une cellule d'animation existe pour le public scolaire. Elle est animée par un professeur de lycée.⁶⁹

De 2000 à 2009, le centre d'archives territorial de la Nouvelle-Calédonie, a connu un désaccord entre le directeur Ismet Kurtovitch et une partie des employés. C'est une affaire qui a été médiatisée en Nouvelle-Calédonie. L'affaire oppose Ismet Kurtovitch à son adjoint Nicolas Dubuisson et l'agent du patrimoine Claude Yéwéné qui se sont toujours opposés à sa nomination en 2000.⁷⁰

En juin 2007, deux des douze employés des archives territoriales ont arrêté de travailler pendant une heure afin de revendiquer le départ du directeur du service, qui n'a pas les diplômes requis pour ces fonctions et qui occupe le poste par intérim depuis plus de sept ans. En Nouvelle-Calédonie, comme en France, les postes d'archivistes et donc ceux de directeur de centre d'archives, ne sont accessibles aux personnes qui disposent des diplômes requis.⁷¹ Pour contourner le problème, la loi locale exercée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, avait été modifiée en abaissant le niveau d'études pour accéder au poste. Cependant, elle a été annulée et Ismet Kurtovitch a été démis de ses fonctions et remplacé par intérim par lui-même. Nicolas Dubuisson dénonce alors les dysfonctionnements du service depuis la prise de poste d'Ismet Kurtovitch.⁷²

En 2008, et pour la troisième fois depuis sa prise de poste, Ismet Kurtovitch est jugé par le tribunal sous la tutelle de l'Etat qui parle cette fois-ci de « détournement de pouvoir ». Le gouvernement s'est alors défendu en invoquant le droit du président de l'institution à nommer ses chefs de service.⁷³ Le gouvernement a encore gagné le procès et Ismet Kurtovitch est resté en poste après le rendu du jugement.

67 Le 24 septembre 1853 marque la prise de possession du Territoire par la France. Elle devient colonie française.

68 Annexe 3 : Questionnaire rempli par Ingrid Utchaou, chef de service du centre d'archives territoriales de la Nouvelle-Calédonie.

69 Ibid.

70 GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE, *Délibération du 17 mai 2000*, [en ligne], disponible sur http://www.gouv.nc/portal/page/portal/gouv/decisions?p_dt=01/01/2000 (consulté le 26 avril 2014).

71 Annexe 5 : Extrait du journal officiel de la Nouvelle-Calédonie du 14 avril 1987 qui annonce la création du service territorial des archives à Nouméa.

72 « L'intérim du directeur des archives remis en question », juin 2007, *Les Nouvelles Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté le 6 mars 2014).

A l'été de la même année, l'opposant principal aux fonctions d'Ismet Kurtovitch, Nicolas Dubuisson est suspendu de ses fonctions pour la troisième fois. La première fois en 2007, il avait été suspendu pour diffamation, injures et menaces. En attendant la décision du conseil de discipline, Nicolas Dubuisson avait entrepris une grève de la faim dans le hall du gouvernement.⁷⁴

Mais l'histoire ne s'arrête pas là, en mai 2009, Ismet Kurtovitch est toujours à son poste de directeur des archives. Nicolas Dubuisson a affirmé que, pour cause de négligence de la part du directeur, des termites menaceraient les fonds documentaires. Des photos sont alors prises à l'extérieur du bâtiment qui montrent des dégâts causés par les termites. Face à cette accusation, Ismet Kurtovitch a bien affirmé que « tous les trimestres, un barrage anti-termites est posé et des contrôles visuels sont effectués. »⁷⁵

Le combat a pris fin en juillet 2009 quand Ismet Kurtovitch décide de démissionner. La justice avait donné raison trois fois à Nicolas Dubuisson mais le gouvernement avait refusé trois fois de démettre Ismet Kurtovich de ses fonctions. Cependant, cette démission n'a officiellement rien à voir avec les démarches de Nicolas Dubuisson, car Ismet Kurtovitch a décidé de rejoindre les collaborateurs de Déwé Gorodey au gouvernement.⁷⁶

2.2. Séries et fonds conservés

Le centre d'archives territorial de Nouvelle-Calédonie conserve des fonds publics. *La France australe* est un quotidien publié entre 1889 à 1979 où il finit par disparaître notamment à cause de la création du quotidien *Les Nouvelles Calédoniennes*. En 2002, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie décide de racheter ses archives photos. Elles permettent de retracer cinquante ans d'histoire du territoire. Ces archives représentent des milliers de photos et sont arrivées dans dix-sept cartons aux archives territoriales. Avec ce rachat, le gouvernement veut mettre en valeur le patrimoine historique des Calédoniens en construisant une mémoire afin de transmettre aux générations futures. Cependant, beaucoup de photos ne sont pas identifiées et un travail d'enquête a d'abord été mis en place avant d'être mis à disposition du public.⁷⁷

La série W est la série des fonds d'administrations⁷⁸ et suit les mêmes principes que les séries W dans les archives départementales. Au centre d'archives territorial de Nouvelle-Calédonie, on trouve notamment les

73 Marc Baltzer, « La justice répète qu'il faut des diplômes pour être archiviste », mars 2008 [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté le 6 mars 2014).

74 Coralie Cochin « La guerre continue aux archives », juillet 2008, *Les Nouvelles Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consultée le 6 mars 2014).

75 Marc Baltzer « Des termites aux archives territoriales », mai 2009, *Les Nouvelles Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté le 6 mars 2014).

76 « Ismet Kurtovitch quitte les archives », juillet 2009, *Les Nouvelles Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté le 6 mars 2014).

77 « Les archives photos de la France australe sont revenues sur le territoire », janvier 2002, *Les Nouvelles Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté le 6 mars 2014).

fonds de l'administration générale, les affaires économiques, financières et des collectivités locales, les affaires indigènes, le fonds de l'Agence de développement de la culture Kanak, le fonds du conseil du gouvernement, les affaires culturelles, l'état civil coutumier, le fonds du service des musées et du patrimoine.

Les fonds privés quant à eux, sont conservés au sein de la série J. Elle se divise en deux sous-séries. La première sous-série nommée 1J, réunit les petits fonds et les pièces isolées. On peut consulter, par exemple, la cote 1J40 qui contient le mémoire de maîtrise de l'étudiante Caroline Lehe qui porte sur la vision de Jean-Marie Tjiabou à travers la presse nationale.⁷⁹ On trouve également un fonds de presse calédonienne sous la cote 1J42. Ce fonds est particulièrement consulté, car il permet d'avoir une vision des événements par les personnes qui les ont vécus. De plus, ces archives comportent beaucoup d'éléments sur l'histoire locale de toutes les populations vivant en Nouvelle-Calédonie.⁸⁰ On trouve également un fonds de presse calédonienne sous la cote 1J42. Ce fonds est particulièrement consulté, car il permet d'avoir une vision des événements par les personnes qui les ont vécus. De plus, ces archives comportent beaucoup d'éléments sur l'histoire locale de toutes les populations vivant en Nouvelle-Calédonie.⁸¹

La deuxième sous-série nommée 2J, recueille les fonds et collections privés. En 5J, on trouve le fonds photographique de l'ADCK dont le photographe est David Becker. La cote 12J renferme le fonds Maurice et Raymond Leenhardt qui est très connu et très consulté. Les dates extrêmes sont comprises entre 1873 à 1973 soit un siècle d'archives. Il contient quatre mètres linéaires d'archives et des centaines de photographies. Les documents sont en français et en langues mélanésiennes, de/ou rassemblés par le pasteur ethnologue Maurice Leenhardt et par son fils, le pasteur et professeur Raymond Leenhardt.⁸² Les premiers écrits kanak en français sont dûs aux élèves du pasteur Maurice Leenhardt. Ils sont un peu maladroits dans la forme et influencés par la Bible. Ces textes transmettent les questions que se posaient les premiers kanak convertis. Ces écrits forment alors les premières archives papiers du peuple Kanak.

En 2002, les archives territoriales de Nouvelle-Calédonie reçoivent un don d'archives de la part de Jacques Hatzfeld, le petit-fils de Maurice Leenhardt, pionnier de l'enseignement sur le Territoire et qui a fait beaucoup

78 Contrairement aux autres séries d'archives, qui correspondent à des thématiques ou à des services producteurs, la série W est une série continue qui regroupe l'ensemble des archives publiques postérieures à 1940, classées par ordre d'entrée.

79 BORA, *Mémoire de Caroline Lehe*, [en ligne], disponible sur <http://daf.archivesdefrance.culture.gouv.fr/sdx-222-daf-bora-ap/ap/> (consulté le 28 mars 2014).

80 BORA, *Mémoire de Caroline Lehe*, [en ligne], disponible sur <http://daf.archivesdefrance.culture.gouv.fr/sdx-222-daf-bora-ap/ap/> (consulté le 28 mars 2014).

81 BORA, *Presse calédonienne*, [en ligne], disponible sur <http://daf.archivesdefrance.culture.gouv.fr/sdx-222-daf-bora-ap/ap/> (consulté le 28 mars 2014).

82 BORA, *Fonds Maurice et Raymond Leenhardt*, [en ligne], disponible sur http://daf.archivesdefrance.culture.gouv.fr/sdx-222-daf-bora-ap/ap/fiche.xsp?id=AD98800AP_000000010 (consulté le 28 mars 2014).

en faveur de la communauté mélanésienne. Ce fonds d'archives a été complété par la fille de Maurice Leenhardt, Roselène Dousset-Leenhardt qui était une historienne, ethnologue et femme de lettres. Ce fonds représente 296 boîtes ainsi qu'une bibliothèque scientifique. Jacques Hatzfeld a demandé certaines clauses avant de signer le contrat du dépôt du fonds. En effet, le donateur demande le microfilmage obligatoire pour permettre une diffusion la plus large possible. Cependant, il a aussi demandé une communicabilité restreinte de certaines pièces de correspondances personnelles. Ce fonds, avant d'être importé jusqu'en Nouvelle-Calédonie, a déjà été inventorié par Karine Piquet, du service des archives, qui s'est rendu en Métropole spécialement pour cette mission. Le donateur affirme avoir pris cette décision car il pense que « les archives seront mieux valorisées ici et qu'il est important que les choses puissent être étudiées dans le pays même où elles sont nées. »⁸³

Mais au delà des archives « papier », le centre d'archives abrite aussi des archives conservées sur d'autres supports.

La série Mi abrite les microfilms. Elle se compose de 4 sous-séries. La première sous-série 1Mi par exemple abrite des microfilms de complément complétant les fonds à partir de documents originaux conservés ailleurs, comme le bulletin officiel de la Nouvelle-Calédonie ou encore l'état civil de la Nouvelle-Calédonie.

La série Fi conserve les archives photographiques sur support original que ce soit des plaques de verres, tirages papier en noir et blanc ou en couleur, diapositives, négatifs... On y trouve par exemple un fonds photographique nommé « La Nouvelle-Calédonie telle que je l'ai vue il y a 100 ans » qui conserve des photos montrant la faune, la flore, les bâtiments, les paysages et les calédoniens de toutes les ethnies à la fin du XX^{ème} siècle. La cote 104 Fi est particulièrement intéressante car on y trouve le fonds du service des archives de la Nouvelle-Calédonie avec les photographies du bâtiment, des installations, du personnel, des expositions et d'autres activités du service des archives de la Nouvelle-Calédonie.

La série AV abrite les archives sonores et audio-visuelles. Dans la sous-série 7AV qui conserve les cassettes audio, on trouve par exemple, une collection de cassettes des journaux télévisés des chaînes métropolitaines concernant les événements en Nouvelle-Calédonie.

2.3. Activités de valorisation

Les activités de valorisation des archives passent aussi auprès d'un jeune public. Pour cela, des animations pédagogiques autour du monde des archives sont organisées au centre d'archives territorial. Un professeur d'histoire-géographie met en place des activités pour faire découvrir la richesse des archives aux scolaires.⁸⁴ Au printemps 2006, les élèves de la classe BTS Tourisme du lycée Lapé Rousse sont allés visiter les archives

⁸³ « Les archives Leenhardt de retour sur le territoire », octobre 2002, *Les Nouvelles Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté le 6 mars 2014).

⁸⁴ Annexe 3 : Questionnaire rempli par Ingrid Utchaou, chef de service du centre d'archives territoriales de la Nouvelle-Calédonie.

territoriales. Ce cursus forme des professionnels du tourisme qui seront amenés à gérer et à animer des structures et des espaces, à accueillir du public... Dans le cadre d'un travail d'élaboration de documentation touristique, ils ont été accueilli par Isabelle Amiot, responsable de la cellule d'animation pédagogique. Le but est de mettre en avant l'importance de la culture comme richesse touristique. Les élèves ont pu ainsi se rendre compte de l'accès relativement facile aux documents d'archives, alors que la quasi totalité d'entre-eux, avait une vision très fermée du monde archivistique. Le but est de leur faire comprendre que les archives territoriales seront un passage quasi obligé pour la réalisation d'expositions culturelles.⁸⁵

Dans un but de valorisation de ses archives, le centre d'archives territorial publie certains documents qui vont de la plaquette pédagogique aux inventaires et aux catalogues de certains fonds. Pour illustrer ce propos, nous pouvons prendre exemple sur les publications concernant la collection Amsterdam.

En 1975, une vaste collecte de dons était lancée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour l'achat de la collection Amsterdam. Des milliers de donateurs font des dons à l'association *Souvenir de la déportation à la Nouvelle-Calédonie*, dons qui permettent l'achat du fonds qui est conclut le 17 juillet 1976. Cette collection a une histoire un peu particulière. En 1975, des antiquaires d'Amsterdam mettent en vente la collection Lucien Scheler qui est un fonds documentaire concernant la Commune. Il contient environ 1200 documents, 300 livres tous consacrés à la Commune de Paris de 1871 et de la déportation qui en a suivi en Nouvelle-Calédonie. Les documents sont très variés. Cette collection comporte une rare caricature de Louis Napoléon Bonaparte. En ce qui concerne les livres, on trouve surtout des récits autobiographiques de communards et de déportés. Il y a une exposition en 1975 et le projet de créer un musée dont la collection serait l'atout principal. Le problème de l'humidité sur le Territoire fait que la précieuse collection est mise sous scellée dans des boîtes. Ces boîtes ne seront rouvertes qu'en 1989, où par contrat de dépôt, elles sont placées au centre d'archives territoriales et une seconde exposition est organisée. En 2001, certaines pièces sont même exposées au Musée de Sydney dans le cadre d'une exposition sur Lucien Henry, un déporté de la Commune qui est devenu un célèbre peintre en Australie. Mais ce n'est qu'en 2002, soit plus de vingt-cinq ans après l'achat, que le centre d'archives territorial met en vente le CD-Rom de la collection. Cependant, ce CD-Rom peut être consulté gratuitement sur place. En effet, les documents sont anciens et fragiles d'où le besoin de numériser pratiquement tous les documents présents dans le fonds.

85 « Les élèves du BTS Tourisme en visite aux archives », mai 2006, *Les Nouvelles Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté le 6 mars 2014).

3 Le centre d'archives et de documentation de la ville de Nouméa

3.1. Fonctionnement interne et modernisation

Le service d'archives municipales est créé en 1987. Il accueille aujourd'hui 2500 mètres linéaires d'archives qui sont conservés dans les sous-sols de la mairie.

Le service d'archives comporte une archiviste, Nathalie Renauld et un magasinier. Le recrutement d'un deuxième archiviste est prévu pour le mois de mai 2014.⁸⁶ En effet, les archives prennent de plus en plus de place au SAD et leur classement et conservation requiert plus de personnel afin de les traiter.⁸⁷

Le SAD dépend de la direction de la jeunesse, culture et sport de la ville de Nouméa. C'est un service d'archives communales régi par la réglementation métropolitaine. Les magasins répondent aux normes françaises édictées par le SIAF. Cependant, les versements sont stoppés entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} avril. En effet, c'est la période cyclonique en Nouvelle-Calédonie avec des fortes pluies et un taux d'humidité élevé. Cela permet d'éviter des chocs thermiques élevés aux documents.

Le problème principal qui se pose au service d'archives de Nouméa, est la localisation des magasins par rapport à la salle de lecture. En effet, les magasins se trouvent de l'autre côté de la rue. Dès qu'il pleut, les archives ne peuvent plus être consultées, car les sortir pourraient les abîmer et leur faire prendre l'humidité.⁸⁸

Le SAD conserve tous les documents produits et reçus par les services de la Ville de Nouméa en fonction des compétences. Cela va des factures, aux plans, aux dossiers de personnel...

Les plus anciennes archives conservées sont les premiers plans terriers mais aussi tous les procès-verbaux des conseils municipaux depuis le premier en 1880. Le SAD conserve également les journaux locaux.

Les services municipaux de Nouméa verse obligatoirement leurs archives au SAD. Ils envoient un bordereau de versement qui est contrôlé par l'archiviste et corrigé si besoin. Le versement physique des documents est alors réalisé, sauf pendant la période cyclonique.⁸⁹

Le service possède une salle de lecture ouverte du lundi au vendredi, de sept heures et demie à quinze heures et demie. Pour l'année 2013, soixante et onze personnes sont venues consultées. Cependant, les chiffres varient

⁸⁶ Au moment de la rédaction de ce mémoire, le recrutement n'a pas encore été fait.

⁸⁷ Annexe 4 : Questionnaire rempli par Nathalie Renauld, archiviste au service d'archives et de documentation de la ville de Nouméa.

⁸⁸ Virginie Grizon « Des rayons d'histoire », octobre 2013, *Les Nouvelles Calédonniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté en ligne le 6 mars 2014).

⁸⁹ Annexe 4 : Questionnaire rempli par Nathalie Renauld, archiviste au service d'archives et de documentation de la ville de Nouméa.

entre soixante et cent personnes selon les années. Il s'agit essentiellement de membres d'associations patrimoniales.⁹⁰

Les lecteurs viennent chercher des informations sur l'histoire de la ville de Nouméa, notamment en ce qui concerne le développement des quartiers ou la construction d'infrastructures majeures.

Les locaux et le manque de personnel ne permettent pas au service des archives de présenter des expositions. Cependant, l'année dernière, une exposition sur l'un des quartiers de la ville a été présentée dans un des monuments historiques de la ville. Cependant, le SAD participe aux recherches documentaires concernant les expositions du musée municipale.⁹¹

En 2007, vingt ans après la mise en place du service, celui-ci rencontre de plus en plus de difficultés. En effet, le SAD ne dispose pas de locaux pour effectuer le tri des archives et les conditions de conservation sont inadaptées et aggravées par le climat particulier de la Nouvelle-Calédonie. De plus, les magasins seraient arrivés à saturation dans le courant de l'année 2009, face à l'augmentation de la masse documentaire. Les magasins d'archives sont situés loin des services administratifs. La décision a alors été prise en 2007 de réunir les deux au même endroit.

Le maire de Nouméa a donc organisé un concours pour sélectionner les meilleurs concepteurs pour la réalisation du futur bâtiment. C'est l'architecte François Raulet du cabinet Archipel qui a réussi à décrocher le contrat.⁹²

La première partie qui concerne les magasins d'archives a été opérationnelle au printemps 2009. La deuxième partie qui regroupe les bureaux administratifs a été achevée fin 2010 avec la rénovation de l'ancien hôtel du Pacifique. La construction des magasins d'archives est prévue pour pouvoir conserver trente ans d'archives municipales.⁹³ Ils peuvent contenir 2 kilomètres linéaires d'archives avec des normes de conservation particulières pour pallier le climat difficile de la Nouvelle-Calédonie.

3.2. Activités de valorisation

Le musée de la ville est en lien avec les archives municipales de Nouméa. Il sert de salle d'exposition d'archives. En octobre 2003, la ville fête ses 150 ans. Dans ce cadre, l'exposition « 150 ans de mémoire

90 Annexe 4 : Questionnaire rempli par Nathalie Renaud, archiviste au service d'archives et de documentation de la ville de Nouméa.

91 Ibid.

92 « Bâtiments archi-moderne pour documents centenaires », juillet 2008, *Les Nouvelles Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté en ligne le 6 mars 2014).

93 « Le futur des archives passe par un nouveau bâtiment », septembre 2007, *Les Nouvelles Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté en ligne le 6 mars 2014).

collective calédonienne » est mise en place au musée de la ville. Cela permet de mettre en avant l'histoire du rattachement de la Nouvelle-Calédonie à l'État français. Chaque époque est représentée avec des documents très variés. On trouve aussi bien des souvenirs familiaux comme les jours de fêtes, le travail de la terre, que des documents retraçant des événements historiques.

Cette exposition met en valeur l'identité calédonienne au contraire du centenaire de la ville dont les festivités avaient mis l'accent sur les régions françaises. Le thème du cent-cinquantième s'inscrit dans une forte demande des calédoniens sur la recherche identitaire. Le début des années 2000 voit en effet une montée en puissance des publications, des témoignages et des conférences sur ce sujet. C'est une exposition très visuelle avec des photos datées de 1853 à 2003. La plus grande partie sont conservées aux archives territoriales de la Nouvelle-Calédonie, mais on trouve aussi quelques clichés de collections privées. Ces photos sont volontairement très peu légendées afin de permettre aux visiteurs de solliciter leurs mémoires.

Cette exposition a donné lieu à une publication de cent vingt pages dont la préface est écrite par Jean Lèques qui annonce que « cette mémoire, faite de gloire et de quotidien, de mythe et de tabou, de lutte et de pardon, émerge l'identité d'un pays, celui de la Nouvelle-Calédonie. » Chaque chapitre comporte un poème, un texte à caractère historique et un témoignage.

Mais ce qui reste le plus original dans cette exposition, est l'idée de représenter toutes les ethnies et toutes les époques traversées en 150 ans par le biais d'une collection de chapeaux. Cette exposition est appelée la ronde des chapeaux et commence par le masque en bois kanak, puis par le casque militaire des colons, le chapeau de paille des bagnards, la couronne de fleurs polynésienne et le bonnet rasta ...⁹⁴

Pour célébrer les 160 ans de la ville de Nouméa en 2014, la mairie organise quatre expositions pour retracer l'histoire complexe de la ville. Ces 160 ans seront jumelés avec les vingt ans du service de la culture et des fêtes de Nouméa, ce qui explique qu'ils soient célébrés en 2014 et non en 2013. Les expositions prévues en juin regroupent des pièces des archives communales de la ville, des archives territoriales, des archives de l'ADCK et des documents personnels de vieilles familles calédoniennes. Entre le 22 et le 29 juin, la ville prévoit d'organiser toutes sortes d'animations afin de présenter sous un air de fête les spécificités et les missions des différentes administrations de la ville. Un ouvrage sur les 160 ans de la ville conçu par Christiane Terrier, historienne et Véronique de France, conservatrice du musée de la ville de Nouméa, va être tiré à 1500 exemplaires. On pourra y trouver les duplicatas de milliers de documents.

94 « 150 ans de mémoire collective calédonienne », octobre 2003, *Les Nouvelles Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/>, (consulté en ligne le 6 mars 2014).

En septembre, une exposition est prévue autour du thème de « Nouméa 2174 » afin de mettre en avant l'avenir de la ville. Elle aura lieu dans le quartier de la Vallée-du-tir pour permettre aux habitants de connaître l'histoire de leur quartier.⁹⁵

Dans une volonté de moderniser et de faciliter l'accès aux archives, en octobre 2010, une partie des archives municipales a été numérisée. C'est une opération qui a duré trois ans et dont les principaux objectifs étaient de sauvegarder le patrimoine calédonien et de faciliter l'accès aux lecteurs. C'est environ 550 registres d'archives qui ont été numérisés. La priorité de la numérisation est donnée aux actes administratifs et les arrêtés, les délibérations et les procès-verbaux des conseils municipaux. La longue durée de la numérisation s'explique par les précautions prises pour optimiser les conditions de conservation des documents lors de la numérisation.

Après la réussite de cette numérisation, il est prévu de mettre en ligne tous ces documents. Pour les lecteurs, il ne sera donc plus nécessaire de passer par les services d'archives municipales, de faire une demande, puis d'attendre une réponse. La création d'un instrument de recherche facilitera également les recherches des historiens et des étudiants. Cette opération est prévue entre 2018 et 2020.⁹⁶

95 Gédéon Richard « L'histoire sort des placards », janvier 2014, *Les Nouvelles Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/>, (consulté en le 6 mars 2014).

96 « Les archives en un seul clic », octobre 2010, *Les Nouvelles Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté le 6 mars 2014).

II- D'une recherche archivistique du passé à l'apprentissage et l'utilisation moderne de la culture kanak

En Nouvelle-Calédonie, les archives, comme sa population, sont très diversifiées. Entre les archives administratives, les archives des Calédoniens originaires de métropole et les archives du peuple kanak, leurs utilisations sont multiples.

Comme en métropole, la généalogie reste l'utilisation première des archives. Cependant, avec la spécificité des archives kanak, d'autres utilisations en découlent comme avec la création de l'académie de langue kanak et le rôle du tourisme dans la valorisation de ces archives.

1 La généalogie en Nouvelle-Calédonie

1.1. Les Calédoniens, des généalogistes comme en Métropole ?

De plus en plus de personnes en Nouvelle-Calédonie, que ce soit des Métropolitains ou des Calédoniens, se passionnent pour la généalogie. Comme en métropole, les généalogistes de Nouvelle-Calédonie recherchent à trouver des informations sur leurs ascendants, le plus loin possible dans le temps. C'est une activité qui demande beaucoup de temps, et la tranche d'âge concernée est celle des personnes de cinquante et plus, qui ont plus le temps de s'y consacrer. Aujourd'hui, plus que de transmettre, la généalogie est une passion de découverte.⁹⁷

Pour les caldoches,⁹⁸ la généalogie va répondre à un besoin de prouver le bon droit à sa place sur le territoire. Le but est d'identifier les premiers arrivants européens sur le Territoire en remontant jusqu'au XIX^{ème} siècle. Cependant, certaines origines, comme celle des bagnards sont encore mal vues même si cela tend à devenir de moins en moins tabou.

Chez les mélanésien, la généalogie a une place importante dans la culture par le biais de la transmission orale. Dans les tribus, chacun a connaissance, par l'oralité, de son ascendance.⁹⁹ Depuis les années 80, les Kanak prennent conscience, de l'utilité de la pratique de l'écrit, notamment en ce qui concerne l'état civil. Cela devient d'autant plus important pour la justification des droits patrimoniaux dans une société moderne en Nouvelle-Calédonie qui mène un mode de vie occidental.

97 Marie-Odile Margnac (dir.), *La généalogie, une passion française*, Paris, Autrement, 2004, 29-35 pp.

98 Le terme Caldoche représente les habitants de Nouvelle-Calédonie d'origine étrangère, c'est à dire non-kanak.

99 « Généalogie : la grande quête des origines », mai 2004, *Les Nouvelles-Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté le 6 mars 2014).

Le journal *Les Nouvelles Calédoniennes*, a rencontré Monsieur Vautrin qui se rend une fois par semaine au centre Mormon de Magenta¹⁰⁰ pour éplucher des microfilms. Il cherche à retrouver un patronyme particulier, celui des De Villiers, dont il a retrouvé des pistes jusqu'en région picarde en métropole.

Les Nouvelles Calédoniennes ont également réalisé une courte interview de Frédéric Angleviel, professeur d'histoire contemporaine à l'université de la Nouvelle-Calédonie et historien spécialisé de la Nouvelle-Calédonie. Il affirme que « la généalogie n'est pas l'histoire ». Pour lui, la généalogie en Nouvelle-Calédonie a plusieurs visages. Il y a celle des européens et des caldoches qui sont à la recherche d'une identité, et celle des mélanésien(ne)s qui privilégient l'aspect des valeurs et des droits, primordiaux au sein des tribus. D'une communauté calédonienne à une autre, les fonds documentaires sont différents.¹⁰¹

On comprend ici que la généalogie est abordée de manière complètement différente par rapport aux origines des Calédonien(ne)s. Les Kanak ont compris l'importance de l'écrit pour comprendre et transmettre leur ascendance mais restent tout de même beaucoup moins familiers des centres d'archives. Les Calédonien(ne)s d'origine étrangère et notamment de métropole, ont plus une approche « occidentale » des archives.

Afin de faciliter les recherches, les démarches et de permettre une entraide entre généalogistes, certains Calédonien(ne)s se réunissent au sein d'associations de généalogistes.

Le Cercle Généalogiste de Nouvelle-Calédonie est la plus conséquente sur le Territoire. L'association est créée en 1987 et compte 400 membres inscrits. Elle a pour mission d'aider les personnes dans leurs recherches et notamment les relevés d'acte civil.

L'association n'offre pas son aide seulement aux personnes résidant en Nouvelle-Calédonie mais gère aussi les demandes au sujet des bagnards qui arrivent, non pas seulement de Nouvelle-Calédonie, mais aussi de métropole et même de l'étranger. Les personnes sont alors orientées vers les bonnes sources. C'est une association qui est très active et qui essaie de guider au mieux les généalogistes dans les recherches qui leurs sont propres.¹⁰²

Cependant la vice-présidente de l'association, Armelle Quinquis, affirme vouloir favoriser la démarche personnelle, car la généalogie est aussi une recherche très intime sur ses origines.¹⁰³ En effet, la pratique de la généalogie n'est pas seulement de constituer son arbre généalogique. C'est aussi une pratique de recherches à

100 Le mormonisme est une Église chrétienne née aux États-Unis en 1830. Elle compte 36 000 fidèles en France métropolitaine et 22 000 en France d'Outre-Mer.

101 « Généalogie : la grande quête des origines », mai 2004, *Les Nouvelles-Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté le 6 mars 2014).

102 Ibid.

103 Ibid.

part entière qui commence dès l'épluchement des instruments de recherche. La constitution de l'arbre n'est que la finalité de la pratique généalogique.

Cette association fonctionne assez bien et met même en place quelques publications. Elle publie notamment de manière semestrielle, un bulletin nommé *Sauvegarde ton histoire*. Il donne des conseils sur la recherche en généalogie de manière générale. Mais il traite aussi de manière plus particulière, les archives en Nouvelle-Calédonie. En effet, entre les archives Kanak issues d'une culture orale et l'éloignement des autres centres d'archives de métropole, les difficultés sont nombreuses. Le bulletin *Sauvegarde ton histoire* permet aux généalogistes de mieux appréhender ces difficultés.¹⁰⁴

L'association *Genneocal* est aussi très active en Nouvelle-Calédonie et utilise Internet comme moyen de communication. C'est un groupe de discussion dont le but est de faciliter les recherches généalogiques. La création d'un site dédié est en projet. Les membres du groupe peuvent accéder via Internet, à des fichiers concernant les villes de Nouméa, Bouloupari, Pouembout, Canala et l'île des Pins, qui permettent de constituer une généalogie.¹⁰⁵ De plus, l'association dispose de listes regroupant les personnes ayant séjourné en Nouvelle-Calédonie. Ces listes sont classées par thème comme la profession, l'origine départementale, les années... Ce sont des documents très utiles afin de permettre l'identification de certaines personnes à un instant T de leur vie. De plus, l'association conserve des numérisations de certains actes qui sont disponibles gratuitement pour les membres qui souhaitent les consulter.

Genneocal travaille en accord avec le service d'archives territorial de Nouvelle-Calédonie pour numériser les registres d'état civil du service.¹⁰⁶ En effet, le service d'archives territorial ne dispose d'aucune mise en ligne d'archives et c'est une aubaine pour le service qu'une association de bénévoles s'en charge. Cela représente un travail énorme, fait par des passionnés de généalogie. De plus, dans un esprit de partage et de valorisation des archives de Nouvelle-Calédonie, l'association met un point d'honneur à permettre un accès en ligne gratuit à ces documents. Cette association permet donc de palier au mieux à l'éloignement de la Nouvelle-Calédonie par rapport aux centres d'archives de métropole.

1.2. Les difficultés géographiques et civilisationnelles

Le principal problème en Nouvelle-Calédonie est l'éloignement des autres services d'archives de métropole, notamment des centres d'archives départementaux, qui sont les plus consultés en matière de recherche

104 « Généalogie : la grande quête des origines », mai 2004, *Les Nouvelles-Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté le 6 mars 2014).

105 Ibid.

106 Ibid.

généalogique. Ils conservent des informations sur les ascendants des Calédoniens qu'ils soient originaires ou non de Nouvelle-Calédonie.

La plupart des généalogistes de Nouvelle-Calédonie l'affirme ; pour réaliser une généalogie complète, il est nécessaire de partir consulter des archives dans d'autres pays ou en métropole. En effet, la Nouvelle-Calédonie ne conserve ses archives seulement depuis 150 ans, ce qui est très peu quand on compare avec certains services d'archives de métropole qui conservent des documents datant du Moyen-âge. Les archives antérieures sont quant à elles conservées au centre d'Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM). Cela est dû au passé colonial de la Nouvelle-Calédonie. Toutes les archives étaient transférées de manière automatique en métropole de 1870 à 1908. Cependant, ces archives concernent essentiellement les archives portant sur l'administration colonial et sur les colons français. En 1776 est créé le Dépôt des papiers publics des colonies qui conservait les copies des actes les plus importants rédigés dans les colonies pour garantir les droits et la sûreté de l'État. Les registres d'État civil du Territoire conservés couvrent la période de 1855 à 1907. Cependant, la numérisation des archives a commencé et elles seront mises en ligne dans les mois qui viennent.¹⁰⁷ Cela permettra aux calédoniens de les consulter sans avoir besoin de se déplacer.

Avec l'avancée d'Internet, de plus en plus de centres d'archives, qu'ils soient nationaux, départementaux ou autres, entreprennent la numérisation et la mise en ligne des dossiers d'archives les plus consultés. La généalogie étant l'utilisation première des archives, les archives numérisées en priorité sont celles qui permettent d'identifier des ascendants comme les registres militaires, les registres paroissiaux, les états civils... Bien sûr, tous les centres d'archives ne sont pas égaux devant le budget et le personnel consacrés à cette tâche. Mais, cela tend à devenir une priorité pour les services d'archives afin de permettre une plus grande valorisation des archives qu'ils conservent. Ce problème de personnel et de budget est rencontré notamment par le service d'archives territorial de Nouvelle-Calédonie. C'est un problème de taille en ce qui concerne la diffusion des archives de Nouvelle-Calédonie, vu de son éloignement de la métropole. En effet, à l'inverse, les personnes résidant en France métropolitaine et qui souhaitent consulter des archives de Nouvelle-Calédonie pour constituer leur généalogie, sont obligées de se déplacer. Même si le cas est plus rare.

La présidente de l'association du Cercle Généalogique de Nouvelle-Calédonie affirme que « la plupart [d'entre eux sont] partis dans d'autres pays pour retrouver [leurs] aïeux. » Grâce à ses recherches, le vice-président, André Solier a fini par retrouver la trace de son 32^{ème} arrière grand-père, qui n'est autre que Charlemagne.¹⁰⁸ Mais pour cela, il a dû se déplacer en dehors de la Nouvelle-Calédonie, et dans son cas, se rendre dans plusieurs

107 ANOM, Archives de la Nouvelle-Calédonie, [en ligne], disponible sur <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/> (consulté le 24 mai 2014).

108 « Chasseur d'ancêtres », octobre 2011, *Les Nouvelles Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté le 6 mars 2014).

centres d'archives en France métropolitaine. La diversité des nationalités ne facilitent pas les recherches des généalogistes. En ce qui concerne les mélanésiens et les polynésiens, cela devient encore plus difficile compte rendu de la pratique de la généalogie orale de cette civilisation.

Les principaux documents consultés par les lecteurs sont l'État civil, les archives paroissiales ou encore les registres de société. Cependant, ces sources valent plus pour les premiers immigrants européens. En effet, la société mélanésienne pratique une culture orale et constitue donc une généalogie différente. On ne trouve que quelques registres paroissiaux ou des affaires autochtones, le reste étant transmis par la parole. Les Kanak ont conscience de cette mémoire fragile, mais essentielle pour préserver l'identité culturelle mélanésienne.¹⁰⁹ De plus, les archives kanak sont essentiellement audio-visuelles dont la communication et la consultation peuvent s'avérer plus difficiles que la consultation des archives papiers.

La généalogie permet aussi de légitimer le droit foncier par la loi orale qui prévoit dans la coutume kanak. C'est cette loi qui permet de régler les litiges et pas des traces écrites, qui sont au contraire primordial dans la coutume européenne pour prouver ses droits.

Pour Frédéric Langleviel, la recherche généalogique doit être raisonnée. En effet, la généalogie donne des preuves d'une appartenance communautaire qui peut toujours représenter un danger au sein d'une société aussi complexe que la Nouvelle-Calédonie.¹¹⁰

2 Une réappropriation moderne de la culture kanak

2.1. L'Académie des Langues Kanak

Les accords de Nouméa prévoient la mise en valeur des langues kanak. L'État a donc mis en place des outils pédagogiques pour promouvoir ces langues. L'université de la Nouvelle-Calédonie participe aussi à cette mission en créant une licence de langues et de culture kanak dans le cadre de la formation pour devenir professeur des écoles. En plus de cela, des épreuves optionnelles de langues kanak ont été créées dans les concours administratifs locaux. C'est également les accords de Nouméa qui favorisent la création d'une académie des langues. Ils permettent « une approche unitaire du domaine culturel. Ils rassemblent toutes les provinces de la Nouvelle-Calédonie et ne doivent exclure personne », selon Pierre Frogier, président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au moment de la signature.¹¹¹

109 « Généalogie : la grande quête des origines », mai 2004, *Les Nouvelles Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté le 6 mars 2014).

110 Ibid.

111 « L'État et la Nouvelle-Calédonie : partenaire culturel », mai 2002, *Les Nouvelles Calédoniennes* [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté le 6 mars 2014).

C'est par la langue que s'exprime et se transmet la vision du monde kanak, riche d'un patrimoine immatériel ancestral (discours, épopées, légendes, chants, danses...) La culture est avant tout orale. Le chef exprime la parole de tous dans la grande case qui est l'endroit dans lequel la parole du clan s'élabore. Quand il parle, il relie les vivants aux temps d'origine. Les allées bordées d'arbres sont les lieux où s'expriment la parole publique. C'est notamment le cas de l'allée centrale qui unie toutes les cases du clan à la grande case.¹¹²

Le travail de collecte de la culture orale a pour but, en dehors d'une démarche historique, de pouvoir faire survivre les langues vernaculaires. Les collecteurs mettent en place des lexiques par régions afin de conserver la langue, même si, à terme, très peu continue à l'utiliser.¹¹³

La scolarisation obligatoire imposée par la France met en avant la langue française, qui est la langue officielle sur le Territoire. Cependant, vingt-sept langues kanak sont recensées et les jeunes kanak ne les maîtrisent pas car elles ne sont pas apprises à l'école. La langue doit être valorisée comme une pièce de la culture à part entière. Selon l'UNESCO, la langue kanak Sîsheéé, est considérée comme éteinte, car elle est parlée seulement par une dizaine de personnes dans les tribus d'Azareu et de Gouaro. Dans cette langue, l'action de « manger quelque chose » se dit différemment selon l'ingrédient que l'on mange. Cela fait partie de la culture kanak et le manque d'archives écrites pour la conserver est un immense problème.

La création de l'Académie des langues kanak est prévue par les Accords de Nouméa. Cependant, elle ne voit le jour qu'en 2007. C'est un établissement géré par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et totalement indépendant de la tutelle de l'État. La mission de cette académie est de sauvegarder les langues kanak en les modernisant et en passant également par l'écrit. En effet, elle doit « fixer les règles d'usage et concourir à la promotion et au développement de l'ensemble des langues et dialectes kanak » qui font partis de la famille de langues austronésiennes.¹¹⁴

Les missions et objectifs vont variés selon l'ancienneté des langues et le nombre de personne qui la parle encore. Le but final est de répondre aux problématiques liées au processus d'une certaine normalisation des langues kanak. Un code alphabétique normalisé est mis en place et permet de commencer une diffusion de cette langue, afin d'en favoriser l'utilisation.¹¹⁵

112 Musée du Quai Branly. *Kanak : l'art est une parole*, exposition temporaire de novembre 2013 à janvier 2014.

113 « Sauver le patrimoine kanak », mai 2007, *Les Nouvelles Calédoniennes*, [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté le 6 mars 2014).

114 ALK, *Accueil*, [en ligne], disponible sur <http://www.alk.gouv.nc/portal/page/portal/alk/> (consulté le 24 mai 2014).

115 ALK, *Missions et objectifs*, [en ligne], disponible sur <http://www.alk.gouv.nc/portal/page/portal/alk/alk/missions> (consulté le 24 mai 2014).

L'ALK recrute des chargés de mission qui vont être le lien direct avec les personnes qui transmettent leurs langues dans les aires coutumières. Ils doivent avoir une licence de Langues et Cultures Régionales dont l'enseignement est proposé à l'Université de la Nouvelle-Calédonie et doivent aussi maîtriser l'écriture d'une des langues ou d'un des dialectes de l'aire coutumière dont ils ont la charge.¹¹⁶ Les chargés de mission travaillent en collaboration avec les académiciens de l'Académie des Langues Kanak qui « les guident sur le processus de normalisation graphique et surtout de la diffusion et de la valorisation du patrimoine linguistique kanak ».¹¹⁷

Illustration 8.- Carte légendée des aires coutumières et de la pratique des langues kanak en Nouvelle-Calédonie (extrait du site web de l'Académie des Langues Kanak).



L'ALK se compose de huit sections régionales, une dans chaque aires coutumières. C'est ce qu'on appelle des antennes, que l'on peut observer sur la carte détaillée de la page précédente.

Pour mieux comprendre le rôle des antennes, l'étude se portera sur trois des huit antennes, qui correspondent aux aires coutumières de Drehu, Hoot ma whaap et Païci-Cèmuhi. Cela afin de comprendre la place des langues kanak dans la constitution d'archives kanak.

116 ALK, *Chargés de mission*, [en ligne], disponible sur http://www.alk.gouv.nc/portal/page/portal/alk/alk/charges_mission (consulté le 24 mai 2014).

117 ALK, *Académiciens*, [en ligne], disponible sur <http://www.alk.gouv.nc/portal/page/portal/alk/alk/academiciens> (consulté le 24 mai).

L'antenne Drehu a pour capitale la ville de Lifou dans les îles Loyauté (*en rouge sur la carte*). Elle comporte quatre commissions dont le conseil des sages qui a pour rôle de valider tous les travaux de recherches et de veiller au bon fonctionnement de l'antenne. C'est la commission la plus importante car elle permet de ne pas dénaturer les langues kanak, qui pourraient être déformées par une volonté de normalisation. Afin de familiariser les usagers avec la nouvelle écriture de la langue Drehu, l'antenne a publié un ouvrage bilingue drehu-français, afin de faciliter l'apprentissage de cette langue. Elle a également publié un dictionnaire drehu-français qui respecte les nouvelles normes d'écriture. Depuis sa création, l'antenne Drehu collecte des données linguistiques auprès de ceux qui la parle encore dans l'aire coutumière. Elles sont collectées sous la forme d'un corpus de texte thématique. L'antenne Drehu a travaillé sur les thèmes du cocotier, du corps humain, des proverbes...¹¹⁸ Lors de ces collectes, les chargés de mission apprennent aussi des éléments encore inconnus sur la culture kanak en général. En effet, la volonté de collecter des données linguistiques en rapport avec des thématiques abordées souvent par les kanak, permet d'enregistrer et de mettre par écrit la culture kanak. Cela forme des archives de la culture kanak.

L'aire coutumière Païci-Cémuhi, au nord de la Grande Terre, concentre principalement deux aires linguistiques. Celle de Païci et celle de Cémuhi (*en orange sur la carte*). Le Païci est une langue fortement représentée. L'antenne a publié en 2013 un document officiel qui est le fruit d'une grande collaboration entre les coutumiers et les scientifiques. La langue Païci représente une réussite et un espoir pour les autres langues dont le but est d'arriver à cette normalisation. Une fois la normalisation réussie de manière définitive, la valorisation de la langue est beaucoup plus aisée. Depuis 2009, la collecte est menée sur des bases thématiques, notamment le corps humain et le cocotier. Cela permet donc de constituer un lexique de base tout en le laissant imprégner d'un contenu culturel.¹¹⁹

L'aire Hoot ma whaaap se situe à l'extrême-nord de la Grande Terre dont les grandes villes sont Yuanga et Nyelâyu (*en vert sur la carte*). Linguistiquement, c'est l'aire la plus diversifiée, elle comptabilise onze langues. Contrairement aux autres aires, cette aire a fait l'objet de recherches linguistiques et de collecte de tradition orale par les missionnaires dès le début du XX^{ème} siècle. Ces travaux ont posé une base dans la recherche linguistique.¹²⁰

En 2012, les chargés de missions ont récolté un conte nommé *Ka huure pwec* qui peut être traduit par *Celui qui longe la rivière*. Il est raconté par Weddy Kaoua-Tarou et collecté par Wedja Camoui.

118 ALK, *Antenne Drehu*, [en ligne], disponible sur <http://www.alk.gouv.nc/portal/page/portal/alk/antennes/drehu/> (consulté le 24 mai 2014).

119 ALK, *Antenne Païci-Cémuhi*, [en ligne], disponible sur http://www.alk.gouv.nc/portal/page/portal/alk/antennes/paici_cemuhi/ (consulté le 24 mai 2014).

120 ALK, *Antenne Hoot ma whaaap*, [en ligne], disponible sur <http://www.alk.gouv.nc/portal/page/portal/alk/antennes/hootmawhaap> (consulté le 24 mai 2014).



Illustration 9.- Weddy Kaoua-Tarou (à droite) et Wedja Camoui (à gauche), lors de la collecte du conte en juillet 2012 (extrait du site web Académie des Langues Kanak).

Toujours dans une volonté de valorisation de la culture kanak et de constitution d'archives écrites, l'Académie des Langues Kanak développe depuis 2009 une politique d'édition variée. Elle se compose de propositions d'écriture des langues kanak, de dictionnaires, de lexiques thématiques, de recueils de texte... Ces recueils de textes kanak en constituent des archives à part entière. En 2013, Michel Ayufray publie *Les littératures océaniques : communiquer, parler, raconter. Le rat et le poulpe*, chez ALK-INALCO qui est l'édition de l'Académie. Cela permet de mettre par écrit des histoires traditionnelles kanak, dont la transmission orale se perd. Sans cette entreprise de collecte des langues kanak, les archives orales entretenues par les kanak auraient fini par se perdre. La mise par écrit de cette culture permet d'en conserver une trace matérielle, afin que les générations futures puissent y accéder de manière aisément.¹²¹

Dans le but de transmettre la culture kanak aux jeunes générations, l'éditrice Liliane Tauru crée une coédition entre l'ALK et la province des îles Loyauté. Cette édition publie des livres de jeunesse illustrés avec des DVD multilingues en Nengone, Drehu, Iaai, Fagauvea, des langues kanak encore assez parlées.¹²² Ce genre de démarche est essentiel afin que le travail de collecte ne soit pas vain. Il est nécessaire que les plus jeunes s'intéressent à la culture autochtone du Territoire dans lequel ils vivent.

121 ALK, *Publications de l'ALK* [en ligne], disponible sur http://www.alk.gouv.nc/portal/page/portal/alk/ress_docu/publications_alk (consulté le 24 mai 2014).

122 Ibid.

2.2. Rôle essentiel du tourisme dans la valorisation de la culture kanak

Emmanuel Tjibaou affirme que « sans le tourisme, c'est la mort de la culture kanak ». Le tourisme serait donc le garant de la sauvegarde de la culture kanak. La plupart des éléments qui composent la culture kanak sont aujourd'hui délaissés. Via l'ADCK, le tourisme apparaît comme une aide indispensable pour mettre en avant la culture des premiers habitants de la Nouvelle-Calédonie. En effet, avec ses paysages paradisiaques et son soleil toute l'année, le Territoire est très prisé par les touristes qui viennent essentiellement des autres îles du Pacifique comme la Nouvelle-Zélande et l'Australie ou de l'Asie de l'Est comme la Thaïlande, le Cambodge et le Japon. La capitale Nouméa attire les travailleurs kanak qui quittent alors les tribus pour trouver des emplois. Face à cette situation, les traditions kanaks se perdent.¹²³

L'ensemble des pratiques culturelles peuvent permettre de développer des activités de découvertes pour les touristes, souvent curieux de l'histoire locale du pays dans lequel ils passent leurs vacances. Par exemple, les fêtes, souvent organisées dans la culture kanak, permettent de faire découvrir le monde kanak de manière pédagogique. Par exemple, la fête de la vanille à Lifou, et de l'avocat à Maré, sont prisées des touristes et jouent en faveur de la visibilité de la culture kanak.

Lors de ces fêtes, les touristes sont invités à participer aux coutumes de bienvenue et de départ. Ce geste coutumier permet alors de perpétuer cette coutume qui est alors préservée afin d'être transmise aux visiteurs extérieurs. Ces fêtes sont aussi l'occasion de faire découvrir des plats traditionnels comme le bougna, un plat basique dans la culture kanak, qui est communément offert. Beaucoup de touristes sont également hébergés directement chez l'habitant et peuvent ainsi découvrir l'habitat traditionnel.

En dehors de ces fêtes, les excursions pour découvrir des lieux historiques et symboliques des kanaks, sont très prisées.¹²⁴

Dans le tourisme, les archives kanak, qui sont donc très récentes, ont leur rôle à jouer. Les touristes veulent pouvoir comprendre cette culture et les archives sont le support qui leur permet de s'approprier cette culture. Par exemple, lors des visites au CCT, le public est accompagné par des enregistrements de chants kanak. Cela permet aux visiteurs de s'imprégner de cette culture. Le CCT possède également une boutique de « souvenirs ». Le centre a compris l'intérêt des archives dans ce genre de boutique dont les touristes sont friands. Au-delà des habituels crayons, porte-clés et figurines, on y trouve également des publications sur la culture kanak qui se base sur des archives. Par exemple, le CCT met en vente des CD de chants traditionnels collectés par l'ADCK. Il vend aussi des revues, des ouvrages, sur l'histoire des kanak qui intègrent des reprographies d'archives kanak, notamment des photographies, conservées dans les centres d'archives de Nouvelle-Calédonie.

123 Elvina Ingehl « Le tourisme, un moyen de sauvegarde et de transmission de la culture kanak ? », *Les cahiers de l'Outre-Mer*, n°252, octobre-décembre 2010.

124 Ibid.

Ce qui est vraiment important pour ceux qui défendent la culture kanak, c'est que cette utilisation touristique et financière de la culture kanak, permet de perpétuer certains savoir-faire et savoirs, même si ce n'est pas pour les raisons d'autrefois. Par exemple, Bernard Maepas a créé un camping sur ses terres en 1990. Il affirme que les vieux étaient tout d'abord hostiles à accueillir des étrangers au sein de leurs tribus. Mais ils ont ensuite compris l'intérêt financier et se sont rendus compte, au fil du temps, que les touristes y venaient vraiment pour comprendre l'histoire des tribus kanak. De plus, le tourisme freine l'exode vers la Grande-Terre et permet aux kanak de trouver des emplois au sein des terres coutumières. Cela répond au projet de rééquilibrage économique des provinces.¹²⁵

L'ethnotourisme est un concept récent mais qui se prête très bien au cas de la culture kanak en Nouvelle-Calédonie. Cependant, il faut bien comprendre que le tourisme n'est pas la solution unique à la valorisation de la culture kanak, mais qu'il y contribue à sa manière.

125 Elvina Ingehlis « Le tourisme, un moyen de sauvegarde et de transmission de la culture kanak ? », *Les cahiers de l'Outre-Mer*, n°252, octobre-décembre 2010.

III- Les enquêtes orales : un moyen de conserver l'oralité ?

La culture kanak est une culture orale. Cependant, sans traces écrites, cette culture, victime de la modernisation et de l'occidentalisation du Territoire, tend à se perdre. Les Kanak comprennent donc l'importance de transmettre cette culture par d'autres moyens que l'oralité, sans la dénaturer pour autant. Pour cela, les enquêtes orales sont le meilleur moyen de conserver et de valoriser ce que les Kanak ont à transmettre. Cependant, cela ne se fait pas sans difficultés.

1 Intérêts et difficultés d'une collecte orale

1.1. La source orale : outil primordial pour la transmission culturelle

La source orale peut être mobilisée afin de combler les lacunes que présenteraient les archives papiers. Ces sources, afin d'être validées de manière scientifique, doivent être nombreuses afin de confronter les différentes versions. Elles doivent aussi être cohérentes avec les archives écrites existantes et les sources iconographiques.¹²⁶ Les sources orales ont ici une fonction patrimoniale, archivistique et documentaire. Le but n'est pas alors pour le chercheur d'essayer de restituer ces sources dans un contexte précis, mais d'en comprendre le sens général pour établir une histoire sociale d'un certain groupe d'individu.¹²⁷

Dans un premier temps, l'enquête orale permet de familiariser le collecteur avec un « terrain » inconnu et de prendre connaissance des savoirs et savoir-faire. Les enquêtes orales servent une histoire sociale et locale, mais surtout perpétuent une mémoire dans l'avenir. L'urgence des enquêtes orales chez les Kanak se fait sentir, car plus le temps passe, et plus la mémoire familiale orale devient floue, voire perdue dans certains cas.¹²⁸ Ces bases de données d'archives sonores renferment tout aussi bien des œuvres comme des montages sonores et des conférences ou bien des informations brutes.¹²⁹

En recherche scientifique, on continue aujourd'hui à utiliser avec méfiance les sources orales, car la véracité des paroles ne peut être vérifiée. Les archives écrites sont censées être plus fiables car elles sont fixées à un moment précis et dans un cadre définis.¹³⁰ Dans le cas de la sauvegarde de la culture kanak, l'enquête orale est le seul moyen de conserver une grande partie de cette culture.

126 Florence Descamps (dir.), *Les sources orales et l'histoire ; récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Paris, Bréat, 2006, 41-55 pp.

127 Florence Descamps (dir.), *Les sources orales ; récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Paris, Béard, 2006, 178-181 pp.

128 Isabelle Merle, « Des archives à l'entretien et retour : une enquête en Nouvelle-Calédonie », *Genèses*, n°36, 1999, 116-131 pp.

129 Anne-Marie Granet-Abisset « Revisiter une collecte : de la source à l'archive orale » [en ligne], disponible sur <http://imageson.hypotheses.org/1170> (consulté le 1^{er} mai 2014).

130 Ibid.

La deuxième réticence qui apparaît avec les sources orales est qu'elles sont « construites par le chercheur pour sa propre recherche et qu'elles sont inutilisables pour d'autres usages que ceux du chercheur lui-même ».¹³¹ Les enquêtes permettent de faire « renaître » des coutumes, des savoirs et des traditions oubliées.¹³² En ce qui concerne les enquêtes orales sur la culture kanak, les collecteurs ne se considèrent pas comme des chercheurs souhaitant expliquer un sujet en particulier. En effet, face à l'urgence de la situation, les collecteurs de la mémoire kanak enregistrent et conservent tout ce que les vieux veulent/peuvent transmettre. Il n'ont pas de directives particulières.

Les sources orales sont particulièrement utilisées et intéressantes en ce qui concerne l'histoire sociale. La prise de conscience de l'intérêt de cette forme d'histoire dans les années 1960 -1970, permet de découvrir l'histoire des « oubliés de l'écrit ».¹³³ Les enquêtes permettent de faire « renaître » des coutumes, des savoirs et des traditions oubliés.¹³⁴ En particulier, chez les Kanak, chez qui le lien entre la mémoire et l'identité est très étroit.

Pour la collecte orale dans les clans kanak, plusieurs méthodes ont été utilisées. Il y a des enquêtes individuelles et en groupe. C'est le cas pour les conseils des anciens et les rassemblements de tribus. De plus, les sources peuvent être collectées en français ou en langue kanak. Pour une plus grande valorisation, la collecte en français est plus « pratique ». Cependant, elle n'a pas l'avantage de la collecte dans la langue d'origine, qui permet de conserver la culture mais aussi les langues kanak qui font partie à part entière de cette culture. Pour ces sources en langue kanak, une traduction en français est toujours proposée, afin de permettre une transmission plus aisée.

1.2. Enquêtes orales et éthique

Les enquêtes orales doivent respecter un cadre juridique. Les kanak participant à la collecte doivent signer des contrats d'utilisation et de diffusion des enregistrements qui sont réalisés. Le droit de la personne et le droit à la propriété privée doivent être scrupuleusement respectés.

Une grande importance est donnée aux questions éthiques. L'éthique archivistique demande un respect des collections. C'est à dire que l'enquête de terrain ne peut pas être isolée mais doit faire partie d'un fonds et l'ordre du chercheur doit être respecté. Les archives qui vont être constituées par le biais de ces enquêtes orales, doivent être le fruit de collaboration et de contextualisation.¹³⁵ En effet, les personnes interrogées ne peuvent transmettre sans le collecteur, et le collecteur ne peut rien faire si les personnes interrogées refusent de livrer leur savoirs. En Nouvelle-Calédonie, le refus de transmission des savoirs est un cas assez récurrent. Il faut

131 Florence Descamps (dir.), *Les sources orales ; récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Paris, Béard, 2006, 165-175 pp.

132 Ibid.

133 Florence Descamps (dir.), *Les sources orales ; récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Paris, Béard, 2006, 165-175 pp.

134 Ibid.

135 Ibid.

comprendre que la culture kanak est un ensemble multi-culturel. Chaque clan possède une culture différente du clan voisin même si cela reste des particularités dans un ensemble général. Les savoirs de chacun d'entre eux se transmettent seulement entre les membres du clan. Les vieux ont pour mission de les apprendre aux plus jeunes. Certains sont donc réticents à livrer leurs « secrets » de clan à une personne extérieure. Ils ont encore plus de mal à accepter que ces données pourront être consultées par tout le monde, et donc par définition, par « n'importe qui ». C'est pour cela que les rapports des enquêtes orales de l'ADCK ne sont disponibles que sous autorisation.¹³⁶

Cela peut aller assez loin. Certains vieux ayant accepté de confier leurs savoirs, ont été menacés par d'autres, et parfois au sein du même clan. D'autres vieux, plus prudents, ont bien voulu enregistrer certaines histoires de clans mais ont refusé leur communication. Ils souhaitent éviter des conflits entre clans ou entre lignage. Cependant, devant la disparition de la culture kanak, les vieux comprennent l'utilité des enquêtes et confient ce qu'ils savent pour que cela puisse être étudié dans le futur.

Dans ces enquêtes orales, plusieurs sujets sont abordés. Notamment celui de la généalogie qui occupe une place très importante au sein des clans. Les généalogies sont parfois très complexes car les alliances sont considérées comme des prêts qui doivent être rendus sous la forme d'une autre alliance plus tard. Les adoptions d'enfants sont courantes entre les différents clans. De plus, chaque Kanak possède plusieurs noms, ce qui complique encore la tâche. Cela donne des arbres généalogiques assez complexes.¹³⁷

Un constat est fait par les collecteurs. Un événement peut avoir plusieurs versions. Cela change par rapport à la position de la personne interrogée au sein du clan, à sa généalogie, au contexte du moment de la collecte... Mais le cumul de tous ces récits permet de construire une histoire générale de la culture kanak.

2 Le rôle de l'ADCK-CCT

2.1. Emmanuel Tjibaou : un meneur de projet

« Ça file très vite. [en 2007] est mort un vieux kanak de 104 ans, qui était le dernier à connaître le discours coutumier sur l'histoire des populations du sud de la Grande-Terre. On venait juste de le collecter. »¹³⁸

136 L'autorisation m'a été refusée, le sujet de mon mémoire n'étant pas considéré comme étant assez précis pour bénéficier de la consultation des ces rapports sur les enquêtes orales. Cependant, la médiathèque a bien voulu me faire parvenir l'introduction du rapport annuel 23013 de l'aire coutumière Aijë-Aro.

137 « Emmanuel Tjibaou ; partager les expériences », décembre 2010, *Les Nouvelles Calédonniennes*, [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté le 6 mars 2014).

138 Ibid.

En 2010, une rencontre a eu lieu entre les collecteurs du patrimoine kanak et les partenaires de ce projet à la tribu de Saint-Laurent. Dans ce cadre, le quotidien *Les Nouvelles Calédoniennes* a interviewé Emmanuel Tjibaou, fils de Jean-Marie Tjibaou. Tous les ans, ces rencontres ont lieu afin de débattre et de mettre en commun les expériences de la campagne d'enquête, ici celle de 2010. C'est également le moment pour faire le point sur les difficultés rencontrées sur le terrain.

Cette interview permet de démontrer l'implication et l'envie du fils de Jean-Marie Tjibaou dans la conservation et la valorisation de la culture kanak.

En Nouvelle-Calédonie, la perte de la transmission de la culture orale alarme énormément Emmanuel Tjibaou, surtout en ce qui concerne le Sud de la Grande-Terre, où se concentrent les grandes villes comme Nouméa et Nouville. Dans les autres régions aussi, la culture orale se perd mais à des degrés différents. Cela se ressent dans la façon que les aires coutumières, par le biais de leurs conseils, souhaitent mener les enquêtes. En effet, sur le Sud, « on travaille plus sur la langue, car c'est la langue qui est en perte de vitesse. »¹³⁹ affirme Emmanuel Tjibaou. « Dans le Nord de la Grande-Terre, on préfère travailler sur les discours généalogiques en essayant de promouvoir la parole. »¹⁴⁰ Alors que dans la région Xârâcùù, les formes d'expressions artistiques vivantes sont très importantes. Ces différences s'expliquent par l'ampleur de l'urbanisation, des emplois et de la scolarité dans ces zones.

Emmanuel Tjibaou profite de la médiatisation que l'interview peut lui apporter en mettant l'accent sur l'importance capitale des collectes de cette culture kanak qui tend à s'éteindre. Mais il parle également de l'action menée par l'ADCK, une fois les enquêtes terminées. Le travail ne s'arrête pas seulement à collecter des informations. Il faut promouvoir celles-ci par des actions de médiation. Ces actions sont très variées que ce soit lors d'expositions, de journées culturelles en lien avec des musées ou des centres culturels... Pour Emmanuel Tjibaou, la finalité du projet est claire. C'est la transmission. Cependant, la restitution des données doit respecter un cadre déontologique qui est inscrit dans les programmes de recherche menés par l'ADCK.¹⁴¹

139 « Emmanuel Tjibaou ; partager les expériences », décembre 2010, *Les Nouvelles Calédoniennes*, [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté le 6 mars 2014).

140 Ibid.

141 « Emmanuel Tjibaou ; partager les expériences », décembre 2010, *Les Nouvelles Calédoniennes*, [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté le 6 mars 2014).



Illustration 10.- Photographie d'Emmanuel Tjibaou (s.d) (extrait du site web *Les Nouvelles Calédonniennes*).

2.2. La collaboration avec les aires coutumières

Certains kanak sont peu enclins à partager et à diffuser des éléments de leur culture. Même dans le cadre des collectes de l'ADCK, des refus sont exprimés. Cependant, certains passent outre en prenant conscience de la disparition de la culture orale face à l'industrialisation, la scolarisation et les nouvelles technologies. Par exemple, Aubin Nêjimoo, chef d'une tribu de la côte ouest exprime bien cette prise de conscience en affirmant que « jusqu'à présent, je ne voulais pas parler de nos traditions. On voulait garder les secrets de la coutume, parce que, pour nous, c'est vivant encore. »¹⁴²

La nuance qui sépare la parole, l'acte et la chose est si menue, que les Kanak ne la distingue pas. La parole est vue comme une réalité solide. La société kanak repose sur un ensemble de contrats oraux passés entre les générations. Par exemple, les femmes mariées à un autre clan sont vues comme des prêts. Elle doivent revenir à leurs clans d'origine par le biais de leurs filles ou de leurs petites-filles. C'est ce qu'on appelle la coutume¹⁴³ kanak.

A Koné, les trois coordinateurs travaillent avec une quinzaine de collecteurs qui recueillent les savoirs traditionnels. Dans certaines régions, cette collecte est plus vue comme un appui pour la transmission du patrimoine oral mais dans d'autres, ces collecteurs représentent une vraie chance de pouvoir sauvegarder les discours des vieux.

142 Elvina Ingehlis « Le tourisme, un moyen de sauvegarde et de transmission de la culture kanak ? », *Les cahiers de l'Outre-Mer*, n°252, octobre-décembre 2010.

143 La coutume est un « usage juridique oral, consacré par le temps et accepté par la population d'un territoire déterminé »¹. La coutume est une des sources du droit.

Le coordinateur de l'aire Hoot ma whaap déplore le manque d'intérêt des Kanak eux-mêmes pour ce genre de questions. Il affirme qu'on « arrive plus facilement à intéresser un picard avec ces histoires aujourd'hui ». ¹⁴⁴

Toutes ces données sont conservées à la médiathèque du centre culturel Tjibaou. Cette démarche est urgente car les coordinateurs ressentent d'or et déjà une perte de savoir dans les régions où la modernité et/ou la religion catholique sont très présentes. Le coordinateur Alexandre Tevesou affirme que dans certaines régions, les gens ne connaissent plus les variétés d'igname ni les périodes de plantation de ce tubercule. ¹⁴⁵ Or, la culture de l'igname fait partie intégrante de la culture kanak et rythme les saisons et le quotidien des tribus. Les planteurs d'ignames ont quasiment tous disparus sauf quelques vieux qui les plantent encore mais avec des moyens modernes.

En 2013, l'ADCK a réalisé une collecte du patrimoine immatériel de l'aire coutumière Ajië-Aro. Ce programme de collecte s'inscrit dans le cadre d'une convention entre l'ADCK et le conseil coutumier d'Ajië-Aro. Plusieurs collectes différentes ont été réalisées. Le recueil des traditions orales, des danses et chants de l'aire, la généalogie et les traditions claniques, l'inventaire et la toponymie des sites sacrés. De manière plus particulière, des collectes ont eu lieu sur le thème du « deuil et au chemin des morts » et sur les guerres de 1878 à 1917.

L'ADCK se doit de tenir informer le conseil coutumier de l'avancée des enquêtes et d'archiver un exemplaire du travail à la médiathèque du CCT, ainsi qu'au bureau des archives culturelles de la province Nord. ¹⁴⁶

En 2013, des captations de sons ont été faites dans certaines tribus comme celles de Gondé, Nédiouen et Azareu. Cela s'est fait dans le cadre du programme de « socle commun des valeurs kanak », lancé par le Sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie. Une liste des tirailleurs kanak de l'aire coutumière qui ont été recrutés par l'armée coloniale pour combattre lors de la première Guerre Mondiale, est aussi constituée. Ce ne sont que deux exemples parmi les nombreuses autres collectes faites dans l'année 2013 dans cette aire coutumière. ¹⁴⁷

La collecte dans l'aire coutumière Ajië-Aro a commencé en 2004. Elle se compose de 259 textes transcrits. En huit ans, c'est aussi plus de 44 heures de vidéo et de son enregistrés, 9000 photos numériques et 950 pages de rapports. ¹⁴⁸ C'est un travail très conséquent qui montre bien la prise de conscience de l'importance de la conservation de la culture kanak. Si on multiplie ce chiffre par les huit aires coutumières que possèdent la Nouvelle-Calédonie, cela fait beaucoup d'archives nouvelles à conserver et à valoriser.

144 « Sauver le patrimoine kanak », mai 2007, *Les Nouvelles Calédoniennes*, [en ligne], disponible sur <http://www.lnc.nc/> (consulté le 6 mars 2014).

145 Ibid.

146 Annexe 8 : Cadre du programme de collecte de l'aire d'Ajië-Aro en 2013 par l'ADCK.

147 Annexe 9 : Le recueil des traditions orales de l'aire Ajië-Aro en 2013 par l'ADCK.

148 Annexe 10 : Bilan chiffré de la collecte du patrimoine de l'aire Ajië-Aro entre 2004 et 2012 par l'ADCK.

Toutes ces collectes donnent donc naissance à une production d'archives. Les enregistrements audio sont souvent faits en plein air lors des grandes assemblées, ce qui pose parfois un problème de qualité sonore. Les photographies quant à elles ont été sauvegardées sur un serveur informatique du CCT, mais elles ne sont pas encore classées.¹⁴⁹ De plus, l'ADCK crée des fiches biographiques des « personnes ressources », c'est à dire les personnes ayant confié leurs connaissances. Ces fiches contiennent une photographie de la personne et un bref résumé de sa vie.¹⁵⁰

Le bilan de la collecte de 2013 permet de mettre en avant l'évolution de la prise de conscience des vieux de l'intérêt de ces collectes depuis l'année 2004. De plus, des animations culturelles initiées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, permettent de mettre en avant le travail de collecte accompli par l'ADCK.¹⁵¹

2.3. La mise en ligne sur le site de la médiathèque du CCT : un atout pour la conservation et la valorisation des archives issues des enquêtes orales.

Le site de la médiathèque du CCT met en ligne et à disposition du public, 569 documents audio issus des collectes de traditions orales dont certains sont soumis à des demandes de dérogations, afin de respecter le caractère secret de certaines coutumes kanak.

Les rapports des collectes de tradition orale de l'année 2005 à l'année 2011 sont disponibles sur le site, mais seulement certains sont numérisés et mis en ligne et tous sont soumis à des demandes de dérogations. Toutes les données conservées seront mises à disposition du public après classement et sur le site Internet selon différents niveaux d'autorisation de consultation. Cela va du niveau 0 où les documents ne sont pas consultables pendant un délai de soixante-dix ans après la mort de l'informateur, jusqu'au niveau 5 qui permet la consultation et la copie libre.¹⁵²

Jusqu'à l'année 2008, les données collectées n'étaient conservées que sur leurs supports d'origine. Afin de les conserver à long terme et de les mettre plus facilement à disposition du public, une démarche d'archivage a été mise en place. Ce projet s'accompagne aussi de la création d'une médiathèque numérique qui continue aujourd'hui de s'agrandir en vue des enquêtes en cours. Pour les années de 2002 à 2008, le réseau contient actuellement 72,7 Go de données.

En 2008, un archiviste est recruté au sein de l'ADCK et fait un état des lieux afin de trouver des solutions d'archivage. L'année 2009 marque le début des transferts et ils continuent encore aujourd'hui. Afin de mieux

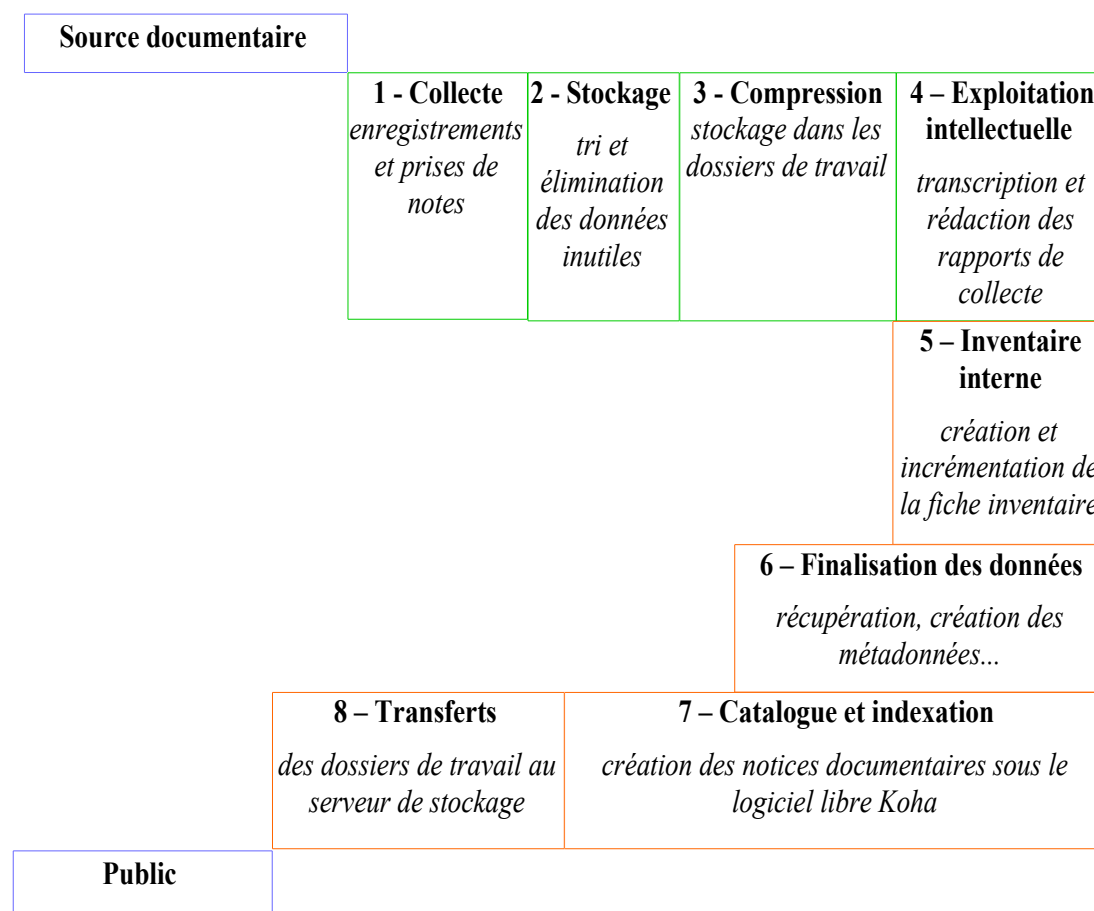
149 Ibid.

150 Ibid

151 Annexe 10 : Bilan chiffré de la collecte du patrimoine de l'aire Ajië-Aro entre 2004 et 2012 par l'ADCK.

152 Annexe 11 : Gestion et conservation des données numériques du Département Recherche et Patrimoine à la Médiathèque du CCT.

comprendre comment s'organise le travail de mise en ligne des archives kanak, le schéma ci-dessous représente la chaîne des opérations qui va de la source documentaire brute à la consultation en ligne par le public.¹⁵³



Les étapes 1 à 4 (*en vert sur le schéma*), expriment le travail fait sur les sources elles-mêmes afin de pouvoir commencer un travail annexe permettant la consultation des documents (*en orange sur le schéma*). Les étapes 5 à 8 ne sont réalisables que si les étapes précédentes sont bien réalisées, d'où l'importance du recrutement de l'archiviste au sein du CCT en 2008. Les étapes oranges font l'inventaire des sources, créent les métadonnées essentielles à la mise en ligne et finissent par cataloguer et indexer les sources. Le CCT utilise un logiciel libre nommé *Koha* pour cette dernière étape. Ce logiciel permet également de mettre en place des mots de passe pour la consultation de certaines archives. Cela permet un accès en ligne à toutes les archives, même celles soumises à dérogation. Les personnes qui ne résident pas en Nouvelle-Calédonie et qui obtiennent ces dérogations, n'ont pas besoin de se déplacer. Ils leur suffit de demander le mot de passe au responsable des dérogations de la médiathèque. Enfin, une fois les données transférées sur le serveur de stockage, les sources sont alors consultables en ligne partout dans le monde. C'est un grand pas en avant pour la valorisation des archives

¹⁵³ Annexe 11 : Gestion et conservation des données numériques du Département Recherche et Patrimoine à la Médiathèque du CCT.

kanak. C'est un travail de longue haleine et qui représente un budget important pour l'ADCK-CCT.¹⁵⁴ Il est cependant nécessaire pour la conservation sur le long terme et pour la valorisation des archives kanak. C'est un outil très performant qui pourrait sûrement être plus exploité si les demandes de dérogations n'étaient pas si contraignantes et souvent refusées.

154 Les renseignements sur le budget exact n'est pas consultable.

Conclusion

C'est après la signature des accords de Matignon-Oudinot en 1988 que la conservation et la valorisation des archives kanak va réellement se mettre en place. Cela fait partie de la grande revendication culturelle que les kanak indépendantiste voulaient développer. La place des archives dans la préservation de cette culture orale ne va pas se faire du jour au lendemain et va d'abord attirer les méfiances de certains kanak. Beaucoup ont peur qu'il en soit fait de mauvais usages. Aujourd'hui, la plupart des kanak ont compris l'importance de la trace archivistique pour sauvegarder leur culture qui a tendance à se perdre face à la modernisation du Territoire et à l'influence occidentale.

Tout d'abord, des structures d'accueil ont été mises en place et du personnel a été formé afin d'être apte à se charger du classement et de la conservation des archives des Calédoniens. C'est en 1992 que le service territorial des archives voit le jour, puis plus tard, le SAD de Nouméa. Comme dans des centre d'archives de métropole, les archives sont souvent consultées dans un but généalogique. Une passion dont la pratique n'est pas très aisée en raison de la position géographique et politique du Territoire par rapport à la métropole.

D'autres centres d'archives sont créés, afin de répondre à une demande plus spécifique. En effet, les centres d'archives « traditionnels » ne répondent pas aux besoins de conservation et de valorisation des archives kanak. Le CCT est géré par l'ADCK. C'est le plus gros collecteur d'archives kanak en Nouvelle-Calédonie. Cette institution démontre une fois de plus une volonté de revendiquer cette culture orale mais aussi de pouvoir la partager.

Les nouvelles utilisations des archives comme la création de l'ALK et ethnocentrisme ont aussi été des tremplins dans la valorisation de la culture kanak.

Les enquêtes orales sont la ressource principale pour conserver et valoriser cette culture faite d'oralité. C'est un énorme travail de collecte à travers toutes les aires coutumières du Territoire. La constitution de fonds d'archives kanak, depuis le début des années 2000, est grande avancée pour la valorisation de cette culture de l'oralité. De plus, la médiathèque de l'ADCK se charge de mettre en ligne des sources kanak, pour permettre une consultation partout à travers le monde. Cependant, beaucoup d'archives sont consultables seulement sous dérogation, afin de respecter certains secrets de la coutume kanak. C'est le cas des rapports complets des enquêtes orales. Bien que la valorisation des archives kanak avance à grand pas, ces sources non-consultables restent un frein à la compréhension et à la valorisation de ces archives.

Conclusion

En définitive, cette étude sur la revendication patrimoniale kanak et la place des archives dans la préservation de cette culture orale de 1968 à nos jours, a permis de faire le point sur la situation de la conservation et la valorisation des archives kanak en Nouvelle-Calédonie.

La prise de conscience de l'intérêt de l'archivistique pour conserver le patrimoine oral kanak, ne s'est pas fait sans difficultés. En effet, à cause du passé colonial de la Nouvelle-Calédonie, les Kanak ont d'abord eu des revendications d'indépendance politique. Cependant, grâce à l'influence de certains hommes politiques comme Jean-Marie Tjibaou, la revendication patrimoniale de la culture kanak est devenue une revendication à part entière. Cela aboutit aux accords de Nouméa en 1998 qui reconnaissent l'effet dévastateur de la colonisation sur le patrimoine kanak qui a été quasiment effacé afin d'imposer un mode de vie occidentale aux habitants autochtones du Territoire.

Suite à cela, des efforts archivistiques sont d'abord fait en ce qui concerne les archives des Calédoniens en général. Des infrastructures « traditionnelles » adéquates sont construites. Cela donne un élan à la mise en place des structures spécialisées dans la conservation des archives kanak, comme le CCT, dont la création est prévu par les accords de Nouméa. Il est conçu pour être la vitrine du patrimoine kanak passé et contemporain. Le CCT va très bien jouer ce rôle et c'est une réussite dans la valorisation du patrimoine kanak. Sa médiathèque s'est développée de manière spectaculaire notamment grâce aux travaux de collecte orale menés par l'ADCK. Il conserve dans ses magasins de nombreuses sources appartenant au monde kanak et devient le principal centre de recherches dédié à la cette culture. La prise de conscience de l'intérêt de l'archivistique pour la conservation et la valorisation de la culture orale est alors en bonne voie d'évolution.

L'ADCK a essayé de contourner les difficultés de la constitution de fonds d'archives venant d'une culture orale. Elle a assez bien réussi à ne pas dénaturer le patrimoine kanak en trouvant des solutions archivistiques adaptées à la conservation de sources orales. Les enquêtes orales menées par l'ADCK auprès des personnes possédant les savoirs et les savoirs-faire de la culture kanak, sont enregistrées de manière orale. Mais elles sont aussi transcrites dans la langue d'origine, si la source est en langues kanak, puis en français, de manière systématique. Cette volonté de traduire en français peut paraître en désaccord avec la volonté de revendication patrimoniale, en vu des relations passées compliquées entre la France et la Nouvelle-Calédonie. Cependant, les Kanak ont bien compris l'importance de la valorisation, au-delà de la conservation, pour faire vivre cette culture. La traduction en français est alors essentielle à une diffusion plus large. Cependant, des améliorations restent à faire afin de compléter les enquêtes orales déjà constituées. Il faut que les Kanak, et surtout les jeunes

génération s'intéressent plus à la culture de leurs ancêtres et participe chacun à leur niveau à la valorisation du patrimoine kanak. A l'inverse, il faut aussi que les vieux des clans, en plus grand nombre, de livrer leurs connaissances sur leurs clans et leurs coutumes, afin de permettre à la culture de survivre de façon pleine et entière. C'est un peuple entier qui doit prendre conscience de l'importance de ses archives et pas seulement un groupe d'individus Kanak.

L'importance de l'archivistique dans la préservation d'une culture orale a été comprise par les Kanak. C'est aussi le cas pour d'autres peuples autochtones de pays anciennement colonisés comme les Maories en Nouvelle-Zélande. Cependant, d'autres peuples, qu'ils soient issus de pays anciennement colonisés ou non, n'ont pas encore entrepris ce processus de sauvegarde de leur culture, via leurs archives. Il pourrait être intéressant de comprendre pourquoi ce processus ne s'est pas encore mis en route et comment il serait possible de l'envisager ?

A propos du patrimoine Kanak, des études plus approfondies pourraient être menées sur les impressions des vieux dans les différentes aires coutumières au sujet de la sauvegarde de leur culture. Cela permettrait peut-être d'avoir un point de vue moins occidentalisé sur l'importance des archives dans la sauvegarde d'un patrimoine.

Cependant, les efforts et les moyens mis en œuvre en Nouvelle-Calédonie pour prévenir la disparition de la culture du peuple autochtone sont très positifs et encourageants. Cela peut permettre d'améliorer les moyens déjà mis en œuvre, mais aussi de permettre à d'autres peuples, de prendre exemple sur le chemin parcouru par les Kanak depuis la fin des années 60.

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Planche de « la Brousse en Folie » de Bertrand Berger et Tonton Marcel, 1984, Coll. B. Berger.....	83
Annexe 2 : Préambule de l'accord sur la Nouvelle-Calédonie signé à Nouméa le 5 mai 1998.....	84
Annexe 3 : Questionnaire rempli par Ingrid Utchaou, chef de service du centre d'archives territoriales de Nouvelle-Calédonie.....	88
Annexe 4 : Questionnaire rempli par Nathalie Renaud, archiviste au service d'archives et de documentation de la ville de Nouméa.....	90
Annexe 5 : Extrait du journal officiel de la Nouvelle-Calédonie du 14 avril 1987, qui annonce la création du service territorial des archives.....	92
Annexe 6 : Rapport annuel du SIAF 2012 – Archives départementales – Occupation de l'espace des magasins.....	93
Annexe 7 – Rapport annuel du SIAF 2012 – Archives départementales – Budget annuel.....	94
Annexe 8 : Cadre du programme de collecte de l'aire Ajië-Aro en 2013 de l'ADCK.....	95
Annexe 9 : Le recueil des traditions orales de l'aire Ajië-Aro en 2013 par l'ADCK.....	96
Annexe 10 : Bilan chiffré de la collecte du patrimoine de l'aire Ajië-Aro entre 2004 et 2012 par l'ADCK.....	99
Annexe 11 : Gestion et conservation des données numériques du Département Recherche et Patrimoine à la Médiathèque du CCT.....	100

Annexe 1 : Planche de « la Brousse en Folie » de Bertrand Berger et Tonton Marcel, 1984, Coll. B. Berger.



Annexe 2 : Préambule de l'accord sur la Nouvelle-Calédonie signé à Nouméa le 5 mai 1998.

1. Lorsque la France prend possession de la Grande Terre, que James Cook avait dénommée « Nouvelle-Calédonie », le 24 septembre 1853, elle s'approprie un territoire selon les conditions du droit international alors reconnu par les nations d'Europe et d'Amérique, elle n'établit pas des relations de droit avec la population autochtone. Les traités passés, au cours de l'année 1854 et les années suivantes, avec les autorités coutumières, ne constituent pas des accords équilibrés mais, de fait, des actes unilatéraux.

Or, ce territoire n'était pas vide.

La Grande Terre et les îles étaient habitées par des hommes et des femmes qui ont été dénommés kanak. Ils avaient développé une civilisation propre, avec ses traditions, ses langues, la coutume qui organisait le champ social et politique. Leur culture et leur imaginaire s'exprimaient dans diverses formes de création.

L'identité kanak était fondée sur un lien particulier à la terre. Chaque individu, chaque clan se définissait par un rapport spécifique avec une vallée, une colline, la mer, une embouchure de rivière, et gardait la mémoire de l'accueil d'autres familles. Les noms que la tradition donnait à chaque élément du paysage, les tabous marquant certains d'entre eux, les chemins coutumiers structuraient l'espace et les échanges.

2. La colonisation de la Nouvelle-Calédonie s'est inscrite dans un vaste mouvement historique où les pays d'Europe ont imposé leur domination au reste du monde.

Des hommes et des femmes sont venus en grand nombre, aux xix^e et xx^e siècles, convaincus d'apporter le progrès, animés par leur foi religieuse, venus contre leur gré ou cherchant une seconde chance en Nouvelle-Calédonie. Ils se sont installés et y ont fait souche. Ils ont apporté avec eux leurs idéaux, leurs connaissances, leurs espoirs, leurs ambitions, leurs illusions et leurs contradictions.

Parmi eux certains, notamment des hommes de culture, des prêtres ou des pasteurs, des médecins et des ingénieurs, des administrateurs, des militaires, des responsables politiques ont porté sur le peuple d'origine un regard différent, marqué par une plus grande compréhension ou une réelle compassion.

Les nouvelles populations sur le territoire ont participé, dans des conditions souvent difficiles, en apportant des connaissances scientifiques et techniques, à la mise en valeur minière ou agricole et, avec l'aide de l'Etat, à l'aménagement de la Nouvelle-Calédonie. Leur détermination et leur inventivité ont permis une mise en valeur et jeté les bases du développement.

La relation de la Nouvelle-Calédonie avec la métropole lointaine est demeurée longtemps marquée par la dépendance coloniale, un lien univoque, un refus de reconnaître les spécificités, dont les populations nouvelles ont aussi souffert dans leurs aspirations.

3. Le moment est venu de reconnaître les ombres de la période coloniale, même si elle ne fut pas dépourvue de lumière.

Le choc de la colonisation a constitué un traumatisme durable pour la population d'origine.

Des clans ont été privés de leur nom en même temps que de leur terre. Une importante colonisation foncière a entraîné des déplacements considérables de population, dans lesquels des clans kanak ont vu leurs moyens de subsistance réduits et leurs lieux de mémoire perdus. Cette dépossession a conduit à une perte des repères identitaires.

L'organisation sociale kanak, même si elle a été reconnue dans ses principes, s'en est trouvée bouleversée. Les mouvements de population l'ont déstructurée, la méconnaissance ou des stratégies de pouvoir ont conduit trop souvent à nier les autorités légitimes et à mettre en place des autorités dépourvues de légitimité selon la coutume, ce qui a accentué le traumatisme identitaire.

Simultanément, le patrimoine artistique kanak était nié ou pillé.

A cette négation des éléments fondamentaux de l'identité kanak se sont ajoutées des limitations aux libertés publiques et une absence de droits politiques, alors même que les kanak avaient payé un lourd tribut à la défense de la France, notamment lors de la Première Guerre mondiale.

Les kanak ont été repoussés aux marges géographiques, économiques et politiques de leur propre pays, ce qui ne pouvait, chez un peuple fier et non dépourvu de traditions guerrières, que provoquer des révoltes, lesquelles ont suscité des répressions violentes, aggravant les ressentiments et les incompréhensions.

La colonisation a porté atteinte à la dignité du peuple kanak qu'elle a privé de son identité. Des hommes et des femmes ont perdu dans cette confrontation leur vie ou leurs raisons de vivre. De grandes souffrances en sont résultées. Il convient de faire mémoire de ces moments difficiles, de reconnaître les fautes, de restituer au peuple kanak son identité confisquée, ce qui équivaut pour lui à une reconnaissance de sa souveraineté, préalable à la fondation d'une nouvelle souveraineté, partagée dans un destin commun.

4. La décolonisation est le moyen de refonder un lien social durable entre les communautés qui vivent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, en permettant au peuple kanak d'établir avec la France des relations nouvelles correspondant aux réalités de notre temps.

Les communautés qui vivent sur le territoire ont acquis par leur participation à l'édification de la Nouvelle-Calédonie une légitimité à y vivre et à continuer de contribuer à son développement. Elles sont indispensables à son équilibre social et au fonctionnement de son économie et de ses institutions sociales. Si l'accession des kanak aux responsabilités demeure insuffisante et doit être accrue par des mesures volontaristes, il n'en reste pas moins que la participation des autres communautés à la vie du territoire lui est essentielle.

Il est aujourd'hui nécessaire de poser les bases d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, permettant au peuple d'origine de constituer avec les hommes et les femmes qui y vivent une communauté humaine affirmant son destin commun.

La taille de la Nouvelle-Calédonie et ses équilibres économiques et sociaux ne permettent pas d'ouvrir largement le marché du travail et justifient des mesures de protection de l'emploi local.

Les accords de Matignon signés en juin 1988 ont manifesté la volonté des habitants de Nouvelle-Calédonie de tourner la page de la violence et du mépris pour écrire ensemble des pages de paix, de solidarité et de prospérité.

Dix ans plus tard, il convient d'ouvrir une nouvelle étape, marquée par la pleine reconnaissance de l'identité kanak, préalable à la refondation d'un contrat social entre toutes les communautés qui vivent en Nouvelle-Calédonie, et par un partage de souveraineté avec la France, sur la voie de la pleine souveraineté.

Le passé a été le temps de la colonisation. Le présent est le temps du partage, par le rééquilibrage. L'avenir doit être le temps de l'identité, dans un destin commun.

La France est prête à accompagner la Nouvelle-Calédonie dans cette voie.

5. Les signataires des accords de Matignon ont donc décidé d'arrêter ensemble une solution négociée, de nature consensuelle, pour laquelle ils appelleront ensemble les habitants de Nouvelle-Calédonie à se prononcer.

Cette solution définit pour vingt années l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie et les modalités de son émancipation.

Sa mise en œuvre suppose une loi constitutionnelle que le Gouvernement s'engage à préparer en vue de son adoption au Parlement.

La pleine reconnaissance de l'identité kanak conduit à préciser le statut coutumier et ses liens avec le statut civil des personnes de droit commun, à prévoir la place des structures coutumières dans les institutions, notamment par l'établissement d'un Sénat coutumier, à protéger et valoriser le patrimoine culturel kanak, à mettre en place de nouveaux mécanismes juridiques et financiers pour répondre aux demandes exprimées au titre du lien à la terre, tout en favorisant sa mise en valeur, et à adopter des symboles identitaires exprimant la place essentielle de l'identité kanak du pays dans la communauté de destin acceptée.

Les institutions de la Nouvelle-Calédonie traduiront la nouvelle étape vers la souveraineté : certaines des délibérations du Congrès du territoire auront valeur législative et un Exécutif élu les préparera et les mettra en œuvre.

Au cours de cette période, des signes seront donnés de la reconnaissance progressive d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, celle-ci devant traduire la communauté de destin choisie et pouvant se transformer, après la fin de la période, en nationalité, s'il en était décidé ainsi.

Le corps électoral pour les élections aux assemblées locales propres à la Nouvelle-Calédonie sera restreint aux personnes établies depuis une certaine durée.

Afin de tenir compte de l'étroitesse du marché du travail, des dispositions seront définies pour favoriser l'accès à l'emploi local des personnes durablement établies en Nouvelle-Calédonie.

Le partage des compétences entre l'État et la Nouvelle-Calédonie signifiera la souveraineté partagée. Il sera progressif. Des compétences seront transférées dès la mise en œuvre de la nouvelle organisation. D'autres le seront selon un calendrier défini, modulable par le Congrès, selon le principe d'auto-organisation. Les

compétences transférées ne pourront revenir à l'État, ce qui traduira le principe d'irréversibilité de cette organisation.

La Nouvelle-Calédonie bénéficiera pendant toute la durée de mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'aide de l'État, en termes d'assistance technique et de formation et des financements nécessaires, pour l'exercice des compétences transférées et pour le développement économique et social.

Les engagements seront inscrits dans des programmes pluriannuels. La Nouvelle-Calédonie prendra part au capital ou au fonctionnement des principaux outils du développement dans lesquels l'État est partie prenante.

Au terme d'une période de vingt années, le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes, l'accès à un statut international de pleine responsabilité et l'organisation de la citoyenneté en nationalité seront proposés au vote des populations intéressées.

Leur approbation équivaldrait à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie.

Annexe 3 : Questionnaire rempli par Ingrid Utchaou, chef de service du centre d'archives territoriales de Nouvelle-Calédonie.

Quel est l'historique du bâtiments du centre d'archives territorial ?

Le bâtiment est inauguré en 1992 et sera complété d'un deuxième magasin en 2004 afin de passer d'un espace de conservation de 6 kml à 14 kml. La tour A, la plus ancienne, contient 5 magasins équipés de rayonnages fixes d'une capacité totale de 6,7 kml. La tour B contient 4 magasins équipés de rayonnages mobiles aux parois perforées pour mieux laisser passer l'air, d'une capacité totale de 8,1 kml. (4 niveaux - un magasin de 193 m² par niveau).

Il y avait une réelle volonté de placer le bâtiment, entre le passé avec les bâtiments du bagne ; et l'avenir avec l'Université de Nouvelle- Calédonie. Il y avait une réelle volonté de placer le bâtiment, entre le passé avec les bâtiments du bagne ; et l'avenir avec l'Université de Nouvelle- Calédonie.

Les magasins répondent-ils à des normes spéciales ? Sont-elles les mêmes qu'en métropole ?

Oui, les magasins sont aux normes :

- Papier : entre 18 et 22 degrés Celsius.
- Microforme : entre 18 et 22 degrés Celsius.
- Magasin photos noir et blanc : 12 degrés Celsius.
- Magasin photos couleurs : 5 degrés Celsius.

Quelles sont les horaires d'ouverture de la salle de lecture ?

Du mardi au vendredi de huit heures à dix-sept heures. Le samedi matin de huit heures à midi.

Quelle est la fréquentation de la salle de lecture ?

Bilan 2013, 488 chercheurs ont fréquentés la salle de lecture.

En général, que viennent chercher les lecteurs en se rendant aux archives ?

- 1 – Généalogie
- 2 – Presse anciennes
- 3 – Photos anciennes
- 4 – Recherches administratives

De quand date les archives les plus anciennes ? Qu'elles sont-elles ?

Des registres d'état civil et des archives communales, elles ont été créées un à deux ans après la prise de possession de 1853.

Les services du gouvernement de Nouvelle-Calédonie doivent-ils obligatoirement vous verser leurs archives ?

Quand est-il des services de l'État ?

Pour le gouvernement, cela est fait systématiquement. Pour les services de l'État, cela dépend par convention.

Organisez-vous des expositions ? Dans quels lieux ? Quel est le thème de la prochaine prévue ?

Oui, de toutes petites, une fois par an pendant le mois du patrimoine. Elle est exposée pendant un an.

« Nouvelle-Calédonie : 1870-1950, des hommes et des mines. »

Êtes-vous en relation avec le centre culturel Tjibaou ?

Oui, nous mutualisons des formations, nous leur fournissons des matières premières à leurs expositions. Nous participons ensemble à des conférences...

Annexe 4 : Questionnaire rempli par Nathalie Renauld, archiviste au service d'archives et de documentation de la ville de Nouméa.

Comment est divisé le service entre le personnel ?

Le service comprend six personnes dont un chef de service.

- Une section archives : Un archiviste (un recrutement d'un deuxième archiviste prévu au mois de mai 2014), ainsi que d'un magasinier.
- Une section documentation : Un documentaliste.
- Une section administrative et comptable : Un agent administratif.

Quelles sont les horaires d'ouverture de la salle de lecture ?

De sept heures et demie à quinze heures et demie, du lundi au vendredi.

Quelle est la moyenne de la fréquentation de la salle de lecture ?

L'année dernière nous avons dénombré 71 séances de lecture. Cela varie entre 60 et 100 séances en fonction des années.

En général, que viennent chercher les lecteurs en se rendant aux archives ?

Des informations sur l'histoire de la Ville de Nouméa (développement des quartiers essentiellement ou d'infrastructures majeures). Il s'agit essentiellement de membres d'associations patrimoniales.

Beaucoup de personnes viennent pour des questions généalogiques. Malheureusement nous ne disposons par des archives de l'Etat Civil qui souhaitent les conserver. Les lecteurs sont donc renvoyés auprès du service concerné.

De quelle direction dépend le service d'archives ? Quelles sont les différences avec un service d'archives communal en métropole ?

Le SAD dépend de la direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la ville de Nouméa.

En tant que service d'archives communales, nous sommes régit par la réglementation métropolitaine, donc pas de différences notoires constatées.

Les services d'archives vous versent-ils leurs documents ?

Les magasins répondent aux normes édictées par le SIAF. La seule différence notée concernant la conservation est que nous arrêtons les versements entre le 01/12 et le 01/04 (période cyclonique, de fortes pluies, avec le taux d'humidité le plus élevé), afin d'éviter les chocs thermiques élevés.

Les magasins répondent-ils à des normes spécifiques ?

Oui, ils nous versent leurs documents. Ils nous envoient un projet de bordereau de versement, l'archiviste contrôle et corrige si besoin et nous organisons ensuite le versement physique des documents.

Comment sont organisées et classées les archives ?

Les archives, récentes par rapport à l'histoire du pays, sont organisées en versement en W. Les registres d'une part et les fonds iconographiques d'autre part font l'objet de classements particuliers.

Conservez-vous des archives particulièrement importantes en ce qui concerne l'histoire de la Nouvelle-Calédonie ?

Nous avons des archives anciennes concernant l'histoire de la ville et de son développement (1ers plans terrier par exemple, les 1ers plans de voirie mais aussi tous les PV des conseils municipaux depuis le premier (1880).

Organisez-vous des expositions ?

Notre effectif étant très réduit nous n'en organisons pas tous les ans. Nous n'avons pas d'expositions prévues pour cette année. L'année dernière nous avons réalisé une exposition sur l'histoire d'un quartier. Cette dernière prenait place dans un des monuments historique du quartier. Nous n'avons pas d'espace suffisant dans nos locaux pour installer des expositions, elles se font alors en salle d'honneur de l'hôtel de ville. Nous participons aux recherches documentaires concernant les expositions du musée municipale.

Annexe 5 : Extrait du journal officiel de la Nouvelle-Calédonie du 14 avril 1987, qui annonce la création du service territorial des archives.

533

JOURNAL OFFICIEL DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

14 avril 1987

Les documents librement communicables aux termes de la loi susvisée du 17 juillet 1978 sont spécialement signalés sur ce bordereau.

Art. 37 - Le Service Territorial des Archives communique aux services, établissements et organismes qui lui ont versé les documents, les répertoires et inventaires qu'il en dresse.

Art. 38 - Les documents conservés dans les dépôts relevant du Service Territorial des Archives restent à la disposition exclusive des services, établissements ou organismes dont ils proviennent dans la mesure où ils ne sont pas communicables aux termes de la loi susvisée du 17 juillet 1978 et de la présente délibération.

- TITRE V -

DISPOSITIONS COMMUNES AUX ARCHIVES PUBLIQUES ET PRIVÉES

Art. 39 - Les conditions de délivrance des expéditions et copies authentiques des documents d'archives sont fixées par arrêté de l'Exécutif du Territoire.

- TITRE VI -

DISPOSITIONS PÉNALES

Art. 40 - Sans préjudice de l'application, le cas échéant, des articles 173, 254 et 439 du Code Pénal, toute personne qui aura, même sans intention frauduleuse, détourné des archives publiques dont elle est détentrice à raison de ses fonctions, sera punie des peines prévues par la cinquième classe de contravention.

Art. 41 - Sans préjudice de l'application, le cas échéant, des articles 378, 379, 434 à 439 du Code Pénal, toute infraction aux dispositions de la présente délibération sera punie des peines prévues par la cinquième classe de contravention.

Art. 42 - La présente délibération sera communiquée au Délégué du Gouvernement, Haut-Commissaire de la République.

Délibéré en séance publique, le 24 mars 1987.

Un Secrétaire,

Pour le Président absent,
Le Premier Vice-Président,

R. FROUIN

A. ETUVE

Délibération n° 160 du 24 mars 1987 créant le Service Territorial des Archives.

Le Congrès du Territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances, délibérant conformément à la loi modifiée n° 84-821 du 6 septembre 1984 portant statut du Territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances,

Vu la loi n° 85-892 du 23 août 1985 sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 86-844 du 17 juillet 1986 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'ordonnance n° 85-992 du 20 septembre 1985 relative à l'organisation et au fonctionnement des régions en Nouvelle-Calédonie et Dépendances et portant adaptation du statut du Territoire,

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal,

Vu la délibération n° 159 du 24 mars 1987 relative aux archives de Nouvelle-Calédonie et Dépendances,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

TITRE I^{er} - CREATION D'UN SERVICE TERRITORIAL DES ARCHIVES

Art. 1^{er} - Il est créé à compter du 1^{er} janvier 1987 un Service Territorial des Archives.

Art. 2 - Le Service Territorial des Archives a son siège à Nouméa.

Art. 3 - Le dépôt central des Archives Territoriales est fixé à Nouméa. Des dépôts extérieurs d'Archives Territoriales pourront être créés hors de Nouméa, ils relèveront du Service Territorial des Archives.

Art. 4 - Jusqu'à la création des dépôts extérieurs prévus à l'article précédent, tous les versements et dépôts d'archives publiques ou privées visées par la délibération relative aux archives de Nouvelle-Calédonie et Dépendances et par la présente délibération se feront au dépôt central des Archives Territoriales.

Art. 5 - Le Service Territorial des Archives est dirigé par un agent diplômé de l'Ecole des Chartes ou titulaire d'un DESS d'archiviste.

TITRE II - ATTRIBUTIONS DU SERVICE TERRITORIAL DES ARCHIVES

Art. 6 - Le Service Territorial des Archives a pour mission la collecte, la conservation, le tri, le classement, l'inventaire et la communication des archives territoriales telles qu'elles sont définies à l'article 3, 3^o de la délibération sur les archives.

Il exerce sur les archives courantes et intermédiaires des services et établissements territoriaux, telles qu'elles sont définies aux articles 6 et 7 de la délibération susvisée, un contrôle technique.

Il peut, par conventions spécifiques, recevoir en versement ou en dépôt des archives de l'Etat, des Régions et des Communes. Ces conventions déterminent, pour chaque cas, les responsabilités du Service Territorial des Archives sur les archives ainsi versées ou déposées.

Il reçoit et conserve les minutes et répertoires des officiers publics et ministériels dans les conditions fixées à l'article 11 de la délibération sur les archives.

Il exerce au nom du Territoire, les attributions confiées à celui-ci en matière de protection d'archives privées par le Titre IV de la délibération sur les archives.

Art. 7 - Le Service Territorial des Archives assure la promotion du patrimoine archivistique dont il a charge, à des fins culturelles et éducatives. Il collabore, à cet effet, avec tous les organismes culturels et éducatifs compétents dans le Territoire.

TITRE III - DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 8 - Les documents provenant des assemblées, administrations, tribunaux, établissements et organismes de toute nature, antérieurs à la constitution du 4 octobre 1958 et détenus par les services territoriaux, seront versés au Service Territorial des Archives.

Art. 9 - Les responsabilités confiées au Service Territorial des Archives par la délibération relative aux archives de Nouvelle-Calédonie et Dépendances et par la présente délibération sont exercées par le Chef du Service Territorial des Archives ou par un agent de ce service spécialement habilité à cet effet.

Art. 10 - Est abrogé le 5^e alinéa de l'article 2 de l'arrêté n° 83-327/CG du 29 juin 1983 fixant la composition et les attributions du Service des Musées et du Patrimoine.

Art. 11 - La présente délibération sera transmise au Délégué du Gouvernement, Haut-Commissaire de la République.

Délibéré en séance publique le 24 mars 1987.

Un Secrétaire,

Pour le Président absent,
Le Premier Vice-Président,

R. FROUIN

A. ETUVE

Annexe 6 : Rapport annuel du SIAF 2012 – Archives départementales – Occupation de l'espace des magasins.

Total sur 95 départements	Métrage équipé (en m.l)	Métrage occupé (en m.l)	Métrage linéaire disponible fin 2012 (en m.l)
	2 994 551,16	2 414 359,01	577 299,49

Annexe 7 – Rapport annuel du SIAF 2012 – Archives départementales – Budget annuel.

Total sur 95 départements	Crédits fonctionnement gérés par le service	Crédits fonctionnement gérés par la collectivité	Crédits investissement gérés par le service	Crédits investissement gérés par la collectivité
	17 778 068, 01 euros	15 253 079, 50 euros	10 856 079, 50 euros	16 165 236, 05 euros

Annexe 8 : Cadre du programme de collecte de l'aire Ajië-Aro en 2013 de l'ADCK.

Département Recherche & Patrimoine
ADCK-CCT

VERSION DEFINITIVE

INTRODUCTION SUR LE TRAVAIL RÉALISÉ EN 2013

Le Cadre du programme de collecte 2013

Le programme de collecte du patrimoine oral de l'aire Ajië-Aro s'est effectué dans le cadre d'une convention triennale engagée en partenariat entre le Conseil coutumier Ajië-Aro et l'Agence de Développement de la Culture Kanak (convention n° 2012/C089). La convention prévoyait en son article 2 que les opérations 2012-2013-2014 porteraient sur les sujets suivants :

L'A.D.C.K. met en œuvre le programme suivant :

1. recueil des traditions orales et des récits de l'aire :
 - a. région de langue 'ôrôé à Bourail et Houailou (Néwa) ;
 - b. région de langues haméa, néku, sishéé à Kélé, Moméa et Kacirikwâ (Moindou) ;
 - c. région de langues a'rhô et a'rhâ (Poya) ;
 - d. régions frontalières (Néavin, Kouaoua, Goapin), Népou (ajië,haeke), Nétéa (paicî et ajië) ;
2. recueil de danses et chants aë aë de l'aire,
3. généalogie et traditions claniques
4. enquêtes thématiques sur le patrimoine matériel de l'aire Ajië : traditions orales rattachées aux objets des collections ethnographiques du musée de la Nouvelle-Calédonie,
5. inventaire des sites sacrés et toponymie,
6. Traditions orales liées au « deuil et au chemin des morts ».
7. Collecte des traditions orales des guerres de 1878 et 1917,

Dans la mise en œuvre de ce programme, il sera fait en sorte de répondre, dans la mesure du temps et des moyens alloués, à toute demande de collecte d'urgence émise par le Conseil Coutumier Ajië-Aro.

Pour mener à bien ce programme, elle détermine :

- un protocole,
- la préparation des enquêtes sur le terrain,
- la mise en forme du document final

L'ADCK-CCT s'engage à :

- assurer la coordination et la mise en œuvre du programme ; à cette fin, Monsieur Yamel EURITEIN est nommé collecteur coordonnateur de l'opération ;
- tenir informé trimestriellement le conseil coutumier Ajië-Aro des avancées du programme ;
- fournir un rapport annuel intermédiaire au conseil coutumier Ajië-Aro à chaque mois de décembre ;
- archiver un exemplaire du travail final à la médiathèque du centre culturel Tjibaou et au bureau des archives culturelles de la province Nord.

Pour l'exécution de ce programme, une annexe de l'ADCK-CCT dénommée « Pôle oralité » a été installée à Koné.

RAPPORT AJIË-ARO 2013



Annexe 9 : Le recueil des traditions orales de l'aire Ajië-Aro en 2013 par l'ADCK.

Le recueil des traditions orales de l'aire Ajië-Aro en 2013

Comme indiqué l'an dernier, le travail de collecte sur l'aire Ajië-Aro a surtout été basé sur la restructuration du réseau de collecteurs du patrimoine et sur la communication des informations sur ce grand chantier lancé depuis 2004 auprès des autorités coutumières de l'aire coutumière Ajië-Aro. Nous avons connu une année très prolifique en matière de transmission de nos données au travers des différentes journées culturelles et rencontres qui ont été organisées dans tout le pays, notamment dans notre aire coutumière, que ce soit au travers des activités des communes, des ateliers du DMTCPO¹ et d'autres initiatives que ce soit dans l'enseignement et d'autres secteurs comme le monde coutumier (Sénat coutumier...).

• Le réseau de collecteurs :

Notre réseau de collecteurs, en cette année 2013, s'est composé de 3 d'enquêteurs culturels de terrain qui nous ont aidés dans ce travail de recherche sur le patrimoine. Il s'agit premièrement, d'un de nos fervents collecteurs Eloi Meureureu Yari qui a toujours œuvré avec enthousiasme et courage dans ce travail fastidieux, de concert avec les coutumiers, membres du conseil coutumier du pays Ajië-Aro. Du vieux Rival Djawa, à la fois personne ressource et collecteur, qui s'est engagé depuis quelques années dans la collecte du patrimoine et qui participe activement aux différentes manifestations culturelles au niveau de l'aire Ajië-Aro et sur les autres aires linguistiques du territoire de la Nouvelle-Calédonie. L'intégration dans notre réseau de collecteur d'Alexandre Wéri, originaire de Néoua (Houailou) qui devait se charger de collecter des informations sur la toponymie dans le district de Léwéō (Néouyo) n'a pas porté ses fruits pour le moment à cause d'un problème de communication et d'information avec les autorités coutumières de son district.

• Les traditions orales de l'aire Ajië-Aro :

Ainsi, la production de textes et de ressources audio-visuelles concernant la zone Ajië-Aro ne s'est pas arrêtée en cette année 2013, nous avons pu recueillir ce qui suit :

- Des textes inédits enregistrés en 2005 concernant la région de Bourail, Houailou, Poya et Kouaoua ont été transcrits à partir d'un enregistrement d'Alexandre Tevèsou, fait auprès du vieux Gabriel Tèyè de la tribu de Pothé à Bourail. Il s'agit de données importantes concernant la religion et les relations entre les clans du pays Ajië-Aro. Puis, un récit datant également d'octobre 2005 a été recueilli et transcrit dans ce rapport de collecte et concerne un récit de vie et la généalogie du clan Eritéa dont l'interprète est Feu Emile Kavivoro dit « Teyâ ».
- Un autre enregistrement transcrit concerne un récit sur la marche du clan Rhèyi depuis Mèvègon, tribu située sur la presqu'île Lebris à Bâ (Houailou) de Feu Gaston Rhèyi effectué en 2009 par Eloi Meureureu Yari, lors de la campagne de collecte concernant la toponymie signalétique de la Province Sud.
- Un ensemble de textes concerne le travail mené en concertation avec les membres du conseil coutumier Ajië-Aro sur le « socle commun des valeurs kanak » programme qui a été lancé par le Sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie. Ces captations de sons faisaient suite aux différentes tournées du comité d'animation de l'équipe de l'aire coutumière Ajië-Aro dans certaines tribus des districts de l'aire comme : Gondé, Nédiouen (Waraï) et Azareu.
- Un recueil de la région de Bourail a aussi été rédigé relatant l'histoire des clans de Gouaro-Déva par Blaise Moinbeu, originaire de la tribu de Nii. Dans ce récit, il relate les massacres de l'armée coloniale française dans la région côtière du village de Bourail, décimant une grande partie des tribus installées à cette époque dans cet espace.
- Des informations importantes ont été intégrées dans ce rapport et concernent la liste des tirailleurs kanak qui ont été recrutés par l'armée coloniale, pour combattre au front lors de la guerre de 1914 à 1918. Ce travail retrace l'enquête qui a été menée par Emmanuel

¹ Département de Musiques Traditionnelles et Chants Polyphoniques Océaniques.

Kasarhérou² auprès des anciens de la région de Houailou en 2000, tentant de se réapproprier les noms qui ont été inscrits sur les plaques commémoratives de la commune, qui ne sont pas toujours bien transcrites avec des prénoms ou des noms non reconnus par la plus part des gens. Cette enquête de terrain a permis de faire ressortir une partie des noms et de valoriser le patrimoine familial de chaque auxiliaire et de leur famille.

- Un autre recueil de textes d'Eloi Meureureu Yari a été transcrit et retrace le chemin parcouru par la commune de Poya, de ses débuts jusqu'au centenaire en 1998. Sur plusieurs mois de l'année 1998, la commune de Nékô (Poya) a vu des manifestations se produire en son honneur. Notre collecteur a tenté de nous faire revivre ces événements passés en un document succinct mettant en exergue la diversité et l'originalité de cette commune. Ces données feront partie d'un ouvrage qui sera consacré entièrement à la mémoire de la commune de Poya. Cette initiative a été impulsée par l'association culturelle « Vivra rô Nékô », force vive de la commune ainsi que la mairie de Poya et son maire Monsieur Joseph Méandu-Poveu.
- Nous avons aussi intégré dans ce rapport, des textes qui ont été recueillis auprès de Philomène Euritéin, originaire de la tribu de Bâ (Houailou) qui nous raconte des traditions liées aux différents clans de Bâ et un témoignage de son père Marékô sur la révolte kanak de 1917 dans la région de Hienghène. Elle nous fait une petite parenthèse concernant une pierre de hache retrouvée lors d'une partie de pêche avec son mari Feu Gabriel Sari sur une des pointes située vers le cap Bocage.
- Enfin, nous avons pu travailler en collaboration avec notre coordinateur Xârâcùù, Yvon Kona sur l'inventaire et la valorisation du patrimoine de la tribu de Ouassé (Canala). Ce projet s'inscrivait dans le cadre du programme de « classement des sites sacrés », initié par le service du patrimoine et de la culture de la Province Nord, en la personne de Jean-François Wahoulo. Ainsi, nous avons jugé nécessaire d'intégrer l'ensemble des données concernant cet entretien car il retrace une partie de l'histoire de l'arrivée de l'évangile à Houailou et les relations coutumières d'autrefois entre la Grande Terre et l'île d'Ouvéa. Ce travail reste un exemple à poursuivre au niveau des autres aires coutumières, notamment dans la région Ajié-Aro, très impactée par l'environnement minier. Nous avons aussi un texte d'archives du vieux Maréko Wahéo qui raconte l'histoire de la tribu de Kapoué à Houailou, faisant lien avec Mathaia dont le nom inscrit dans ce récit est Daumé.

Les archives produites :

Le rapport de collecte des traditions orales 2013 fait état de quelques enregistrements audio d'une qualité plus ou moins correct, dans la mesure où la plus part des enregistrements se sont effectués lors de grandes assemblées et en plein air. Nous avons donc recueillis près de 5 heures d'enregistrements audio et près de 10 heures d'enregistrements vidéo non classés.

Bon nombre de photographies numériques ont été réalisées en 2013, par nos différents enquêteurs dont certaines figurent dans le rapport annuel de collecte des traditions orales de l'aire Ajié-Aro. Certaines de ces photographies ont permis d'illustrer en grande partie notre rendu et on fait l'objet d'une sauvegarde sur le serveur informatique du Centre Culturel Tjibaou.

Ces données seront à la disposition du grand public dans les cases de la médiathèque du centre culturel Tjibaou ainsi que pour les données tout public sur le réseau internet via l'adresse : www.adck.nc selon les niveaux de confidentialité ci-dessous.

Les degrés d'autorisation de consultation des textes

L'ensemble des textes collectés comporte différents degrés de confidentialité. Ces différents degrés de confidentialité ont été validés d'un commun accord entre les détenteurs du savoir et l'enquêteur.

Ces différents niveaux d'autorisation de consultation (ou de confidentialité) s'organisent comme suit :

- Niveau 0 : non consultable (pendant un délai de 70 ans après la mort de l'informateur)
- Niveau 1 : consultation restreinte (avec les noms des personnes et les ayants droit)
- Niveau 2 : consultation sur autorisation
- Niveau 3 : consultation libre-aucune copie
- Niveau 4 : consultation libre-copie sur autorisation
- Niveau 5 : consultation et copie libre

² Ancien directeur de l'Agence de Développement de la Culture Kanak-Centre culturel Tjibaou.

Les fiches biographiques des personnes ressource

Dans ce rapport, nous avons également souhaité comme chaque nouvelle édition remettre les portraits et la biographie réduite des différentes personnes ressource qui nous ont légué des informations. Certaines personnes sont décédées actuellement mais nous avons jugé opportun de faire apparaître tout le travail qu'ils ont accompli durant leur vie. Ceux-ci serviront d'exemple de mémoire vivante pour les générations futures.

Communication :

Ce rapport a été présenté aux membres du Conseil coutumier Ajië-Aro, le vendredi 27 décembre 2013 et aux autorités coutumières qui ont collaboré à la réalisation de ce rapport. Il sera tiré deux exemplaires de celui-ci qui seront remis pour l'un au Conseil coutumier Ajië-Aro et pour le deuxième à la médiathèque du Centre culturel Tjibaou.

N.B : Nous ne distribuerons pas d'exemplaires intégrales de ce rapport aux personnes-ressource ayant contribué à ce travail, cependant nous leur donnerons une copie des textes recueillis auprès de chacune d'entre elles ou à leur famille respective, avec les différents supports audio, vidéo et photographiques réalisés durant les séances de collecte.

Bilan et perspectives :

Le bilan que nous pouvons dresser aujourd'hui au niveau de la collecte des traditions orales dans l'aire coutumière Ajië-Aro est très positif dans la mesure où la prise de conscience de nos anciens est très palpable par rapport à ce qui a été effectué depuis 2004 en matière de ressource documentaire concernant le patrimoine immatériel de l'aire. Nous avons ainsi pu réactualiser le partenariat avec le conseil coutumier Ajië-Aro et ainsi pu enclencher la démarche de transmission de nos données recueillies au travers des diverses manifestations qui ont touchées la plupart de nos populations.

A l'instar du grand chantier sur le « socle commun des valeurs kanak » qui a mobilisé nos différentes structures coutumières de base à s'intéresser au plus près aux opérations d'enquêtes recueillies sur les discours cérémoniels de la région Ajië (naissance, mariage, deuil...), les animations culturelles qui ont jalonné le pays, initiées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, on ne peut qu'être fier du travail accompli jusqu'à ce jour et de la régularité du travail de nos collecteurs du patrimoine.

Après la « Rencontre des collecteurs du patrimoine » qui s'est tenue à la tribu de Ouindo (Poindimié) les 20, 21 et 22 novembre 2013, nous avons pu faire le point sur les différents axes de travail et sur les thématiques d'enquête du patrimoine oral kanak à effectuer prochainement.

Chacun a pu rendre compte des différentes préoccupations dans chaque zone d'enquête et insister sur le fait qu'il est nécessaire, après ces dix dernières années, de renforcer les partenariats entre les différents services culturels et les forces vives du pays pour une transmission exclusive de nos données. Cette réunion de fin d'année a été l'occasion de faire un bilan et de fêter également les 9 ans de collecte pour l'aire Ajië-Aro (2004-2013).

Nous souhaitons donc pour l'année 2014, un élargissement et un remaniement de notre réseau d'enquêteurs culturels sur l'aire Ajië-Aro et de faire perdurer notre partenariat en concertation avec toutes les autorités coutumières des différents districts qui composent le pays Ajië-Aro.

Nous souhaitons également concrétiser le travail engagé par le comité « Nâânévâ » concernant la révolte de 1917 et poursuivre nos enquêtes sur l'inventaire des sites sacrés et sur les objets kanak (IPKD)³ en vue de l'exposition prochaine de certains objets sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie, prévue du 15 mars 2014 au 15 juin 2014.

Enfin, mes propres remerciements vont à tous nos vieux qui œuvrent beaucoup et inlassablement pour la sauvegarde de nos traditions et la pérennité de notre culture, « la culture kanak » :

« Yërè i dō kāmō ».

Yamel EURITEIN

Nouméa, 20 février 2013

³Inventaire du Patrimoine Kanak Dispersé, dont la gestion est faite par le commissaire de l'exposition kanak « L'art est une parole », Emmanuel Kazarhérou, depuis le Quai Branly à Paris, avec l'aide de Roger Boulaïs.

Annexe 10 : Bilan chiffré de la collecte du patrimoine de l'aire Ajië-Aro entre 2004 et 2012 par l'ADCK.

Audio (heures)	Vidéo (heures)	Photos (numériques)	Textes recueillis	Pages de rapport
29	25	9000	259	950

Annexe 11 : Gestion et conservation des données numériques du Département Recherche et Patrimoine à la Médiathèque du CCT.

Gestion et conservation des données numériques du Département Recherche et Patrimoine à la Médiathèque du Centre Culturel Tjibaou

I- Historique :

L'une des missions du Département Recherche et Patrimoine (D.R.P) de l'A.D.C.K. est d'initier et de mettre en œuvre des opérations de collecte et de recherche dans le domaine du patrimoine kanak. Le département a également vocation à diffuser et à valoriser ce patrimoine.

La collecte des savoirs oraux traditionnels a commencé durant l'année 2002. L'ensemble du savoir recueilli est enregistré dans la langue dans laquelle il a été émis sous différents formats : textes (.docx), photographies (.bmp ou .jpeg), documents audio (.wav, .mp3) ou vidéo (.avi).

Jusqu'à l'année 2008, ces données étaient majoritairement conservées sur leur support d'origine et n'étaient référencées qu'au sein du département.

Dans le souci de conserver ces données à long terme tout en les mettant à la disposition du public en les intégrant à la Médiathèque du Centre culturel Tjibaou, une démarche d'archivage raisonné compatible avec les outils de gestion documentaire de la Médiathèque a été mise en place.

1.1 Objectifs.

L'opération d'archivage envisagée devait répondre aux objectifs suivants :

- Assurer la conservation à long terme des données ;
- Assurer un accès facile mais néanmoins sécurisé aux fonds car les données sont parfois soumises à des restrictions de communicabilité¹.

Le projet devait également s'intégrer dans une plus large optique de mise en œuvre d'une « médiathèque numérique » alors en discussion au sein de l'ADCK.

Enfin, cette opération devait porter sur l'ensemble des données collectées évaluées, pour les années 2002 à 2008 à 72.7 Go sur le réseau et à 312 unités de support – MDV, K7 VHS, Sony MD et K7 audio - pour les données non transférées. Ce fonds est bien entendu en accroissement constant du fait des enquêtes en cours.

1.2 Projet.

La mise en œuvre du projet devant se faire uniquement grâce aux moyens financiers, humains et techniques de l'ADCK, plusieurs conditions devaient être remplies :

- Disposer d'un agent dédié ayant des connaissances et compétences d'archiviste, capable par ailleurs de remplir le rôle d'interface entre la Médiathèque et le DRP ;
- Disposer d'une infrastructure informatique autorisant la dématérialisation du fonds sans mettre en péril son intégrité intellectuelle et physique.

Et donc, disposer des moyens financiers nécessaires aux deux points ci-dessus.

¹ 0 : non-communicable ; 1 : communication et copie sur autorisation ; 2 : communication libre, copie sur autorisation ; 3 : communication et copie libres ; 4 : communication à n+10 ans. Niveau de communicabilité défini par la personne-ressource.

TABLE DES ABRÉVIATIONS

ADCK : Agence de Développement de la Culture Kanak

ADCK-CCT : Agence de Développement de la Culture Kanak – Centre Culturel Tjibaou

ALK : Académie des Langues Kanak

CCT : Centre Culturel Tjibaou

FI : Front Indépendantiste

FLNKS : Front de Libération National Kanak et Socialiste

FNCS : Fédération pour une Nouvelle Société Calédonienne

FULK : Front Uni de Libération Kanak

IKS : Indépendance Kanak Socialiste

PALIKA : Parti de Libération Kanak

RPCR : Rassemblement Pour la Calédonie dans la République

SAD : Service des Archives et de la Documentation

UC : Union Calédonienne

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1.- Statue de Jean-Marie Tjibaou drapé dans le drapeau kanaky au Centre Culturel Tjibaou (extrait du site web de l'ADCK).....	11
Illustration 2.- Drapeau kanak dit drapeau kanaky (extrait du site web Calédosphère).....	12
Illustration 3.- Graffiti de Jean-Marie Tjibaou sur un mur à Hienghène, (extrait du site web Wikipédia).....	14
Illustration 4.- La grotte d'Ouvéa, 1988, (extrait du site web France Inter).....	19
Illustration 5.- Jacques Lafleur (à gauche) et Jean-Marie Tjibaou (à droite) lors de la signature des accords de Nouméa, le 5 mai 1998, (extrait du site web l'Express).....	22
Illustration 6.- Schéma du statut actuel de la Nouvelle-Calédonie issu de l'accord de Nouméa.....	25
Illustration 7.- Centre d'archives territorial de Nouvelle-Calédonie vu du ciel (extrait du site web du centre d'archives territorial de Nouvelle-Calédonie).....	47
Illustration 8.- Carte légendée des aires coutumières et de la pratique des langues kanak en Nouvelle-Calédonie (extrait du site web de l'Académie des Langues Kanak).....	65
Illustration 9.- Weddy Kaoua-Tarou (à droite) et Wedja Camoui (à gauche), lors de la collecte du conte en juillet 2012 (extrait du site web Académie des Langues Kanak).....	67
Illustration 10.- Photographie d'Emmanuel Tjibaou (s.d) (extrait du site web Les Nouvelles Calédoniennes)..	74

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	4
L'HISTOIRE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE : REVENDICATION ET CULTURE DE 1968 À NOS JOURS.....	7
I. Naissance et montée d'une revendication indépendantiste : 1968 – 1984.....	8
1 Début d'une organisation politique et sociale kanak.....	8
1.1. Du boom du nickel aux événements de mai 1968.....	8
1.2. L'union calédonienne : premier pas conséquent de la politique kanak dans un territoire sous tutelle métropolitaine.....	9
2 Evolution de la pratique politique kanak.....	10
2.1. Le front indépendantiste.....	10
2.2. Le FLNKS.....	11
3 Premières recherches sur l'identification d'une culture kanak.....	12
3.1. Développement du thème de l'identité kanak.....	12
3.2. Le festival Mélanésia 2000 de 1975 : partager et s'affirmer.....	14
II La période des événements : 1984 – 1988.....	15
1 De statut en statut.....	16
1.1. Le statut Fabius-Pisani.....	16
1.2. Indépendance et intérêts.....	17
2 Les événements d'Ouvéa en 1988.....	18
2.1. Des décisions politiques à l'assaut de la grotte.....	18
2.2. Les conséquences.....	19
III Le pacte trentenaire : 1988 -.....	21
1 Des accords qui changent le statut de la Nouvelle-Calédonie.....	21
1.1. Les accords de Matignon-Oudinot de 1988 : un premier pas vers l'indépendance.....	21
1.2. Les accords de Nouméa de 1998.....	22
2 La mise en place de l'Agence de Développement de la Culture Kanak (ADCK).....	27
2.1. Organisation et missions.....	27
2.2. Un outil principal à la valorisation de la culture kanak : le centre culturel Tjibaou.....	29

BIBLIOGRAPHIE.....	32
ÉTAT DES SOURCES.....	36
CONSERVATION ET VALORISATION DES ARCHIVES KANAK DE 1981 À NOS JOURS.....	43
I- Les lieux de conservation et de valorisation des archives kanak.....	44
1 La médiathèque du centre culturel Tjibaou.....	44
1.1. Un lieu de conservation et de valorisation géré par l'ADCK.....	44
1.2. Médiatisation de la culture kanak via l'ADCK.....	46
2 Centre d'archives territorial de Nouvelle-Calédonie.....	47
2.1. Présentation et fonctionnement interne.....	47
2.2. Séries et fonds conservés.....	51
2.3. Activités de valorisation.....	53
3 Le centre d'archives et de documentation de la ville de Nouméa.....	55
3.1. Fonctionnement interne et modernisation.....	55
3.2. Activités de valorisation.....	56
II- D'une recherche archivistique du passé à l'apprentissage et l'utilisation moderne de la culture kanak.....	59
1 La généalogie en Nouvelle-Calédonie.....	59
1.1. Les Calédoniens, des généalogistes comme en Métropole ?.....	59
1.2. Les difficultés géographiques et civilisationnelles.....	61
2 Une réappropriation moderne de la culture kanak.....	63
2.1. L'Académie des Langues Kanak.....	63
2.2. Rôle essentiel du tourisme dans la valorisation de la culture kanak.....	68
III- Les enquêtes orales : un moyen de conserver l'oralité ?.....	70
1 Intérêts et difficultés d'une collecte orale.....	70
1.1. La source orale : outil primordial pour la transmission culturelle.....	70
1.2. Enquêtes orales et éthique.....	71
2 Le rôle de l'ADCK-CCT.....	72
2.1. Emmanuel Tjibaou : un meneur de projet.....	72
2.2. La collaboration avec les aires coutumières.....	74
2.3. La mise en ligne sur le site de la médiathèque du CCT : un atout pour la conservation et la valorisation des archives issues des enquêtes orales.....	76

TABLE DES ANNEXES.....	82
TABLE DES ABRÉVIATIONS.....	101
INDEX DES ILLUSTRATIONS.....	102

RÉSUMÉ

Ce mémoire essaie de mieux comprendre la revendication patrimoniale kanak et la place des archives dans la préservation d'une culture orale de 1968 à nos jours.

Les archives des « minorités ethniques » dans tous les pays que ce soit, sont souvent laissées de côté. Dans cette optique, les archives kanak en Nouvelle-Calédonie sont particulièrement intéressantes, car les Kanak pratiquent une culture orale. Ce mémoire essaie de comprendre comment les revendications kanak ont permis une prise de conscience de l'importance d'une organisation archivistique pour conserver et valoriser cette culture orale.

Pour cela, une attention particulière est donnée tout d'abord à l'histoire des revendications des Kanak afin de comprendre le contexte de la prise de conscience archivistique et de son évolution. D'une revendication politique, la revendication culturelle va s'affirmer peu à peu avec la volonté de « faire renaître » leur culture après la période de colonisation.

L'accent est mis sur la place des archives dans la culture kanak. Ce mémoire présente les centres d'archives en Nouvelle-Calédonie, le lien entre les kanak et les archives, et les moyens mis en œuvre pour conserver et valoriser les archives de ce peuple.

MOTS-CLÉS : ARCHIVES - PATRIMOINE - KANAK - REVENDICATION - NOUVELLE-CALEDONIE

ABSTRACT

This paper tries to understand better Kanak's patrimonial claiming and archives role in the conservation of an oral culture from 1968 to present days.

Ethnic minorities' archives, all over the world, are often less studied than ethnic majorities ones. Kanak's archives are particularly interesting because this people communicate their culture through the oral way. Through this work and those researches, we are trying to understand how the Kanak's claiming led to an awareness of the importance of an archival organization which preserve and value this oral culture.

First, we will try to understand this archival importance's realization context and its evolution. After a political claiming, Kanak are gradually affirming their culture. They want it to reborn after this period of colonization.

This work especially study the archives role in the Kanak culture. It presents the different archives centers in New Caledonia, the link between Kanak and archives, and the ways used to preserve and value these people archives.

KEYWORDS : ARCHIVES - PATRIMONIAL - KANAK - CLAIMING - NEW-CALEDONIA

Présidence de l'université
40 rue de rennes - BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00



ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) **Marion Ferrer**.....
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le 09 / 06 / 2014

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

